



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et
l'agriculture

Bureau de l'Évaluation

Evaluation a mi-parcours du projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agricole pour la sécurité alimentaire en milieu rural au Mali» (GCP/MLI/033/LDF)

Rapport final

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Office of Evaluation (OED)

This report is available in electronic format at: <http://www.fao.org/evaluation>

The designations employed and the presentation of material in this information product do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) concerning the legal or development status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. The mention of specific companies or products of manufacturers, whether or not these have been patented, does not imply that these have been endorsed or recommended by FAO in preference to others of a similar nature that are not mentioned.

The views expressed in this information product are those of the author(s) and do not necessarily reflect the views or policies of FAO.

© FAO 2013

FAO encourages the use, reproduction and dissemination of material in this information product. Except where otherwise indicated, material may be copied, downloaded and printed for private study, research and teaching purposes, or for use in non-commercial products or services, provided that appropriate acknowledgement of FAO as the source and copyright holder is given and that FAO's endorsement of users' views, products or services is not implied in any way.

All requests for translation and adaptation rights, and for resale and other commercial use rights should be made via www.fao.org/contact-us/licence-request or addressed to copyright@fao.org.

For further information on this report, please contact:

Director, OED
Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153
Rome, Italy
Email: evaluation@fao.org

Remerciements

L'équipe d'évaluation remercie toutes les personnes qui ont appuyé et/ou participé à l'élaboration de ce document en fournissant des informations et en partageant leurs réflexions. Nous remercions en particulier :

- Les productrices et producteurs ainsi que les chefs de village et les maires des zones d'intervention ;
- Les facilitateurs et maitres facilitateurs de la DNA et les producteurs-facilitateurs dans les areas du projet ;
- Les responsables des directions du Ministère de l'Agriculture et, en particulier, ceux de la DNA, de l'IER et de la CPS ;
- Les responsables des institutions partenaires (APCAM, ORS, SSN, APCAM, PAFICOT, IFDC et autres)
- Les fonctionnaires de la FAO à Rome (OED, AGPM et TCID);
- La Représentante de la FAO, le Représentant adjoint, les chargés des projets et les responsables administration/finance au Mali ;
- L'équipe de la coordination nationale du projet, en particulier le coordonateur, le responsable de suivi/évaluation et le responsable de renforcement des capacités, l'administrateur et les chauffeurs.

Pour leurs efforts, patience, disponibilité et diligence tout au long de l'évaluation aussi bien à Bamako que sur le terrain.

Merci.

Composition de l'équipe de l'évaluation

Équipe de l'évaluation

M. Enrique de Loma-Ossorio Friend, Chef d'équipe de l'évaluation

M. Oumar Sy, Membre d'équipe de l'évaluation

Bureau de l'évaluation de la FAO

Mme. Raquel Cabello, Bureau de l'Evaluation de la FAO

Table de matières

Remerciements	iii
Table de matières	iv
Abréviations	v
Résumé d’Orientation	vii
1 Introduction	1
1.1 Antécédents et objectif de l’évaluatio	1
1.2 Méthodologie de l’évaluation	1
2 Contexte du projet/programme	4
3 Analyse de la conception et l’approche du projet formulé	5
4 Pertinence	10
5 Efficacité des produits et des résultats	12
5.1 Composante 1. Pilotage des pratiques agricoles améliorées à la résilience climatique 12	
5.2 Composante 2. Renforcement des Capacités et promotion des pratiques agricoles améliorées à travers les champs écoles	18
5.3 Composante 3 : Intégration des considérations d’adaptation au changement climatique dans les politiques et programmes du secteur agricole	24
6 Analyse de l’efficience et de l’efficacité de la mise en œuvre	27
6.1 Gestion du projet/programme	28
6.2 Arrangements institutionnels y compris la participation de gouvernement	31
6.3 Gestion des ressources financières	32
7 Analyse de l’application des thèmes transversaux	33
7.1 Parité homme-femme et groupes marginalisées	34
7.2 Développement des capacités	35
7.3 Approche fondée sur les droits de l’homme	36
8 Impact	38
9 Durabilité	39
10 Conclusions et recommandations	40
10.1 Conclusions	40
10.2 Recommandations	44
11 Leçons apprises	50
Annexes du rapport de l’évaluation	53
Annexe 1. Termes de référence de l’évaluation	53
Annexe 2. Bref profile des membres de l’équipe	53
Annexe 3. Liste de documents examinés	53
Annexe 4. Liste des institutions et parties prenantes rencontrées au cours de l’évaluation 53	
Annexe 5. Liste des produits du projet	53
Annexe 6. Outils d’évaluation	53

Abréviations

ACC	Adaptation au Changement Climatique
ACCORD	Association de coopération pour la recherche et le développement
AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AGPM	Division de Production et Protection Végétale de la FAO
AGRIMET	Centre Régional AGRHYMET est une institution spécialisée du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APRAO	Amélioration de la Production de Riz en Afrique de l'Ouest (Projet FAO)
AMAT	Adaptation Monitoring and Assessment Tool du FEM
AMM	Association des Municipalités du Mali
BAD	Banque Africaine du Développement
CC	Changement Climatique
CEP	Champs-Ecoles des Producteurs/trices
CEP/ACC	Champs-Ecoles des Producteurs/trices pour l'Adaptation au Changement Climatique
CESC	Conseil Economique, Social et Culturel
CIGQE	Cadre Institutionnel pour la Gestion des Questions Environnementales
CMDT	Compagnie Malienne de Développement Textile
CNCC	Comité National sur le Changement Climatique
CNOP	Confédération Nationale des Organisations Paysannes
COFIL	Comite de Pilotage du Projet
CPS-DR	Cellule de Planification et de Statistique du Développement Rurale
CRS	Catholic Relief Services
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCRIP	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FAO/FEM	Projet GCP/MLI/033/LDF exécuté par la FAO avec financement du FEM
FAO/GIPD	Projet FAO de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures
FAO/TCI	Centre des investissements de la FAO
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEM	Fond Environnementale Mondiale
FPAM/FEM	Fonds pour les Pays les Moins Avancés (PMA, LDCF en anglais) géré par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures
GLAM	Groupe Local d'Assistance Météorologique
GRMS	Global Ressources Management System
GTGS	Groupe de Travail Gestion des Savoirs
HCC	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HRBA	Approche Axée sur les Droits de l'Homme.
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid-Tropics
IER	Institut d'Economie Rurale
IESA	Initiative Eau et Sécurité Alimentaire pour l'Afrique
IFDC	Centre International pour la Fertilité des Sols
FPAM/FEM	Fonds pour les Pays les Moins Avancés du FEM

LOA	Loi d'Orientation Agricole
LTU FAO	Unité Technique principale/ Lead Technical Unit
M&E	Monitoring and Evaluation
MDR	Ministère du Développement Rural
MES	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
OED	Bureau de l'Évaluation de la FAO
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
ORS	Office Riz Ségou
PAFICOT	Projet d'Appui à la Filière Coton – Textile de la BAD
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PAPAM	Programme d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali
PDA	Politique de Développement Agricole du Mali
PDSEC	Plan de Développement Economique Social et Culturel
PIR	Rapport Annuel d'exécution du projet/Annual Project Implementation Review
PNCC	Politique Nationale sur les Changements Climatiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUD/FEM	Projet exécuté par le PNUD avec financement du FEM
PTF	Partenaire Technique et Financier
SNV	Organisation Néerlandaise pour le Développement
SSN	Service Semencier National
UNEG	United Nations Evaluation Group
USD	United States Dollars
WAAPP	West Africa Agricultural Productivity Program

Résumé d'Orientation

Information sur l'évaluation

ES 1. L'évaluation mi-parcours du projet FAO/FEM (GCP/MLI/033/LDF) «*Intégration de la résilience climatique dans la production agricole pour la sécurité alimentaire en milieu rural au Mali*», est inscrite dans le document du projet et était prévue à la fin de la troisième année de la mise en œuvre. La mission d'évaluation s'est déroulée entre le 15 septembre et le 10 octobre 2014.

ES 2. L'objectif de l'évaluation à mi-parcours est de déterminer les progrès accomplis en matière de réalisation des résultats attendus et d'identifier les actions correctives, dans la période allant de juin 2012 à juin 2014. Mais les évaluateurs ont jugé opportun étendre l'analyse du démarrage du projet d'août 2011 à octobre 2014.

ES 3. Le projet a été évalué de manière critique par le biais de critères internationalement acceptés de pertinence, efficacité, impact, durabilité et cela, tout en s'appuyant sur les approches basées sur les droits de l'homme. L'évaluation a adopté une approche consultative et transparente avec toutes les parties. La méthodologie a été basée sur l'élaboration des hypothèses, analyse des évidences à travers la triangulation des données, des informations rassemblées et constatations des conclusions.

ES 4. Les évaluateurs ont employé une diversité de méthodes de collecte de données pour assurer la triangulation des constatations, et ont préparé des outils d'évaluation pour la conduite des entretiens et groupes de discussion dirigés. Une attention particulière a été accordée aux femmes afin de s'assurer qu'elles soient consultées de manière adéquate. L'équipe d'évaluation a provoqué aussi des réunions non programmées pour sonder différentes opinions. Quelques limites ont été rencontrées par l'équipe notamment concernant le temps disponible pour l'évaluation d'un projet institutionnellement complexe et géographiquement étendu, le manque d'informations de quelques partenaires, l'incohérence de certaines données, et les difficultés provenant de la méconnaissance généralisée de la stratégie des projets FPAM/FEM.

Conclusions

ES 5. Les faiblesses détectées dans la formulation, notamment le manque d'intégration de la troisième composante, l'insuffisante clarté dans des résultats et indicateurs clés et la faible intégration de l'approche FPAM/FEM ont notamment influencé la mise en œuvre du projet. A cet égard, les acteurs responsables de l'implémentation n'ont pas encore réussi à avoir une compréhension intégrale du projet.

ES 6. Le projet est toujours pertinent et peut s'adapter à l'évolution politico-institutionnel du Mali, surtout pour ce qui est des composantes 1 et 2 qui répondent à une des priorités de la politique de développement agricole (PDA): le développement de mécanismes et pratiques d'ACC, et aussi à une des approches stratégiques du PDA: la vulgarisation à travers le CEP.

ES 7. Toutefois, il faudra réajuster la composante 3 au contexte actuel et l'intégrer aux composantes 1 et 2, mais aussi prendre en compte dans la mise en œuvre le rôle de plus en plus important des autorités locales et territoriales dans le processus de renforcement de la décentralisation. Au niveau des partenaires institutionnels, il faudra considérer les rôles que peuvent jouer le Ministère des Femmes, l'Association des municipalités du Mali (AMM) et le Haut Conseil des Collectivités Locales.

ES 8. Le projet a atteint des résultats encourageants et pourrait même dépasser certains résultats attendus comme par exemple le nombre de CEP/ACC et le nombre de facilitateurs formés, malgré les difficultés dans la mise en œuvre de la composante 3 et des faiblesses dans l'exécution de certaines activités de la composante 2 (prédiction météo et fonds revolving notamment). Une des raisons fondamentales du succès a été que le projet s'est bâti à partir d'un environnement institutionnel et technique fertile grâce aux interventions et résultats antérieures du projet de la GIPD/FAO. A cet égard, le leadership et les compétences du coordinateur du projet (et ancien coordinateur GIPD) contribue à garantir la qualité des CEP/ACC.

ES 9. Pour atteindre les résultats, il est capital de donner une priorité, dans la mise en œuvre, à la levée des faiblesses constatées au niveau efficacité et qui influent sur l'atteinte de ses résultats et produits intermédiaires. Effectivement, le projet doit se mettre urgemment à l'exécution des résultats 2.5 (prédiction météo) et 2.6 (Fonds climat) mais aussi à renforcer le curriculum d'ACC, la formation et le rôle des facilitateurs dans les questions sociales, la sensibilité genre, la participation des femmes et jeunes. Il doit aussi adopter une vision plus stratégique par rapport à l'appui aux paysans/nes (organisation paysan/ne, achat d'intrants, stockage des excédents, commercialisation, warrantage) pour impulser un développement au niveau des terroirs.

ES 10. Actuellement, le projet a acquis une grande capacité (nombre de facilitateurs formés et méthodologie de formation) qui permet d'aller au-delà des résultats prévus concernant le nombre de paysans à former et de CEP/ACC à créer. Il a également des capacités qui permettent d'influencer ou d'accompagner les grands projets/programmes dans la considération de l'ACC. C'est dans ce cadre que la composante 2 aura un rôle clé. Le renforcement des résultats 2.5 et 2.6 est prioritaire. Il faudra, donc, une réallocation budgétaire pour augmenter les ressources de cette composante à partir des autres composantes du projet. Pour une telle action, il faudra aussi résoudre le problème d'organisation et de gestion du budget du projet dans le système GRMS de la FAO et faciliter le déplacement des fonds entre composantes.

ES 11. Néanmoins, actuellement l'approche, les atouts et les réalisations du projet restent au niveau du terrain et ne sont pas suffisamment connus. Il importe d'affiner et d'appliquer urgemment la stratégie de sensibilisation-plaidoyer et communication qui mettent en valeur les acquis du projet au niveau politique et technique. Cet aspect doit désormais être la priorité de la composante 3. Cette composante devrait être placée au même niveau que les autres composantes et être sous la responsabilité de la coordination du projet.

ES 12. Au niveau de l'efficacité et de l'efficacé de la mise en œuvre, il faut remarquer l'acceptation du projet et son ancrage au sein de la DNA qui le considère comme une suite logique du projet FAO/GIPD. D'ailleurs, la DNA a prévu de faire de la méthodologie CEP/ACC son principal outil de vulgarisation agricole. Toutefois cette volonté politique au niveau gouvernemental n'a pas été concrétisée sur le terrain (faiblesses des moyens des facilitateurs dans les régions, utilisation d'autres types de vulgarisation dans les projets de la DNA, etc.), ce qui pourrait affecter la durabilité du projet.

ES 13. Pour le suivi & évaluation les difficultés à trouver des données claires et l'inexistence d'une information de base complète compliquent le suivi des avancées du projet. La base de données en processus de construction peut être orientée vers la résolution de ces aspects et aussi intégrer l'information des partenaires de cofinancement, aussi bien au niveau technique qu'économique. Pour renforcer cette action, la coordination du projet a également un rôle clé dans le suivi de l'analyse des coûts/efficacité des actions du projet et de la comptabilisation des fonds de cofinancement apportés par chaque partenaire.

ES 14. La méconnaissance généralisée de l'approche FPAM/FEM est un aspect relevant et prioritaire pour le projet, au niveau de la coordination tout comme au niveau du Comité de pilotage et des partenaires pour diriger les efforts à des actions plutôt stratégiques que techniques.

ES 15. Les activités développées avec les partenaires sont diversement perçues et n'ont pas le même degré d'intensité en termes de résultats et d'impact. Il y a des partenaires avec lesquels les actions ont réellement eu des impacts au niveau des institutions (intégration d'ACC, formation des cadres et facilitateurs). Cependant pour d'autres, les évaluateurs n'ont pas constaté l'existence des actions d'ACC avec les institutions comme l'ON.

ES 16. Les contraintes constatées au niveau de la gestion administrative sont partagées entre la FAO et les partenaires institutionnels (DNA, IER et AEDD), et ont occasionné des retards qui ont eu des effets négatifs sur le respect du chronogramme des activités à réaliser, souvent calées sur l'hivernage (cas de l'IER et de la coordination DNA). Quant à l'AEDD, ces retards ont contribué à l'arrêt de certains financements pour continuer les activités de plaidoyer et de poursuite des *climate profiling* dans les communes.

ES 17. En conséquence des divers aspects politiques et opérationnels qui ont contribué aux retards, le taux d'exécution actuel est bas. Pour cette raison, il est recommandé une extension de deux ans sans coûts additionnels de la durée du projet. Cette option permettra de couvrir la prochaine campagne d'hivernage pour étendre la formation ACC, le nombre de CEP et la consolidation des acquis au niveau des institutions partenaires. Durant les deux années additionnelles proposées, le projet dédiera tous ses efforts à disséminer les résultats du projet et la sensibilisation au niveau national en profitant de l'adoption visible des pratiques (CEPs maraîchage et hivernage) sur le terrain.

ES 18. L'accompagnement technique de la FAO peut désormais soutenir le renforcement des pratiques et du curriculum d'ACC (accompagnement de l'équipe de coordination et du comité de gestion des savoirs), maintenir le renforcement de l'approche CEP avec une vision plus intégratrice du développement villageois. Elle peut donc, en plus d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication, promouvoir la création de systèmes de fonds de roulement et des actions d'accompagnement pour le développement rural (organisation paysan/ne, gestion des achats, des résultats de la récolte – stockage, warrantage-).

ES 19. Le projet est en train de générer un impact non négligeable dans sa zone d'intervention (augmentation de la production, amélioration des conditions de vie des populations) et même au niveau national (adoption de la méthode CEP/ACC par d'autres intervenants CRS et ACCORD par exemple) et sous régional (missions d'appui de la coordination du projet au Sénégal, au Niger), tout cela malgré ces contraintes et faiblesses,. Cependant pour sa consolidation, son développement futur et sa durabilité, il serait condition *sine qua non* de tenir compte des recommandations opérationnelles et stratégiques ci-après.

ES 20. Au moment de l'évaluation, l'impact sur le terrain de ce projet se voit aussi bien sur les zones d'exécution prévues et non prévues. Quelques mesures d'adaptation au changement climatique (vulgarisées à travers les CEP/ACC) se trouvent pratiquement adoptées, de façon simultanée, par nombre d'intervenants publics ou de la société civile agissant dans le secteur du développement agricole au Mali.

ES 21. Par rapport à la durabilité, il a été remarqué surtout sur le terrain des actions d'adoptions simultanées des pratiques ACC apprises ou entendues par les paysans/nes. Ils/elles les considèrent plus résilientes et rentables que leurs anciennes pratiques.

Recommandations

A la FAO- Responsables techniques et financiers

Recommandation 1

Réajuster le projet pour l'adapter à la réalité malienne actuelle et mieux exploiter les capacités réelles du projet avec l'objectif d'atteindre les meilleurs résultats possible d'une façon efficiente

ES 22. Mesures suggérées :

- a. Sur le réajustement des composantes. Adapter le résultat 2.56. pour intégrer l'accès au Fond Climat et réajuster la composante 3, en prenant compte les récents développements dans la structure institutionnelle du changement climatique au Mali, le processus de décentralisation (rôle et compétences des communes et conseils de cercle, etc.) en cours ; et la priorité à utiliser des acquis des composantes 1 et 2 pour faire le plaidoyer au niveau politique/programmes agricoles. Nous suggérons les actions suivantes:
 - Éviter que les résultats du projet soient la création des Groupes ou comités ou la création des Plans d'investissement qui peuvent dupliquer les rôles du cadre institutionnel existant (Comité Climat et Groupe Thématique d'Adaptation au Changement Climatique). A cet égard, il faudra abandonner l'intention du projet d'établir un Groupe de travail interinstitutionnel (résultat 3.2) et l'élaboration d'un plan d'investissement pour appuyer l'ACC dans le secteur agricole (résultat 3.6)
 - Revoir ou abandonner l'intention du projet de jouer un rôle dans la définition d'une ligne de base (résultat 3.1) et le monitoring de l'intégration de l'ACC dans les politiques agricoles (résultat 3.4) car les trois premières années du projet se sont maintenant écoulées et il y a déjà eu d'importantes avancées dans la politique agricole sans action de la part du projet sur ces deux résultats.
 - Modifier le résultat 3.3 en donnant la priorité à l'incorporation des autorités locales aux activités CEP-ACC, ce qu'a été un des facteurs clés de l'inclusion des mesures concrètes d'ACC dans les PDSEC.
 - Reconvertir le résultat 3.5, qui est très pertinent, en une série de résultats pour la capitalisation des acquis des composantes 1 et 2 à différents niveaux.
- b. Sur le rôle de la composante 3: Centrer le rôle du projet dans la composante 3 dans la capitalisation et la diffusion des acquis à différent niveaux avec des cas concrets de bonnes pratiques à utiliser dans les campagnes de plaidoyer. Les résultats donc proposés pour la composante 3 sont:
 - Au niveau communal intégrer des actions pratiques concrètes dans le PDSEC basées sur les acquis au niveau CEP-villages à travers la coordination entre l'AEDD (rôle plaidoyer) et DNA (rôle technique) avec les maires.
 - Au niveau cercle/région développer un programme de sensibilisation pour promouvoir la connaissance de l'approche CEP et les pratiques ACC. Activités prévues : Visites Chefs secteur agriculture, visites de préfets et gouverneurs; visites d'échange entre maires, activités d'échange avec des ONG.
 - Au niveau national: Développer des actions stratégiques de sensibilisation/communication sur les acquis du projet avec les institutions/programmes clés et bailleurs de fonds dans le secteur agriculture et environnement : Comite Climat, MDR, PTFs, CSA, AMM, APCAM, grands programmes de développement rural (PAPAM, WAPP, etc.) et inciter à

l'inclusion de l'ACC dans la budgétisation annuelle du secteur agricole (budgétisation sensible à l'ACC).

- c. Sur la révision partielle du cadre de résultats : Les changements recommandés dans la composante 3 et les faiblesses détectés dans des autres résultats et indicateurs suggèrent que le cadre de résultats soit partiellement révisé.
- d. Sur la réallocation budgétaire entre composantes: Augmenter le budget de la composante 2 à partir des composantes 1 et 3 de façon qu'au moins de 50% du budget qui reste soit dédié à la 2. La composante 1 doit rester avec suffisamment de ressources pour la systématisation et la dissémination des pratiques ainsi que le renforcement du rôle stratégique du Groupe de Gestion de Savoirs. Le budget de la composante 3 doit être redimensionné pour répondre au rôle décrit dans les recommandations antérieures.
- e. Sur la prorogation sans coûts du projet : Reporter la date de clôture du projet à octobre 2016 afin de pouvoir accompagner deux campagnes d'hivernage pour l'adoption générale de l'approche CEP/ACC à travers la DNA et autres partenaires, pour exercer une influence plus soutenue sur les grands programmes de développement agricole et en même temps, consolider une stratégie de sortie et renforcer les aspects de communication/sensibilisation en profitant de l'adoption visible des pratiques (CEP maraîchage et hivernage) au niveau du terrain.

Recommandation 2

Renforcer et améliorer l'appui autant administratif que technique pour exploiter les potentialités encore peu développées du projet

ES 23. Mesures suggérées :

- a. Sur l'appui opérationnel/administratif au projet : Accélérer les processus d'approbation de protocoles et contrats tout comme les démarches d'octroi et décaissement des fonds et donner plus de flexibilité opérationnelle en facilitant le déplacement des fonds du budget entre composantes. Analyser les raisons pour lesquelles le coût/efficacité du projet a été aussi haut dans la composante 3 par rapport aux activités développées.
- b. Sur le renforcement de l'appui technique de la FAO : Renforcer l'appui technique de la FAO dans les domaines de la mise en œuvre de l'approche FPAM/GEF et du rôle des partenaires, du rôle du groupe de gestion de savoirs dans le projet (rôle jusque-là trop académique et ne prenant pas en compte les savoirs traditionnels paysans), une retro-alimentation continue sur des pratiques de l'ACC proposées par le projet pour l'affinement du curriculum, du recyclage technique du personnel du projet sur l'aspect ACC (et leur implication économique et social) et aussi sur les CEP (par exemple avec l'introduction complémentaire de l'expérience des Club d'Écoutes) et l'aspect genre (par exemple à travers des outils de gestion des conflits du projet DIMITRA du ESW-FAO), des systèmes de fonds de roulement, et la complémentarité avec des actions de développement rural (organisation paysan/ne, gestion des achats, des résultats de la récolte –stockage, warrantage–), la stratégie de communication du projet pour les deux années à venir et la stratégie de sortie.

A la FAO- Mali :

Recommandation 3

Renforcer le rôle de la FAO Mali pour un meilleur accompagnement opérationnel du projet et l'adoption/diffusion de ses acquis

ES 24. Mesures suggérées :

- a. Sur l'incorporation systématique de l'approche CEP/ACC dans les projets FAO : Coordonner une réunion interne et/ou une mission conjointe des projets de développement et urgence pour faciliter la connaissance pratique de l'approche CEP-ACC au niveau des projets de la FAO en cours et assurer la considération de l'approche dans la formulation des nouveaux projets FAO au niveau national.
- b. Sur l'appui politique/stratégique du projet : Participer aux missions de terrain de haut niveau pour connaître de façon pratique l'approche CEP/ACC et appuyer la diffusion des acquis, organiser des actions de plaidoyer et sensibilisation au niveau politique/stratégique avec le MDR, le MES, le CSA et les PTF.
- c. Sur l'appui opérationnel/administratif au projet : Organiser au moins une session d'information pour les partenaires sur la procédure de montage des protocoles et de justification de fonds alloués et à allouer, et accélérer le processus de recrutement du chargé de programmes comme personne d'appui et de liaison avec le projet afin de contribuer à accélérer les processus administratifs.

A la coordination du projet :

Recommandation 4

Renforcer la gestion stratégique et opérationnelle pour assurer l'atteinte des résultats prévus afin d'avoir un impact durable conformément aux objectifs du FEM

ES 25. Mesures suggérées :

- a. Pour une gestion plus stratégique du projet : (i) Maîtriser l'approche FPAM/FEM ; (ii) promouvoir une vision du projet différenciée du projet FAO/GIPD, en identifiant les différences et en ressortant l'aspect ACC (iii) étudier les raisons par lesquelles la méthodologie CEP (avant avec le GIPD et maintenant avec l'ACC) n'est pas encore été articulée et adoptée d'une manière généralisée au niveau de la vulgarisation (iv) focaliser les efforts dans la DNA pour la coordination des 3 composantes (La coordination du projet doit assumer à parts égales la responsabilité de l'exécution des trois composantes) et l'intégration de l'ACC dans des grands programmes de développement agricole du Mali (et continuer les efforts de coordination avec le projet PNUD/FEM) ; (v) promouvoir la complémentarité des actions d'ACC avec les activités de développement rural en cours par autres projets pour augmenter l'impact durable au niveau terrain (organisation paysan/ne et coopérative), et (vi) proposer un agenda plus stratégique aux réunions annuelles du comité de pilotage et une stratégie de sortie du projet.
- b. Sur le système de Suivi : Améliorer le système de suivi et la base de données de façon que la coordination du projet soit capable de : (i) donner des chiffres clairs des résultats obtenus (par exemple nombre de facilitateurs, nombre de CEP, nombre de paysans formés, etc.), (ii) orienter la base de données à garantir l'information nécessaire pour suivre les avancés du projet (ii) collecter et suivre des informations sur le cofinancement des partenaires, et (iii) informer/analyser le coût/efficacité des actions du projet.

- c. Sur les processus administratifs : Continuer à impliquer, informer et responsabiliser les points focaux dans les questions relatives à leurs institutions (procédures de protocoles et contrats) et dans les questions générales du déroulement du projet et convoquer la réunion du Comité de Pilotage au plus tard dans le mois de mars.

Recommandation 5

Renforcer les capacités et outils développés par le projet pour assurer l'appropriation et la durabilité des pratiques ACC au niveau des paysan/nes et facilitateurs/trices

ES 26. Mesures suggérées :

- a. Sur le renforcement de la formation CEP/ACC : Renforcer la formation des facilitateurs à travers l'incorporation de la sensibilité genre, et des aspects de droits humains/alimentation, participation/inclusion de groupes plus vulnérables (femmes et jeunes), l'utilisation des prédictions météorologiques (niveau empirique et scientifique) et avec des aspects socio-économiques (non seulement agronomiques/environnementaux) des pratiques ACC (coûts des activités, choix d'espèces agro forestières, conflits potentiels).
- b. Sur l'analyse du rôle facilitateur dans les CEP/ACC : Analyser d'une façon critique :
- le rôle du facilitateur dans l'orientation à la prise de décision au niveau communautaire (actuellement agronomique et exclusivement guidé par la demande paysanne)
 - le rôle du facilitateur dans la gestion des intrants et l'introduction de leurs coûts d'achat dès les premiers pas de la formation.
 - le processus de diagnostic et de décision des pratiques ACC considérées dans le curriculum CEP par rapport aux moyens existants et leurs implications sociales à niveau village.
- c. Sur les Fond revolving et l'accès au Fond Climat : Mettre en place un mécanisme pour la gestion et l'accès au fonds revolving lié à la création des caisses locales pour améliorer la gestion financière des résultats de récolte et l'optimisation de revenus à travers le stockage et promouvoir des mécanismes de warrantage. Au niveau du Fond Climat renforcer le rôle de la coordination pour faciliter et négocier l'accès aux bénéficiaires du projet.
- d. Sur l'accès à la prédiction climat du paysan : Faciliter l'accès des facilitateurs et des paysans aux informations relatives à la prédiction météorologique à travers un appui durable à l'opérationnalisation des GLAM, à l'utilisation/diffusion de la prédiction empirique traditionnelle par le biais des CEP, et promouvoir les contacts avec la Météo Mali pour la mise à disposition généralisée de l'information de prédiction décadaire et stationnaire. Il est important que les activités à développer au niveau des GLAM ou de la Météo Mali soient soutenables.
- e. Sur le rôle de la recherche : Prévoir la recherche d'accompagnement aux bonnes performances des variétés locales pour produire et disséminer semences certifiées dans autres régions de Mali.

Recommandation 6

Intégrer de façon systématique la considération de genre et groupes marginalisés dans tout le projet

ES 27. Mesures suggérées :

- a. Sur la question genre et groupes marginalisés :

- Appliquer de façon stricte des critères d'accès aux CEP au niveau communautaire de nature à favoriser l'accès des femmes et des jeunes au projet ;
- Appliquer une budgétisation sensible au genre au niveau de la prévision des activités (plan d'action) ;
- Favoriser avec des mesures incitatives la participation des femmes dans tout le projet (dotation des moyens/équipements, prime supplémentaire pour les facilitatrices, prix au village dans lequel la participation des femmes a été plus remarquable, etc.) ;
- Intégrer des actions de sécurisation foncière, en intégrant le Ministère des Femmes, au profit des femmes et systématiser l'organisation formelle des groupes de femmes (généraliser l'exemple de Konséguéla) ;
- Prévoir une étude concernant les conséquences du projet sur les femmes (introduction des nouvelles spéculations, attribution de terrain aux femmes, organisation de travaux champêtre) ;

Recommandation 7

Renforcer la sensibilisation et communication du projet à travers la mise en place d'une stratégie claire et adaptée au contexte local et national.

ES 28. Mesures suggérés :

- a. Sur la documentation et diffusion : Prioriser la systématisation, documentation et diffusion (en qualité et quantité suffisante) du curriculum des pratiques ACC (en processus d'affinement) à travers un dossier des fiches (résultat 1.1) et d'un Manuel de facilitateur pour les CEP-ACC (résultat 2.1) qui soient clairs, accessibles, adaptés (langues locales), visuellement attractifs et bien structurés.
- b. Sur la stratégie de sensibilisation et communication : Mettre en place une stratégie de sensibilisation et communication dans laquelle le projet spécifie des actions concrètes, priorisant :
 - La sensibilisation (composante 3) aux différents niveaux (local, régional et national) – en renforçant dès le début une connaissance approfondie du projet de la part des acteurs stratégiques plus impliqués (missions de terrain avec la Représentante de la FAO, le Groupe de Gestion de savoirs, le MDR, l'APCAM, le Comité Climat, l'AMM, le Haut Conseil des Collectivités (HCC), le MES, le Ministère des Femmes, etc.).
 - L'appui à la communication sur les acquis du projet (vidéo, radio, dépliants, etc.)
 - La communication du projet aux paysans bénéficiaires, par exemple : les résultats des réunions du groupe de gestion de savoirs, l'information de prédiction météorologique ou les procédures d'accès aux fonds revolving et au fond climat pour mieux garantir la durabilité des actions au niveau paysan.

Aux partenaires de l'exécution (DNA, AEDD et IER) :

Recommandation 8

Faciliter l'exécution du projet et la durabilité des résultats à travers une implication opérationnelle et stratégique plus active et une adoption de l'approche CEP/ACC au niveau politique-institutionnel

ES 29. Mesures suggérés :

- a. Sur le plaidoyer des acquis du projet : Renforcer le plaidoyer en utilisant les cas de bonnes pratiques du projet dans les différentes tribunes de coordination : Au niveau politique (rôle de coordination de la DNA comme structure d’ancrage des projets agricoles, rôle de l’AEDD au niveau Comité Climat, rôle de l’IER au niveau des comités de recherche) et donc faciliter la mise en pratique des changements au niveau de la composante 3.
- b. Sur les processus administratifs : Exécuter les activités en conformité avec les procédures en vigueur à la FAO et selon le timing indiqué et la qualité requise (rapports techniques et financiers) de nature à ne pas retarder la tenue du comité de pilotage.
- c. (DNA) Sur la coordination et la création des synergies : Renforcer la coordination et créer des synergies entre les différents projets ACC et partenaires qui travaillent sous le chapeau de la DNA (notamment entre le projet FAO/FEM et PNUD/FEM) et exiger l’intégration de l’approche CEP et les pratiques ACC dans les programmes d’agriculture.
- d. (DNA) Sur les apports pour la vulgarisation à travers les CEP/ACC : Analyser les raisons de la manque d’articulation et non généralisation de l’approche CEP a niveau de la vulgarisation et accompagner la volonté politique d’appui au CEP-ACC avec des apports réels et budgétisés pour permettre aux facilitateurs de faire leur travail (essence, transport, matériel) et aux chefs de cercle agriculture de faire le suivi (transport) sur le terrain et intégrer les activités d’accompagnement au projet dans la programmation annuelle des DRA. Ces actions peuvent assurer la durabilité des actions du projet.
- e. (AEDD) Sur l’accès au Fond Climat : Diffuser l’information par rapport à l’existence du Fond Climat et faciliter l’accès aux bénéficiaires du projet (réfléchir sur la possibilité de formuler des critères moins strictes dans les prochains appels d’offres). Accompagner les communes bénéficiaires du projet dans la constitution de leur requête pour le Fond Climat.
- f. (AEDD et IER) Sur leur implication dans le projet : S’impliquer d’avantage dans l’exécution du projet à travers des points focaux actifs et représentatifs, tout en leur assurant un support institutionnel adéquat. Pour l’AEDD, favoriser l’archivage de l’historique du projet et assurer la transmission des informations en cas d’affectation du point focal : prévoir une remise à niveau du nouveau point focal. Intégrer les points focaux dans les activités de suivi sur le terrain.

Au Comité de pilotage (COPIL) et au GTGS

Recommandation 9

Délimiter clairement le rôle du COPIL et du GTGS, priorisant sa composante stratégique, en révisant leurs termes de référence et leurs modes de fonctionnement

ES 30. Mesures suggérées :

- a. Sur le rôle stratégique du CPP et GTGS : Attribuer un rôle plus stratégique au Comité de Pilotage en prenant compte l’approche FPAM/FEM et au GTGS en relation avec la mise en valeur des savoirs locaux d’ACC, la communication de l’information aux paysans et les actions de sensibilisation/communication pour l’adoption de savoirs dans les programmes et politiques nationaux.
- b. Sur la composition et les dates de réunion du COPIL : Assurer une présence plus stable des organisations et personnes participants et élargir sa composition en intégrant : le Ministère des Femmes et l’Association des Municipalités du Mali

(AMM) comme institutions clés pour la question genre et l'appui au travail prévu au niveau local et territorial (composante 3). Avancer aux mois de mars la tenue du comité de pilotage qui permet d'avoir les protocoles signés à temps pour l'hivernage.

- c. Sur la pérennité du GTGS Proposer des actions pour assurer la pérennité du GTGS, soit au niveau de la DNA ou dans d'autres institutions impliquées.

Leçons apprises

ES 31. Les évaluateurs veulent aussi attirer l'attention sur les leçons spécifiques pouvant intéresser des activités similaires.

ES 32. **Première leçon apprise:** L'importance de savoir valoriser l'existant en « greffant » le projet FPAM/FEM sur une initiative bien « enracinée » pour intégrer et propager les pratiques et stratégies d'adaptation au changement climatique. Effectivement, le projet CEP/ACC du Mali a profité d'un terrain déjà rendu fertile par la GIPD pour l'adoption de l'ACC. Cependant, il faudrait faire attention au « risque d'amalgame » entre les deux projets et mettre en évidence la valeur ajoutée de l'ACC par le biais d'une forte communication sur les fruits atteints avec ce greffage.

ES 33. **Deuxième leçon apprise:** L'importance du briefing sur la stratégie FPAM/FEM au moment de la formulation du projet à l'intention de tous les projets et programmes potentiellement partenaires. Ces derniers qui doivent être « toujours conscients de leur engagement » et de leur rôle dans l'intégration d'ACC. Les sessions d'information doivent se faire périodiquement, et plus particulièrement dans les moments clés (démarrage et implantation du projet).

ES 34. **Troisième leçon apprise:** La langue des documents du projet est effectivement un facteur important. Il est très important que le document du projet soit toujours dans la langue officielle du pays dans lequel le projet va se réaliser, ou bien que la traduction du document du projet soit officielle et validée. L'inexistence d'un tel document ou la mauvaise traduction peut provoquer des problèmes de compréhension et contribuer à la non-appropriation du projet.

ES 35. **Quatrième leçon apprise:** Au niveau des CEP/ACC, il a été remarqué que les femmes malgré leur faible présence, sont plus disposées à partager leurs connaissances et expériences. Elles ont un rôle fondamental à jouer dans la communication/sensibilisation des acquis et pratiques du projet. Les femmes doivent donc être davantage incluses dans les CEP/ACC en raison de leurs rôles socio-culturels dans la transmission et la dissémination des savoirs entre elles et auprès des enfants et jeunes.

ES 36. **Cinquième leçon apprise:** En général, les actions d'ACC peuvent provoquer des conflits de divers degrés selon le contexte. Ils peuvent se passer entre paysan/nes et institutions publiques ou privées, entre paysan/nes et pasteurs nomades, entre paysans hommes et femmes. Le projet a été témoin de conflits ou frictions entre des producteurs de coton/céréales et la CMDT dérivés de l'adoption de technologies d'ACC agro-écologiques en faveur des paysans. Il y a aussi des conflits apparents ou latents entre hommes et femmes à cause de l'introduction de nouvelles spéculations (sésame et maraîchage) et la fumure organique (disputes entre hommes et femmes pour le ramassage des détritiques organiques). Il faudrait donc que les projets FPAM/FEM s'impliquent dans la résolution de ces conflits à travers des mécanismes durables, formels et consensuels tout en pensant au respect des droits humains fondamentaux.

ES 37. **Sixième leçon apprise:** Un projet d'adaptation au changement climatique doit donner toute la priorité à la fourniture des intrants au moment opportun et en tenant compte

du cycle des semences proposés et de l'hivernage. L'arrivée tardive des intrants peut compromettre l'acceptation du projet au niveau des paysans. Il est clair pour les paysans : « La précocité des variétés n'est plus un aspect important si le projet peut ne pas fournir les semences à temps ».

ES 38. **Septième leçon apprise:** Les critères de sélection des participants doivent être inclusifs, harmonisés et respectés par tous les participants/tes au projet. Il faut donc éviter de conditionner la participation à la propriété de la terre, au fait d'être chef d'exploitation ou tout autre critère exclusif. Ces aspects vont forcément laisser une partie de la population paysanne en rade. Les projets doivent appliquer toujours des mesures qui incitent la participation des femmes et des jeunes.

ES 39. **Huitième leçon apprise:** L'accès à une prédiction météorologique décadaire et saisonnière de qualité et localisée (*downscaling*) est fondamentale pour le paysan/ne qui dépend de l'agriculture pluviale. Les projets FPAM/FEM doivent prendre en charge des études complémentaires pour analyser et améliorer la robustesse des informations météo et surtout faire un effort supplémentaire avec les autorités gouvernementales pour faciliter l'accès à la prédiction sans coûts additionnels pour les paysan/nes. Les prédictions météorologiques doivent être gratuites et accessibles aux paysans car elles sont un outil non négligeable pour aider à garantir le droit à l'alimentation de la population la plus marginalisée dans le milieu rural.

1 Introduction

1.1 Antécédents et objectif de l'évaluation

1. Le projet FAO/FEM (GCP/MLI/033/LDF) intitulé « *Intégration de la résilience climatique dans la production agricole pour la sécurité alimentaire en milieu rural au Mali* », a pour objectif général de « renforcer les capacités du secteur agricole pour faire face, avec succès, au changement climatique (CC), par l'intégration des préoccupations et des stratégies dans les initiatives agricoles en cours, ainsi que des questions d'adaptations (ACC) dans les programmes et politiques agricoles ».

2. Le Projet est financé par le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (PMA, LDCF en anglais) et géré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le Fonds sert à financer les projets qui répondent aux besoins urgents et immédiats des PMA en matière d'adaptation, en mettant l'accent sur la réduction de la vulnérabilité des secteurs et des ressources indispensables au progrès social et au développement national comme l'agriculture et la sécurité alimentaire, définis et hiérarchisés dans les PANA.

3. Le projet a un budget de USD 2.106,818 du FPAM/FEM avec un cofinancement de USD 4,5 millions avec le gouvernement du Mali (USD 3 millions) et d'une combinaison des projets exécutés par la FAO d'un montant de USD 1,5 millions qui contribuent aux objectifs du projet. Le démarrage formel a été le 17 Aout 2011, mais les activités ont démarré en 2012, et la clôture été prévue le 30 Juin 2015.

4. Conformément au Document de projet, une évaluation à mi-parcours devait réalisée à la fin de la troisième année du projet. La mission d'évaluation à mi-parcours s'est déroulée entre le 15 septembre et le 10 octobre 2014, conforme aux termes de référence de l'évaluation en Annexe (1). **L'objectif de l'évaluation à mi-parcours est de déterminer les progrès accomplis en matière de réalisation des résultats attendus et identifier les actions correctives, si nécessaire.** Elle devait permettre, notamment de :

- examiner l'efficacité, l'efficience et la rapidité de mise en œuvre du projet ;
- analyser l'efficacité de la mise en œuvre et des accords de partenariat ;
- identifier les questions nécessitant des décisions et des actions correctives ;
- identifier les leçons apprises à propos de la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet ;
- souligner les réalisations techniques et les leçons apprises ;
- proposer des corrections et/ou des ajustements à mi-parcours au Plan de travail, si nécessaire.

1.2 Méthodologie de l'évaluation

5. L'évaluation mi- parcours a analysé les résultats acquis depuis le démarrage du projet (août 2011) jusqu'à la réalisation de l'évaluation (octobre 2014).

6. Le projet a été évalué de manière critique par le biais de critères internationalement acceptés de pertinence, efficience, efficacité, impact et durabilité. L'évaluation a également intégré dans son analyse les normes et standards de l'UNEG, en s'appuyant sur les approches fondées sur les droits de l'homme (HRBA)/Droit à l'alimentation/Droit à un travail décent ; intégration de la dimension de genre, durabilité environnementale, renforcement des capacités et gestion axée sur les résultats.

7. L'évaluation a adopté une approche consultative et transparente avec toutes les parties tout au long du processus. L'équipe d'évaluation a suivi une méthodologie basée sur l'élaboration des hypothèses, une analyse des évidences à travers la triangulation des données et des informations rassemblées et constatations des conclusions.

8. L'évaluation a utilisé les outils suivants : Matrice d'évaluation, entretiens semi-structurés avec les informateurs clés, parties prenantes et participants/tes, appuyés par des protocoles d'entretien ; observation directe lors des visites de terrain, résumé journalier des conclusions et constatations.

9. Les évaluateurs ont employé une diversité des méthodes de collecte de données pour assuré la triangulation des constatations :

- Consultations avec des groupes de discussion, avec 25 groupes d'informateurs/trices clés
- Revue documentaire itérative de données apportées par le bureau d'évaluation de la FAO, les départements de la FAO en charge de l'opération et l'appui technique du projet, de la coordination du projet et des partenaires nationaux d'exécution et de cofinancement.
- Observation des résultats des ECAs dans 9 communes représentatives du projet des régions de Koulikoro, Ségou, Kayes et Sikasso.
- Entretiens semi-structurés avec différents informant clés.

10. Dans les entretiens et groupes de discussion les participants du projet ont été classés en quatre groupes : (a) les décideurs au niveau politique/programme de développement (directeurs techniques des institutions, coordinateurs de programmes, directeurs régionaux, Maires, (b) les techniciens/administrateurs/gestionnaires du projet (départements et staff de la FAO, coordination du projet), (c) maitres-facilitateurs, facilitateurs/trices, facilitateurs/trices paysannes, et (d) paysan/nes bénéficiaires au niveau CEP et villages.

11. La méthodologie a suivi les étapes suivantes :

- a) Analyse de la documentation du projet au début de l'évaluation et d'une manière fréquente pendant tout le processus d'évaluation. La liste de documents révisés se trouve dans l'Annexe 3.
- b) Briefing au siège de la FAO à Rome avec le Bureau de l'évaluation (OED), le personnel de projet au niveau du siège (en particulier l'Unité Technique Centrale (LTU) dans la Division de Production et de Protection de Plant (AGPM) et l'administrateur du budget du projet) et l'Unité de Coordination du FEM dans la Division du Centre d'Investissement FAO-TCI-GEF
- c) Elaboration des Outils d'évaluation : Matrice d'évaluation (questions clés, indicateurs et sources d'information) et listes de vérification générique pour les entretiens par groupe d'acteurs. Remise à la validation du Bureau de l'Évaluation/FAO des outils principaux à utiliser dans l'évaluation et une liste préliminaire des structures à rencontrer.
- d) Discussion et approbation du programme-calendrier de la mission avec la Coordination du projet et le Bureau de l'Évaluation/FAO.
- e) Visite de terrain à Bamako et dans les régions de Kayes-Kita (Bendougouba et Dijian), Koulikoro (Banamba et Kolokani), Segou (Togou, Cinzana et Bla) et Sikasso-Koutiala (Consequela et M'Pessoba). L'équipe d'évaluation a pris le temps

nécessaire pour des discussions en détail avec les principales parties prenantes du projet et a pris en considération leurs perspectives et opinions :

- i. Entretiens individuels et collectives à Bamako avec les membres de la Coordination Technique du projet, la représentation de la FAO, les représentants du gouvernement (Secrétaire Général du MDR, CPS-DR), les institutions partenaires de la mise en œuvre (DNA, IER, AEDD. Mali Météo), les partenaires du cofinancement (APCAM) et les alliances de collaboration (projets FAO, IFDC, PAFICOT).
 - ii. Entretiens individuels et groupes de discussion avec des institutions dans des échantillons de secteurs, cercles et communes d'intervention du projet dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou: les DRA, les Chefs cercle agriculture, la CMDT-Kita, l'ORS-Ségou, le Service semencier national - Ségou, les Maires et Chefs de village/Conseils de villages.
 - iii. Entretiens semi-structurés individuels avec les maitres-facilitateurs et facilitateurs de la DNA et groupes de discussion facilitateurs-paysans
 - iv. Groupes focaux (désagrégés par genre et mixtes) avec des participants CEP, organisations paysans, et coopératives.
- f) Systématisation journalière des constats et conclusions des visites
 - g) Débriefing des conclusions de la mission avec les parties prenantes du projet dans le pays (Coordination Technique, DNA, IER, AEDD), le bureau FAO- Mali et le siège (LTU, AGPM-Budget Holder et FAO-TCI), afin d'obtenir leurs commentaires. Débriefing des conclusions avec la mission de FAO déplacé au Mali pour appuyer la planification du projet.
 - h) Rédaction final de rapport.

12. À travers l'évaluation, l'équipe a recueilli le maximum d'informations disponibles tout en assurant un traitement de qualité de celles-ci. Les résultats obtenus grâce aux différentes méthodes et sources d'informations ont été comparées pour garantir la validité des constatations. Nous avons dédié une attention spéciale à l'utilisation des évidences et témoignages attestant ces évidences avant de développer les constatations et conclusions.

13. Une attention particulière a été portée aux femmes et aux autres groupes sous-privilegiés afin de s'assurer qu'ils soient consultés de manière adéquate. L'équipe d'évaluation a eu aussi des réunions non programmées avec des informateurs clés tant internes qu'externes au projet pour sonder différentes opinions.

14. Les contraintes rencontrées dans l'application de l'approche évaluative ont été les suivantes :

- Le temps disponible pour l'évaluation a été court par rapport à l'extension géographique et la complexité institutionnelle du programme ;
- Le besoin de traduction lors des entretiens avec les groupes de discussion paysans et les femmes. Les hommes qui traduisent tendent souvent à répondre directement à la place des femmes sans leur traduire les questions ou ne traduisant que partiellement ces commentaires. L'équipe d'évaluation en tenant compte de ce problème a pris suffisamment de temps pour valider et bien comprendre les préoccupations et attentes des femmes ;
- L'équipe a eu des difficultés à avoir des réponses du point focal de l'AEDD aux demandes d'informations sur la composante 3. Les informations finalement fournies ont été incomplètes, ce qui a contraint aux évaluateurs de trouver des

informations à travers d'autres sources qui n'ont pas toujours été effectives (les documents sollicités n'existaient pas ou n'étant pas disponibles) ;

- Il y a une incohérence des données du projet en fonction de la source (nombre de facilitateurs, nombre de CEPs, nombre de paysans participants, etc.), qui n'a pas pu être suffisamment clarifiée par la coordination du projet ;
- Les difficultés à délimiter ou séparer les actions du projet par rapport à celles développées dans le contexte de la GIPD¹ ;
- Les difficultés dérivées de la méconnaissance de la stratégie de projets PAM-FEM et donc d'accès à l'information relative aux activités réalisées dans le cadre des cofinancements par les différents partenaires et la valorisation ou quantification de leur participation.

2 Contexte du projet/programme

16. Le Mali est un vaste pays Sahélien d'une superficie de 1.241.238 km² situé dans une zone de transition entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne avec quatre types de climats qui déterminent les différentes zones agro-écologiques : Saharien au Nord (pluviométrie annuelle < 200 mm), Sahélien au centre (pluviométrie annuelle comprise entre 200 mm et 600 mm), Soudanien (pluviométrie annuelle comprise entre 600 mm et 1000 mm) et Soudano-guinéen au sud (pluviométrie > 1000 mm).

17. Le climat est fortement tributaire des pluies qui sont variables d'une année sur l'autre. Depuis 1968, le pays vit dans une succession d'années sèches, qui ont provoquées des effets négatifs, très sévères sur les moyens d'existence (agriculture, pêche, élevage). Cela a contribué à la vulnérabilité des populations, surtout rurales et à la détérioration des écosystèmes fragiles, desquels elles dépendent. Les projections de changement climatique pour 2025 indiquent que le Mali fera face à un avenir plus chaud et plus sec. La température moyenne pourrait augmenter de 2.71°C à 4.51°C et les pluies baisseraient de 11 pour cent.

18. Toujours, selon ce scénario de changement climatique, les productions de récolte pourraient baisser de 5.5 % et les productions de fourrage peuvent chuter de 20 %. Cela affecterait des récoltes de nourriture importantes, telles que le millet, le sorgho, le riz et le maïs, aussi bien que le bétail (deuxième produit d'exportation du Mali). Il est, également, prévu des chocs climatiques extrêmes (inondations et sécheresses) qui fragiliseraient les terres arables. Ces dérèglements climatiques viendraient s'ajouter à une situation de sécurité alimentaire déjà fragile et à une croissance exponentielle de la population (estimée en 2009 à environ 14.5 millions d'habitants, elle devrait doubler en moins de 20 ans). Telle que décrite, cette situation ira sûrement déstabiliser l'économie malienne qui repose sur des ressources provenant essentiellement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (80% de la population active et représente 45% du Produit Intérieur Brut).

¹ La GIPD est un programme sous-régional de Formation participative en Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs de cultures à travers des Champs-Ecoles des Producteurs (GIPD/CEP). Le Programme GIPD, connu sous le sigle GCP/RAF/009/NET était financé par les Pays-Bas et il met en place de projets et programmes en Afrique de l'Ouest qui se basent sur la promotion des Champs-Ecoles des Producteurs (CEP). Au Mali, le Programme a travaillé avec toute une gamme de structures gouvernementales, organisations de producteurs, programmes et projets de développement. Les Champs-Ecoles des Producteurs (CEP) sont des lieux d'échange et d'apprentissage suscitant un véritable dynamisme parmi les producteurs.

19. Face à cette situation, le Mali a pris des mesures soutenues par des changements institutionnels, des stratégies et des politiques, pour juguler ses effets en promouvant des mesures d'adaptation, parmi lesquelles :

- Une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, adoptée en 2002 qui a parmi ses objectifs : (i) l'intensification des récoltes comportant l'utilisation des semences améliorées et l'amélioration de la qualité des réserves de semences ; et (ii) la diversification des systèmes de production (systèmes de récoltes et d'élevage) ;
- Une Loi d'Orientation Agricole, (LOA) qui intègre les orientations principales sur la politique de Développement Agricole au Mali et met l'accent sur le développement du secteur agricole et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales ;
- Une Politique Nationale de Protection de l'Environnement, (PNPE) en 1998 qui comprend entre autres les objectifs suivants: (i) soutenir l'atteinte de la sécurité alimentaire à travers l'agriculture durable ; et (ii) Réduire les impacts de la dégradation de la terre, la désertification et la sécheresse à travers l'élaboration et l'appui à la mise en œuvre des programmes de gestion des ressources naturelles [...] basés sur la gestion communautaire ;
- Le programme de la Gestion Durable des terres récemment élaboré, développé par le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MES) est un jalon important vers l'intégration des stratégies de la gestion des terres, de l'adaptation au changement climatique et de la sécurité alimentaire ;

20. C'est en appui à ces politiques et stratégies que ce projet GCP/MLI/033/LDF a été mis en place. Ses interventions se déroulent dans quatre régions vulnérables (Mopti, Kayes, Koulikoro et Sikasso) identifiées dans le PANA, avec trois différents systèmes de production (les céréales sèches, le coton/riz, "maraichage") et dans trois différents écosystèmes.

3 Analyse de la conception et l'approche du projet formulé

La théorie du changement est cohérente. Le projet est réaliste et présente une certaine logique dans sa formulation mais avec des faiblesses importantes. Toutefois, le document projet ne contient pas une description de l'approche méthodologique à suivre pour l'intégration des trois composantes pour aboutir.

La partie de cofinancement, nécessaire dans tous les projets GEF est faible et semble peu fondée car la majorité des programmes et institutions sélectionnées ignore son rôle de cofinancement.

Le document officiel du projet est en anglais sans traduction officiel en français. Malheureusement l'équipe au niveau de pays utilise comme document de travail une traduction non valide qui a posé beaucoup de confusion et malentendus

21. Le document du **projet est réaliste, cohérent et présente une certaine logique dans sa formulation**. Toutefois, il y a des importantes faiblesses au niveau de sa formulation relatives à : l'inexistence d'une approche méthodologie compréhensive qui intègre les trois composantes ; le choix des deux institutions nationales co-responsables d'appui à l'exécution ; la négligence du rôle et de la participation des institutions décentralisées et aussi du rôle de la FAO Mali dans le projet, et ; la faible adaptation aux caractéristiques des projets FPMA/FEM. Au niveau du cadre de résultats attendus, il y a des résultats et indicateurs qui

ne sont ni clairs, ni mesurables ni réalistes. Ces faiblesses ont été aggravées par l'inexistence d'un document du projet en français et la traduction informel² non validée, ce qui a fait que les acteurs responsables de la mise en œuvre n'ont pas encore réussi à avoir une compréhension intégrale du projet.

22. Le projet FAO / FEM (GCP/MLI/033/LDF) a pour objectif général de «renforcer les capacités du secteur agricole pour faire face au changement climatique avec succès, par l'intégration des préoccupations et des stratégies dans les initiatives agricoles en cours, ainsi que des questions d'adaptations dans les programmes et politiques agricoles». Pour atteindre cet objectif, les activités ont été organisées en trois composantes principales :

- Composante 1: Conduire les pratiques agricoles climatiquement résilientes et améliorées
- Composante 2: Renforcer les capacités et vulgariser les pratiques agricoles améliorées par l'approche Champ Ecole Paysan (CEP)
- Composante 3: Intégrer les aspects ou problèmes du changement climatique dans les programmes et les politiques du secteur agricole.

23. **La théorie de changement proposée dans la formulation du projet est réaliste et cohérente.** Elle comporte des activités, des résultats et des composantes qui peuvent contribuer à l'objectif de développement proposé. Le document projet décrit d'une manière bien détaillée la méthodologie avancée pour la mise en œuvre de chacune des composantes. Celles proposées pour les composantes 1 et 2 prennent en compte les efforts en cours au Mali et les résultats proposés sont bien intégrés entre eux. Quant à la composante 3, sa méthodologie est orientée vers la création d'une synergie complémentaire avec le projet PNUD/GEF, mais les résultats proposés sont au niveau national et communautaire sans une stratégie d'action au niveau territorial qui prenne en compte les cercles et les régions.

24. Le document projet ne contient pas une description de l'approche méthodologique à suivre pour l'intégration des trois composantes pour aboutir à l'objectif général. La considération d'une méthodologie de travail pour tout le projet dans laquelle les trois composantes soient incluses, faciliterait les synergies entre activités et résultats pour une mise en œuvre du projet plus compréhensive et effective.

25. Bien que l'absence d'une approche méthodologique générale du projet ne pose pas un problème entre les composantes 1 et 2, dans lesquelles, il est plus facile de reconnaître les liaisons et détecter des aspects communs, le document du projet aurait du mieux expliquer comment les composantes 1 et 2 peuvent s'intégrer avec la composante 3 et vice-versa.

26. On constate, d'autre part, que la composante 3 « intégration de l'ACC dans les politiques » et ses résultats prévus ont été formulés d'une manière autonome par rapport aux deux premières composantes, celle-ci devrait plutôt se diriger à utiliser les résultats 1 et 2 (bonnes pratiques et cadres formés) pour intégrer l'ACC au niveau de la politique et des programmes agricoles (c'est seul le résultat 3.5 qui permet de déduire une certaine intégration avec les autres composantes).

² Il faut noter qu'il n'existe pas un document Officiel du projet en langue française. La version française utilisée par le projet n'a été qu'un produit rapidement traduit sans contrôle et validation qui a été nécessaire juste pour favoriser les premiers contacts avec les parties prenantes.

27. Le calendrier proposé dans le document projet est réaliste mais le plan de travail proposé pour les 4 ans du projet devrait considérer le décalage des résultats et des activités (par exemple ; les activités sur le *climate proofing* devraient commencer dès le début du projet ou seulement pour avancer dans les activités 2.5 et 3.4 il faut bien avancer dans la mise en œuvre des composantes 1 et 2).

28. Les ressources totales allouées pour la mise en œuvre sont adéquates mais la distribution entre composantes et résultats n'a pas été bien élaborée (la composante 2 devrait avoir plus de fonds pour l'exécution que les composantes 1 et 3 car elle concentre le plus grand nombre d'activités et de résultats. Aussi, le chapitre des consultants est excessif (nombre et quantité de consultants nationaux et internationaux) alors que le financement des protocoles pour le renforcement des capacités à travers les CEP est sous dimensionné.

29. En considérant le rôle de la complémentarité des actions du projet avec des programmes de développement agricole de grande envergure, nous avons constaté que sa formulation n'a pas été suffisamment adaptée aux caractéristiques des projets FPMA/FEM³. La majorité des programmes et institutions sélectionnée ignore son rôle de cofinancement et dans la formulation il n'existe pas des lettres d'autorisation exigées par la FPAM/FEM pour un tel projet⁴. Le concept de cofinancement utilisé a été le concept traditionnel dans lequel, chaque projet intervient avec ses ressources pour aboutir à un objectif commun (voir encadré 2 sur la stratégie du FPAM/FEM).

30. Les parties prenantes et les bénéficiaires du projet ont été partialement sélectionnés et décrits dans le document de projet. La formulation contient une description des partenaires nationaux et des bénéficiaires directs et aussi les critères concrets et pertinents pour la sélection de communes bénéficiaires. Toutefois, dans sa formulation, le projet n'a pas tenu compte du contexte malien en matière de décentralisation et, en conséquence, du rôle fondamental des institutions décentralisées et des administrations de commandement territorial (pouvoir territorial déconcentré). Le rôle et la participation des Maires, Sous-préfets, Préfets et Gouverneurs auraient dû être considérés dès les premiers moments de la formulation et du démarrage de ce projet.

31. Le document de projet contient une description robuste de la structure institutionnelle au niveau stratégique (Comité de Pilotage) et de gestion (Cellule de Gestion et Coordination du projet) et en relation au rôle d'appui de la FAO (Cellule Technique Centrale (LTU), Administrateur du Budget et l'Unité de Coordination du GEF Division du Centre d'Investissement, -(TCI)). Le projet contient également, une description détaillée des rôles et fonctions de ces différents acteurs.

32. Le document de projet décrit aussi de façon précise les deux institutions responsables d'appuyer l'exécution et l'intégration de ses différentes composantes, comprenant les activités à mettre en œuvre par le Gouvernement (DNA et STP/CIGQE, ce dernier remplacé dans la mise en œuvre par l'AEDD). Ces institutions devraient chacune désigner un point focal pour le projet et travailler en étroite collaboration avec la coordination nationale. Mais il n'y avait pas une description des tâches de ses points focaux. La

³ On doit tenir compte que le document dans lequel le FPAM/FEM décrit l'approche stratégique et les concepts clés de « coût additionnel d'adaptation » et « cofinancement » a été publié en mai 2011, après la finalisation du document de formulation.

⁴ Voir le rapport du FEM d'accès a ressources sur le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) et géré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

coordination du projet doit fixer les termes de référence avec les responsabilités détaillées des points focaux des institutions partenaires pour l'exécution et déterminer leur rôle par rapport à la coordination du projet. Il faut ajouter le manque de pertinence de l'arrangement institutionnel qui est établi pour le partage, entre la DNA et l'IER (composantes 1 et 2) et l'AEDD (composante 3) pour la gestion des activités du projet. Il est difficile de piloter un projet avec des actions normalement intégrées par deux entités différentes et appartenant à deux ministères différents sans compter avec un mécanisme de coordination et coopération mutuellement accordée.

33. Bien que le document de projet ait une large description du rôle des différentes départements de la FAO engagés dans la mise en œuvre, il n'y a pas eu une description des fonctions du bureau de la FAO au Mali, qui a un rôle important en termes de support administrative-opérationnel, de suivi des activités et d'appui au niveau stratégique/politique du projet.

34. Le document de projet considère dans sa formulation les arrangements en matière de gestion à travers une description précise des accords, protocoles et contrats prévus (aussi en annexes) qui pourraient bien aider à définir le budget nécessaire, à titre d'orientation de l'exécution.

35. A niveau du cadre de résultats, il y a une relation logique entre les apports ciblés, les résultats et l'impact. Il y a des résultats et indicateurs qui sont en général clairs et réalistes surtout au niveau de la composante 1 et 2. Par exemple le matériel de formation, l'intégration des ACC dans les CEP, le nombre de CEP, le nombre de facilitateurs, etc. Par contre, il y a des résultats et indicateurs qui ne sont pas évidents et qui sont difficilement mesurables, comme par exemples :

- L'absence de concrétisation sur un minimum des pratiques et variétés à piloter dans les cibles 1.3 et 1.4.
- L'utilisation de termes ambigus dans les résultats : « *les considérations du CC se sont fortifiées* de 50% des programmes, politiques et planning du secteur agricole », ou bien des termes insuffisamment détaillés « programmes partenaires qui sont *activement impliqués* dans le pilotage d'ACC ».
- Utilisation d'information de base pas représentative pour mesurer l'impact du projet : « productions au moins maintenue dans les 3 écosystèmes » avec une seule année de référence de base 2009-10.
- Résultats qui ne sont pas suffisamment clairs et mesurables dans les ciblés 2.6 et 3.1 : « Outils d'appui à la décision de prévision du temps pour les paysans » et « Evaluation des politiques agricoles...pour l'intégration de l'ACC dans les politiques nationaux »
- Résultats ambitieux qui ne sont pas réalistes pour le cadre du projet et le temps prévu : exemple « 16.000 paysan/nes qui adoptent les pratiques ACC » ou « programmes budgétisés pour la composante de l'ACC »

36. Il faut noter qu'il n'existe pas un document officiel du projet en langue française. La version disponible en français est un produit qui n'a pas été validé. La clarté du document de projet officiel (version anglais) est devenue confuse par une mauvaise traduction en français, qui est malheureusement celle utilisée comme document de travail. Les institutions responsables de la mise en œuvre ont donc eu des difficultés pour comprendre certains aspects du projet et il aurait été nécessaire d'avoir un document officiel en langue française,

ou au moins une traduction précise et fiable. Dans l'Encadré 1, un résumé de quelques importantes erreurs de traduction⁵.

Encadré 1 : Exemples d'erreurs de traduction qui réduisent la clarté du projet

Dans l'impact/objectives du projet :

- Page 28 (Anglais): (iii) **mainstreaming of FFS-based CCA extension approaches within national “Vulgarisation et Appui-conseil” strategies and plans.** The FAO/LDCF project will also complement the UNDP/LDCF initiative by supporting the elaboration of a draft **investment plan in support to CCA mainstreaming and up-scaling in the agricultural sector** (Output 3.6)
- Page 30 (Français) : (iii) **la mise en place d'un courant fort au sujet des approches d'expansion à base des Champs-écoles au niveau national sous forme de plans et de stratégies de de Vulgarisation et Appui-conseil.** Le projet FAO/LDCF supplétera aussi l'initiative du PNUD/LDCF en appuyant l'élaboration d'un brouillon de **plan d'investissement pour appuyer la mise en place de courant fort et en accroissant le secteur agricole** (Output 3.6)

Dans le Cadre de résultats :

- Page 55 (Anglais): Partnerships in place with at least **4 mayor projects** and/or governmental programs actively involved. **2 partnerships established with major projects in 1 ecosystem**, on 2 production systems (including dry cereals) by the end of year 2
- Page 55 (Français) : Partenariats en place avec au moins **4 projets du Maire** et/ou programmes gouvernementaux activement impliqués dans le pilotage des pratiques améliorées. **2 partenariats établis avec les projets du Maire dans 1 écosystème**, sur 2 systèmes de production (comprenant les céréales sèches) à la fin de la 2eme année.
- Page 58 (Anglais): Climate change considerations mainstreamed into 50% of agricultural sector policies, programs and planning (30% of operational projects **in sector-level programs incorporate budgeted/for CCA components**) based on “lessons learned”
- Page 63 (Français) : Création d'un courant conventionnel de considérations de changement Climatique à hauteur dont 50% des politiques, des programmes et du planning du secteur agricole (dont 30% des projets opérationnels **dans les programmes cross sectoriels du budget incorporé/pour les composantes d'ACC**) sur la base des “leçons acquises”

37. Les risques identifiés par le projet sont toujours valides, mais il y a des risques et difficultés qui ne sont pas convenablement prévus et qui ont influencés sa mise en œuvre :

- Les risques liés aux changements de statut administratif/juridique des partenaires étatiques qui sont en train de passer d'établissements de service public à institutions prestataires de services (AEDD, Météo Mali, IER), tout en gardant leurs rôles comme institutions responsables d'appuyer la mise en œuvre du projet
- Les problèmes liés aux changements fréquents de dirigeants et personnel responsables dans les institutions gouvernementales (Ministère de l'agriculture et AEDD)
- La capacité limitée de rapportage des institutions nationales pour répondre aux exigences administratives de la FAO

38. En matière de genre, il faut souligner que le projet n'a pas suffisamment pris en compte les besoins spécifiques des femmes paysannes (pas de budgétisation sensible au genre par exemple) ni les conséquences qu'elles puissent subir du fait de certaines actions d'adaptation aux changements climatiques.

⁵ Dans le rapport il y a certains résultats dans lesquels on a considéré judicieuse insérer aussi les phrases en anglais pour une meilleur compression du texte

4 Pertinence

Le projet est toujours pertinent et répond aux principales politiques et stratégies du gouvernement du Mali et de la FAO. Cependant, le cadre institutionnel relatif au changement climatique a évolué et les résultats et activités du projet doivent s'adapter aux nouvelles institutions et mécanismes (ex. Fond Climat).

39. Au moment de la formulation en 2009, le projet était très pertinent. Le document principal de référence de politique agricole, la Loi d'orientation Agricole (LOA), approuvé en 2006 ne faisait aucune référence au changement climatique ni à l'adaptation (LOA, 2006). Le projet a contribué donc à promouvoir l'intégration de l'approche ACC, un aspect très nécessaire dans la politique agricole malienne. Aussi, le projet a contribué à la mise en œuvre du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) finalisé en 2007 dont le secteur agricole représente l'un des secteurs prioritaires. Des 7 priorités de PANA pour le secteur agricole, 4 sont ciblés par ce projet :

- Développement d'un paquet de formation pour les populations rurales ;
- Renforcement de la résilience des systèmes de production locale à travers la dissémination des variétés adaptées aux conditions du changement climatique ;
- La diversification des sources de revenu dans les communautés rurales comme moyen de promouvoir la sécurité alimentaire des familles vulnérables ;
- La restauration de la fertilité des sols à travers des techniques résilientes au climat.

40. Au moment de l'évaluation à mi-parcours, le concept et l'objectif du projet demeuraient encore pertinents, surtout en ce qui concerne la nécessité de promouvoir la capacité du secteur agricole du Mali afin de disposer de plusieurs atouts et technologies pour aborder le changement climatique dans l'agriculture.

41. En 2011 le Mali a approuvé une Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) qui « donne les fondements pour un cadre unique de référence pour la coordination et la mise en synergie des différentes interventions en matière de changements climatiques ainsi que l'intégration des changements climatiques dans les différentes politiques sectorielles du pays » (PNCC, 2011 :9). A été créé un Comité National sur le Changement Climatique (CNCC), qui a le rôle d'aider le gouvernement dans la mise en œuvre d'actions bénéfiques en matière de lutte contre le CC. A cet égard, l'approche FEM proposée dans le projet, d'intégration d'ACC dans des politiques et programmes en cours est toujours solide et pertinente. Cet approche répond aux objectifs spécifiques de la PNCC, concrètement à : (a) Faciliter la prise en compte des défis climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles ; (b) Intégrer des mesures d'adaptation prioritairement dans les secteurs les plus vulnérables ; (c) Renforcer les capacités nationales sur les changements climatiques, et (d) Promouvoir la recherche nationale et les transferts de technologies en matière de CC.

42. On constate qu'il y a déjà une importante volonté politique et qu'une intégration de la question concernant l'adaptation au changement climatique s'est installée dans la politique agricole. Effectivement, des éléments de politique et de stratégie relatifs au changement climatique ont été intégrés dans le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans l'objectif d'améliorer le bien-être social des populations (CSCR 2012-2017 :44).

43. Ainsi, un des documents clés de la politique agricole élaboré dans la période du projet et approuvé en 2013, la Politique de développement agricole (PDA) du Mali, considère

qu'une des principales faiblesses et menaces qui pèsent sur le développement du secteur agricole est la forte vulnérabilité par rapport aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, faibles crues). Dans ce cadre, un des Objectifs Spécifiques de la PDA est d'assurer la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement en prenant en compte les changements climatiques. Un des axes d'intervention principales de la PDA est le développement de mécanismes d'adaptation aux changements climatiques. A cet égard, la PDA fait référence à l'application progressive par l'ensemble de producteurs de la gestion intégrée de la production à travers l'approche CEP comme une stratégie dans le sous secteur agriculture (PDA, 2013 :30). Le projet est donc toujours très pertinent surtout dans le développement des mécanismes et pratiques d'ACC en suivant l'approche CEP.

44. En ce qui concerne la contribution du projet aux objectifs de la FAO Mali, le projet est aussi pertinent. Le cadre de Programmation pays (2013-2017) signé en décembre 2013 établit deux domaines de priorités et quatre résultats pour lesquels, le projet contribue de manière effective: (1) *Les mesures de défense et de restauration des ressources naturelles sont appliquées;* (2) *Les mécanismes [...] de adaptation au changement climatiques se sont renforcés;* (3) *Mesures de prévention appliquées pour la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des crises;* et (4) *Les capacités de préparation aux risques et catastrophes sont renforcées [...]* (COPIL FAO, 2012).

45. Toutefois, le cadre institutionnel national relatif au changement climatique a évolué pendant la mise en œuvre du projet, et les résultats et activités du projet devraient s'adapter aux nouvelles structures institutionnelles et mécanismes développés pour l'ACC au Mali. Effectivement, en 2012 le gouvernement a mis en place un Fonds Climat comme moteur pour la réalisation des objectifs dans le domaine des changements climatiques au pays. Le Fond Climat a lancé le premier appel d'offre en avril 2014. En 2014 le CNCC a créé un Groupe Thématique d'adaptation au Changement climatique⁶.

46. Au cours du projet, le Mali à aussi renforcé le processus de décentralisation comme un mécanisme de stabilisation politique et social, et les Plans de Développement Socio-économiques et Culturels (PDSEC) constituent plus que jamais la feuille de route des actions de développement au niveau des communes, qui en fait, selon la PNCC prennent peu en compte les liens entre les changements climatiques, le développement et la pauvreté (PNCC, 2011: 35).

47. A cet égard, une analyse plus détaillée du cadre de résultats du projet relève qu'il y a des objectifs qui auront besoin d'être mis à jour ou qui ne répondent plus au cadre institutionnel actuel du Mali. Il semble certain que les résultats de la composante 3 relatifs à la création de mécanismes pour la coordination cross-sectorielle pourraient dupliquer les fonctions du Comité National de Changement Climatique et des Groupes Thématiques récemment créés. Ainsi, dans cette composante 3, il serait essentiel que le projet prenne en compte le rôle des institutions décentralisées de l'état dans l'implémentation et leur importance pour procurer plus d'effectivité et durabilité aux actions. Dans la composante 2, pour atteindre le résultat sur le Fond adaptation, le projet pourrait considérer d'une part l'existence de ce mécanisme et d'autre part la possibilité que les actions du projet peuvent en profiter.

⁶ Cette dernière information a été apportée dans l'entretien avec l'AEDD mais les évaluateurs n'ont pas trouvé l'évidence formelle de la constitution de ce groupe.

48. A niveau de terrain, les critères de définition des zones ont été décrits dans le document de projet, cherchant la représentativité en termes de zones agro-écologiques et de systèmes de productions, et sélectionnés sur la base des conclusions des études sur la vulnérabilité climatique (à partir de l'Initiative des 166 communes plus vulnérables) et autres critères détaillés (voir page 22 du document du projet). La coordination du projet a travaillé dès le début dans la définition des communes et villages, en prenant en compte les conditions de vulnérabilité et normalement en contact avec les autorités locales. Dans certains cercles comme le cas de Bla ou Markala, on a constaté que le projet a suivi une approche géographique dirigée à implanter des CEPS dans deux villages par commune afin de faciliter la dissémination des pratiques d'ACC. On a aussi constaté que le projet a été développé dans des villages où le projet FAO/GIPD n'avait pas développé d'activités afin de compenser géographiquement les appuis du projet.

5 Efficacité des produits et des résultats

Le projet est sur le bon chemin pour atteindre la plupart des résultats attendus dans les composantes 1 et 2, qui sont à ce stade du projet sont généralement satisfaisants. Les résultats de la composante 3 sont en général insatisfaisants et une révision de cette composante s'avère nécessaire pour la mettre en adéquation avec les composantes 1 et 2

49. L'efficacité des produits et des résultats a été analysée par composante et par résultat tout en se basant sur le cadre des aboutissements du projet. Chaque résultat a été valorisé en fonction du système d'échelle de six points du FEM : Très satisfaisant (TS), satisfaisant (S), marginalement satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MI), Insatisfaisant (I) et très insatisfaisant (TI). L'analyse reflète les avancées atteintes dans chaque résultat.

50. L'analyse de l'efficacité concluent que le projet est sur le bon chemin pour atteindre la plupart des résultats attendus dans les composantes 1 et 2. La valorisation des atouts dans le développement de CEP/ACC est satisfaisante avec des chiffres intéressants d'installation des CEPs, aussi dans la formation des facilitateurs. Néanmoins les atouts dans deux des résultats relatifs au Fond Climat et aux outils de prédiction climatique sont faibles. D'autre part, les résultats du composante 3 sont en général insatisfaisants et une révision de cette composante s'avère nécessaire pour la mettre en adéquation avec les composantes 1 et 2, afin que les résultats de ces dernières nourrissent les politiques et les programmes agricoles avec l'ACC.

5.1 Composante 1. Pilotage des pratiques agricoles améliorées à la résilience climatique

5.1.1 Résultat 1.1. Documentation des pratiques d'ACC antérieures et contemporaines des paysans et des initiatives d'appui institutionnel.

51. L'atteinte de ce résultat est marginalement satisfaisante. L'équipe évaluateur n'a pas constaté l'existence et la disponibilité d'un menu ou une banque de données des pratiques ACC (ou une banque de données des initiatives d'appui institutionnel) pour les 3 écosystèmes (valeur ciblée dans la troisième année). Il y a quelques exemples de fiches d'ACC (3 fiches) approuvées dans le Groupe de Gestion de Savoirs. Elles ont été utilisées pour la divulgation du projet dans la Journée Mondiale de l'Alimentation 2014.

52. Les évaluateurs ont constaté dans les entretiens réalisées qu'il y a toujours beaucoup d'intérêt au niveau des institutions partenaires et facilitateurs d'avoir une documentation accessible sur les pratiques d'adaptation. L'importance de la documentation des pratiques d'ACC est bien reflétée dans l'allocution du Directeur de la DNA dans la première session du Groupe de Gestion de savoirs dans le cadre du projet (8 mai 2013) :

« La capitalisation et la diffusion régulière de l'information sur les changements climatiques contribuent à améliorer le processus de renforcement de capacités des acteurs face au problème, du fait de la valorisation des savoirs et expériences existants et leur mise en synergie » (Groupe de Gestion de Savoirs, 8 mai 2013)

53. Ce résultat doit être considéré comme prioritaire non seulement pour l'intérêt général existant mais aussi parce qu'il peut contribuer à renforcer la sensibilisation et la communication des acquis du projet à différents niveaux (technique et politique). L'utilisation de dessins ou croquis simples et photographies pour faciliter l'accès à la connaissance des pratiques ACC à la population analphabètes, notamment les femmes, est une question à renforcer. Il faut aussi faire attention à l'aspect de la traduction aux langues principales. Le sujet a déjà été abordé dans les réunions du Groupe de Gestion de Savoirs et est considéré comme un aspect très important.

5.1.2 Resultat 1.2. Stratégie de gestion du savoir des Groupes d'intérêts multiples « Multi-stakeholders Knowledge management strategy » formulée et appliquée pour renforcer les stratégies et les pratiques d'ACC.

54. L'atteinte de ce résultat est satisfaisante. La stratégie de gestion de savoirs multi-acteur s'est concrétisée dans la création d'un Groupe de Travail Gestion des Savoirs ACC (GTGS). Ce groupe a été mis en place pour « *partager et capitaliser les expériences et les connaissances/savoirs en matière des mesures d'ACC pour une large information des populations vulnérables* ». Dans les termes de « référence obtenues » de la première réunion en mai 2013, il était retenu la célébration de réunions semestrielles de caractère ordinaire. Pour le moment le GTGS a célébré cinq réunions (mai et décembre 2013, mars, août et octobre 2014).

55. Le GTGS est un groupe multi-acteur divers, très actif et intéressant, avec la présence d'institutions étatiques (DNA, IER, AEDD, départements du Ministère de l'agriculture), de la société civile (APCAM) et des institutions de recherche (ICRISAT), comment ont pu le constater les évaluateurs à travers sa participation dans la réunion d'octobre 2014 et la révision des rapports. La participation des acteurs est assez stable et les réunions se célèbrent plus fréquemment que prévu. Toutefois, on constate que les discussions du groupe, dans lesquelles l'équipe a participé, sont de caractère plus académique que stratégique et sont davantage dirigées sur des pratiques d'ACC d'autres pays (exemple fiches Niger) qu'à relever le savoir local/traditionnel pour l'ACC. Les analyses sont aussi plus centrées sur des questions agronomiques qu'autour de la viabilité économique ou des implications sociales des pratiques d'ACC.

56. On considère que le GTGS pourrait jouer un rôle plus important, comme par exemple être le noyau de discussions multi-acteur et comme mécanisme de prise de décisions conjointes sur des pratiques/stratégies d'ACC. A cet égard, le GTGS serait le mieux placé pour contribuer à développer une stratégie de gestion de savoirs (basée sur le travail déjà fait dans la réunion de décembre 2013). Dans laquelle seraient détaillés : d'une part, le rôle stratégique de ce groupe en relation à l'échange et la mise en valeur des savoirs locaux

d'ACC ; et d'autre part, les actions à promouvoir pour la communication de l'information aux paysans et les actions de sensibilisation/communication pour l'adoption de ces savoirs dans les programmes et politiques nationaux. Par exemple à travers la présentation de résultats du GTGS au niveau de CNCC ou de l'élaboration de bulletins d'information trimestriels d'aide à la diffusion et la décision.

57. Dans cette stratégie il faudrait analyser le rôle du GTGS en relation aux responsabilités du Group Thématique d'ACC dans le Comité Climat, et avec le Conseil National d'utilisation de recherche et les Conseils Régionaux de recherche établi par l'IER pour la vulgarisation. Ladite stratégie aurait aussi des propositions des actions pour assurer la pérennité du GTGS, soit à niveau de la DNA ou d'autres institutions mentionnées.

5.1.3 Pratiques de gestion de récoltes et terres améliorées pilotées dans 3 systèmes agricoles et à la fois sur les céréales sèches et autres récoltes principales. « Improved soil and crop management practices piloted in three agricultural systems in three ecosystems on both dry cereals and other key crops »

58. L'atteinte de ce résultat est satisfaisante. Le projet a piloté des pratiques améliorées du sol et gestion de cultures dans des systèmes de production de céréale sèches (maïs, sorgo, mil), sésame et maraichage. Le projet a aussi piloté des activités avec le niébé et l'arachide. La mission d'évaluation a participé à des rencontres de groupes de discussion de CEP développés dans les écosystèmes sahélien et sahélo-saharien et a constaté la satisfaction des paysans devant les résultats concrets d'adaptation des pratiques suivantes :

- L'amélioration des pratiques de préparation et conservation de sols (labour, billons, courbes de niveau), et l'incorporation d'espèces de couverture végétale pour éviter les pertes d'humidité, favoriser l'enrichissement du sol et éviter la striga⁷ (par exemple Mucuma ou Niebé dans les champs de sorgo ou mil à Kolokani (Koulikoro) et Bla (Segou).
- La densité optimale de semis par le biais de la comparaison entre différents écartements de plantation (études spéciales)
- La production et doses d'application rationnelle (5 Ton/ha) de fumier organique pour améliorer les conditions de sol et le rendement, accompagné des techniques simples pour éviter des mauvaises herbes (première arrosage), et comme conséquence la stabilisation des animaux pour la production de fumier. En général appliqué pour les CEPs maraichage et céréales sèches. Exemples à Dijian (Kita), Tougou et Bla (Segou) et Konseguela (Koutiala). Les paysannes ont déjà adopté cette pratique au niveau de leurs champs mais il faut toujours améliorer la technique adoptée (chercher des options de substitution d'engrais et améliorer les techniques de stockage qui peuvent causer pertes de nutriments dans le processus de décomposition).
- La réduction des besoins d'engrais (de l'application de 150 à 35 kg/ha) avec l'emploi de micro-doses. Il a été constaté la très bonne condition des céréales à Bendogouba (Kita), Kolokani (Koulikoro) et Tougou (Segou). On a remarqué que l'adoption au niveau des champs paysans n'a pas été possible à cause de coût de

⁷ Le striga est une plante parasite épirhize très commune en Afrique, attaquant les cultures vivrières (sorgho, mil, maïs)

l'engrais (son prix même subventionné est au-dessus des moyens de la plupart des paysans).

- L'utilisation de techniques de production pour des sols très pauvres (le zai et la demi-lune). On a constaté la bonne condition du sorgho en comparaison avec la technique traditionnelle à Banamba (Koulikoro), mais l'application de la technique n'a pas été accompagnée d'une analyse de viabilité pour le haut coût de la main d'œuvre.
- L'utilisation de pratiques antiérosives et de récupération de sols avec les cordons pierreux à Sanable 1600 m (Kolokani) et des cordons pierreux et des fascines à Bla (Ségou). Ces pratiques qui comportent beaucoup d'efforts et mains d'œuvre sont bien acceptées et ont montré déjà de bons résultats de récupération de terrains pour des cultures à Bla, ce qui met en évidence la conscience paysanne quant à la réalité du changement climatique et la contribution du CEP à la cohésion communautaire à travers les travaux collectifs d'intérêt général.
- Les activités du projet ont aussi facilités la connaissance et la dissémination de pratiques paysannes comme l'addition d'urée au sésame au moment des semis pour faire éloigner les oiseaux à Bla (Ségou).

5.1.4 Variétés de récoltés à résilience Climatique choisies à partir d'espèces et de semences de céréales et de légumes existantes tolérant le stress et pilotées dans 3 écosystèmes et au moins dans 3 systèmes de production.

59. L'atteinte de ce résultat est satisfaisante. Le projet a piloté des variétés de céréales sèches adaptées (maïs, sorgho, mil), sésame et maraichage. Les consultations réalisées avec les groupes de discussion des CEP dans les l'écosystème sahélien et sahélo-saharien relèvent la satisfaction des paysans par rapport aux pratiques suivantes :

- Les études comparatives de variétés de céréales sèches et de niébé dans les CEP et l'adoption des variétés à cycle court plus productives dans les champs paysans : variété de mil Toroniou C1; de sorgho CSM63E et Fadda; de niébé Korobalen; et de sésame Nasubani. Par exemple, l'adoption de la variété de mil Torognion a Togou (Ségou) a multiplié par deux le rendement de 600 à 1200 kg/ha dans la parcelle CEP et à Bla la variété de sésame a amélioré le rendement de 400-500 kg/ha jusqu'à 1t/ha.
- La prise de conscience sur l'importance d'utiliser des semences renouvelées. Etudes spéciales de comparaison des différences de précocité d'une même variété de maïs ancienne et renouvelée à Bla (Ségou)
- La diffusion des variétés au niveau CEP a été accompagnée par la formation paysanne pour la multiplication de semences avec l'appui du Service Semencier National. La mission d'évaluation a constaté dans le groupe semencier de Zanabougou à Togou (Ségou) la véracité des informations de superficie de production de semences de mil, sorgho et niébé fournies dans le dernier rapport bilan. Avec 1900 kg estimés de production de semences de mil Torogniou, la production de semences peut approvisionner la demande de l'ensemble du village de Zanabougou (250ha). Avec les estimations du dernier rapport bilan la

production de semences de céréales sèches du projet peut couvrir 40 fois les besoins actuelles des champs écoles⁸.

- Le projet a introduit aussi des variétés précoces de culture maraichère. La mission d'évaluation a constaté le travail fait avec des groupes de femmes à Samanko (Kita), Banamba (Koulikoró), Konseguela (Kolokani) avec l'introduction de semences de tomate, pomme de terre, choux ou oignons, conformes à la durée d'eau dans les puits. A Banamba la productivité de pommes de terre a été multipliée par trois avec des semences précoces. Dans tous les groupes de maraichage, les femmes ont demandé au projet d'avoir les semences à temps en raison des conséquences fâcheuses dues aux problèmes causés par les retards de semences les années antérieures (il y a eu des CEP qui ne pouvaient pas commencer à cause de l'arrivée tardive des semences). La précocité des variétés n'est plus un aspect important si le projet ne peut pas fournir les semences à temps et en tenant compte de la disponibilité de l'eau (tarissement précoce des puits).
- La majorité des variétés disséminées de céréales sèches et maraichères ont été produites par l'IER et sont plus adaptées aux changements climatiques.

60. En général dans tous les groupes de discussion, les paysannes ont relevé la question des besoins des moyens pour l'adoption des pratiques (semences, engrais, charrues pour le labour, charrettes pour le transport de fumure organique ou de pierres pour le cordon pierreux, etc.). Le projet propose un paquet technologique qui n'est pas forcément adapté aux moyens disponibles au niveau paysan. Donc, il serait convenable que le projet puisse analyser comment aborder la question des moyens disponibles au niveau paysan, comme par exemple :

- à travers une analyse plus approfondie des moyens dans le diagnostic préliminaire de façon que les itinéraires techniques prennent plus en compte la réalité économique et écologique prévalant en milieu paysan et l'applique dans le choix des pratiques des itinéraires techniques. Par exemple, avec la substitution d'engrais chimique dans le compostage ou la sélection d'espèces/variétés dont les semences sont plus accessibles pour le maraichage, la réalisation des barrières antiérosives alternatives au cordon pierreux au cas où l'accès aux pierres est difficile –(par exemple vétiver-) ; ou
- à travers l'encouragement, la promotion et l'appui pour la création de fonds de roulement ou fond d'avances remboursables (*Revolving fund* en anglais) au niveau local pour faciliter l'accès aux intrants proposés et aux outils agricoles nécessaires.

61. Il serait fondamental aussi, que la coordination du projet repense le rôle des facilitateurs dans l'approvisionnement des intrants expérimentés dans les CEP, en favorisant leur rôle d'accompagnement des paysans/nes par exemple en leur fournissant des informations périodiques sur la question de coûts des intrants et la façon de les acquérir. Il a été aussi remarqué la nécessité de l'incorporation des pratiques d'agroforesterie et de reboisement avec des espèces d'arbres demandées au niveau local (construction, alimentation, bois de cuisine, etc.). Ce besoin a toujours été exprimé par les paysans lors de nos rencontres.

⁸ Considérant l'information fournie de 248 CEP de céréales sèches dans une superficie de estimé de 130 ha (0,5 ha/CEP) et l'apporte de 6-7 kg/ha de semences. Pour atteindre l'indicateur de ce résultat il faudrait approximativement 800-900 kg semences et dans le projet il y a actuellement une production de 40.000kg de semences de céréales sèches.

Performance de la Composante 1

Au moins 4 projets partenaires principaux et/ou programmes gouvernementaux activement impliqués dans le pilotage des pratiques de gestions de terres et de récoltes améliorées dans 3 différents écosystèmes identifiés dans l'APAN, -NAPA et au moins dans 3 systèmes de production (céréales sèches, coton/riz, et maraîchage).

30% des surfaces de récoltes assistées par des programmes partenaires (40,000 ha) incorporés dans les stratégies et les pratiques d'ACC améliorées, du matériel génétique, conduisant à des systèmes de production plus résilients.

Adoption de variétés et de semences résilientes et solides résultats pratiques d'ACC dans des surfaces de céréales sèches et productions au moins maintenue dans chacun des 3 écosystèmes.

62. L'atteinte de cette performance est satisfaisante. Les réunions maintenues avec des institutions partenaires montrent l'intégration de pratiques ACC dans les itinéraires techniques de sésame, céréales sèches et maraîchage, mais aussi dans le coton et le riz, à travers de la formation des facilitateurs dans différents projets partenaires :

- La CMDT est en train de reprendre les techniques traditionnelles des barrières contre l'érosion hydrique (exemple les haies vives à Kita) et l'apprentissage des techniques comme l'application de fumier organique ou la chaux agricole pour réduire l'acidité du sol et l'introduction de bio-pesticides dans le coton⁹.
- La PAFICOT, la CMDT et OHVN ont formé 1500 cotonniers sur techniques de compostage, le cordon pierreux, les fascines et la plantation d'arbres sur 2000 has¹⁰. Les techniques ACC ont été considérées dans la formation des 49 CEP coton créés par la PAFICOT en 2013. Entre 2011 et 2012, la PAFICOT a formé 637 maraîchers (dont 599 femmes) et ces activités ont permis d'améliorer les rendements de tomates (31,8 t/ha contre 23 t/ha), de pommes de terre (27 t/ha contre 15 t/ha), de choux (23 t/ha contre 17 t/ha), d'oignons (10,7 t/ha contre 8,7 t/ha), d'aubergines (8,9 t/ha contre 4,7 t/ha), de piments (9,8 t/ha contre 8,5 t/ha) et de gombos (7 t/ha contre 6,6 t/ha)¹¹.
- Le IFDC estime que avec l'approche CEP ont bénéficié avec la formation de 27.200 producteurs de sésame en 2013 et l'IFDC a contribué à l'amélioration des rendements et de la production de sésame des producteurs impliqués respectivement de 76% (253 à 445 kg/ha) et de 147% (1 940 à 2 846 tonnes). Pour contribuer à l'amélioration de l'offre de semence améliorée qui était très faible, IFDC a apporté semence de base, la formation de 22 producteurs semenciers et la mise en place de boutiques d'intrants agricoles. La production semencière des OP semencières bénéficiaires est passée de 2.600 tonnes en 2011/2012 à 12.500 tonnes en 2012/2013, soit une augmentation de 380%. Ainsi, l'IFDC a contribué avec l'incorporation du fumier organique dans la semé du sésame et la semé combiné avec l'engrais minéral à travers de semis au semoir¹².

⁹ Entretien avec Sulaiman Diarra facilitateur CMDT à Kita

¹⁰ Entretien avec la PAFICOT

¹¹ Projet d'appui à la filière coton textile financé par le BAD. Données apportés par la PAFICOT aux évaluateurs

¹² Rapport Final du Projet Amélioration de la Production et de la Transformation du Sésame orientées vers l'Exportation Janvier 2011–Décembre 2013. Les activités du projet ont effectivement commencé en juillet 2011

- Le Service National Semencière avec la formation sur l'amélioration de la qualité du riz à travers de la maîtrise de l'application d'engrais et le type et qualité de la semence. Le projet a appuyé la dissémination des variétés de cycle court (Kogonie-91-1 et Wasa-IR3200) et photosensibles (Gambiaka-kokun), qui demandent moins d'eau et des variétés qui supportent bien l'ombre (et permet le reboisement). La coordination avec le SSN a permis une augmentation de 97 organisations paysannes productrices de semences en 2012 à 137 O.P. en 2013 (environ 5400 producteurs de semences et 8000 has de production des semences améliorés du riz) ainsi qu'une estimation d'un 40% d'augmentation de productivité avec les nouvelles semences¹³.
- L'Office du Riz de Ségou a été activement et progressivement impliqué dans la mise en œuvre de CEP-ACC. En 2014 la ORS a formé à travers de CEP plus de 526 participants (donc 79 femmes) de 13 villages dans de riz, céréales sèches et maraîchage (choux pommé et gombo). Les pratiques plus importantes d'ACC implémentés ont été les semences sélectionnées de cycle court, la production et application de fumier organique (doses et période) et l'application d'engrais minéral (doses et période)¹⁴.

63. D'après les informations fournies par des partenaires, les superficies incorporées dans les stratégies et les pratiques d'ACC améliorées sont déjà au delà du 10% de surfaces de récoltes considérées comme assistées par des programmes partenaires (l'indicateur de performance qui devra être atteint dans la deuxième année d'exécution du projet). Effectivement, dans une grande partie de superficie, dans laquelle le projet IFDC sésame et le PAFICOT ont travaillé, il y eu l'application de pratiques améliorées d'ACC. Il faudra un travail additionnel de la coordination du projet avec les institutions partenaires pour avoir une information plus détaillée du niveau d'adoption.

5.2 Composante 2. Renforcement des Capacités et promotion des pratiques agricoles améliorées à travers les champs écoles

5.2.1 Matériel de formation sur les pratiques d'adaptation développées

64. L'atteinte de ce résultat est marginalement satisfaisante, mais les actions sont en bonne voie. Le projet a élaboré un manuel de formation des facilitateurs CEP avec 20 modules de formation sur les bonnes pratiques d'ACC. Chaque module contient une introduction, des objectifs, la liste de matériel pédagogique nécessaire, une brève référence à la méthode d'animation et les mots clés. Bien qu'il soit le fruit d'un premier effort encourageant et réalisé dans un processus dynamique de construction très participatif, ce manuel n'est encore qu'un brouillon et est peu disséminé (seulement 50 manuels publiés). Ce nombre devrait être revu à la hausse jusqu'à 250 à 300.

65. Ce manuel devrait être bien structuré pour faciliter sa lecture et sa dissémination en fonction de l'intérêt ou des spécialités. La structuration pourrait se faire en divisant les

¹³ Entretien avec Issa Diarra Chef de Service Formateur du SSN

¹⁴ Entretien avec cadres de la ORS : Oumar Traore (Chef de section de gestion de ressources naturelles de la ORS), Zam Traore (Chef division vulgarisation agricole) et Musa kassorne (Chef section vulgarisation agricole)

pratiques soit par écosystèmes soit par systèmes de production. Chaque pratique devrait être décrite d'une manière simple et plus attractive et visuelle avec plus de dessins, croquis ou photos qui expliquent la technique et les méthodologies participatives recommandées pour l'implémenter.

66. Pour une utilisation plus accessible et facile autant pour les facilitateurs que pour les paysans, il serait convenable que ce matériel soit toujours révisé par un/des spécialiste/s de communication pour le développement. Il faudrait aussi voir la possibilité de l'accompagner par d'autres matériaux complémentaires de formation comme un manuel complémentaire de méthodologies participatives ou des feuilles de suivis hebdomadaires, des tableaux à feuilles mobiles ou autre matériel d'aide à la formation / diffusion. L'adaptation des contenus pour la radiodiffusion devrait aussi être considérée à l'égard de la forte présence de radios rurales dans les zones d'intervention du projet.

5.2.2 ACC et meilleures pratiques intégrées dans le curriculum des champs écoles

67. L'atteinte de ce résultat est marginalement satisfaisante. Pour l'élaboration de curriculum d'ACC le projet a mis en œuvre deux ateliers en mai 2012 à Selingué et en janvier 2013 au Centre de Formation Agricole de Ouéléssébougou. Dans ce premier, atelier les participants ont proposé des pratiques ACC pour les 3 écosystèmes du projet et dans le second atelier, il a été assigné des responsabilités pour l'élaboration des fiches de formation qui composent actuellement le manuel.

68. La dernière référence concernant l'élaboration du curriculum ACC a été faite durant la deuxième réunion du Comité de Pilotage en mai 2013, dans laquelle est prévu un atelier d'affinement juste après le comité de pilotage. Il faut remarquer que « Ce travail d'affinement est un processus dynamique qui s'inscrit dans le cadre de revue régulièrement menée par le programme sous régional de GIPD ». A partir de mai 2013 les évaluateurs n'ont pas trouvé plus de références à la question d'affinement du curriculum ACC.

69. Le processus dynamique et participatif établi par le projet dans les deux premiers ateliers est très intéressant et aurait dû continuer d'une manière périodique en 2013 et 2014 ainsi que pour le reste du projet, et avoir comme résultat un paquet de curricula de champs écoles pour 3 écosystèmes et 3 systèmes de production comme cela a été prévu dans le projet.

5.2.3 300 facilitateurs de champs écoles, -CEP facilitateurs formés sur les stratégies et pratiques d'ACC

70. L'atteinte de ce résultat est satisfaisante. La formation des facilitateurs est séquentielle, participative, adaptée aux besoins et itérative. Le projet a réussi à réduire le temps de formation par rapport à la formation de la GIPD. Ainsi, pour les nouveaux facilitateurs la formation se déroule en trois sessions séquentielles, d'une durée de 7 jours chacune, étalées sur le cycle des cultures.

71. Pour les anciens facilitateurs (formés par le programme GIPD), c'est un recyclage qui a été choisi pour une mise à niveau sur la conduite des CEP, et pour renforcer leurs connaissances en matière de pratiques agricoles climatiquement résilientes (notamment sur le changement climatique et les pratiques de gestion des sols).

72. Normalement la formation est réalisée par les maîtres formateurs qui ont une vaste expérience avec le projet GIPD, ces maîtres formateurs ont suivi trois ateliers de formation (3-4 jours chaque atelier) sur des technologies ACC et sur la météo avec l'IER et l'Agence de la Météo. Il y a aussi des personnes ressource d'autres institutions qui participent aux

formations. Annuellement la coordination du projet fait des visites et des consultations sur les besoins de formation des facilitateurs et intègre dans le recyclage des nouveaux contenus de formation. Ce qui démontre un processus rodé d'amélioration des contenus de la formation.

73. Chaque facilitateur est responsable du déroulement d'un CEP nouveau (une session hebdomadaire) et d'un CEP de deuxième année (une visite tous les 15 jours). Tous les facilitateurs (facilitateurs DNA, paysans facilitateurs, réseau de Bla) ont le même système d'incitation pour l'animation des CEP. Ils reçoivent 25.000 FCFA/mois pendant les 5 mois d'hivernage (CEP céréales sèches) et pendant 4 mois (CEP maraîchage).

74. Le projet a instauré un système de contrôle de qualité de la formation dans les CEP. Les facilitateurs sont évalués annuellement avec des visites périodiques. Les résultats de l'évaluation sont liés aux indemnités d'animation des CEP (dans la dernière évaluation le projet a évalué 171 facilitateurs).

75. L'information des rapports bilans de 2012/2013 et 2013/2014 montre que le projet a formé un total de 123 anciens facilitateurs et 99 nouveau (dont 7 femmes) sur des pratiques ACC sur céréales sèches et maraîchage. Les dernières données sur la situation générale des CEP céréales montrent que le nombre des facilitateurs formés sur céréales sèches et coton (APCAM) sont plus de 260. On constate que le projet est dans un degré d'exécution modérément satisfaisante¹⁵ et aussi que le nombre des femmes facilitatrices est extrêmement faible.

76. Les entretiens avec des facilitateurs et maître facilitateurs montrent qu'il y a des questions dans le contenu de la formation qui devraient être renforcées comme le rôle du facilitateur comme vecteur de changement social (non seulement vulgarisateur agricole), comme acteur d'appui conseil pour le développement, qui doit guider les choix et offrir des alternatives. Les aspects de sensibilité genre devraient aussi être inclus dans la formation des facilitateurs/trices (et le curriculum CEP) et la présence de facilitatrices doit être renforcée. Les aspects d'agroforesterie (notamment connaissance et choix d'espèces d'arbres), l'utilisation de l'information météo et la considération continue dans toute la formation des informations sur les coûts d'exploitation, il faudrait aussi les insérer dans la formation des facilitateurs.

5.2.4 Au moins 80 leaders de champs écoles sont conscients et informés à travers les champs écoles et les échanges entre paysans

77. L'atteinte de ce résultat est marginalement satisfaisante. Les visites inter CEP sont très importantes pour la sensibilisation et dissémination des pratiques ACC au niveau village, commune, cercle et région. Selon les rapports et nos enquêtes, le projet a organisé des journées portes ouvertes à Samé, Kayes et Bla en 2012 et à Cinzana, Kayes et Bla en 2013. Aussi le projet a organisé des rencontres au niveau communal avec la participation des maires et des organisations locales.

78. Dans les entretiens au niveau de groupes de discussion, il y a des cas dans lesquels les participants ont montré leur satisfaction et intérêt par rapport aux visites inter-CEP (ex. Communes du cercle de Bla (Ségou) où a eu lieu des visites de ce type. Dans les communes

¹⁵ Si on compte les facilitateurs et facilitateurs paysans des CEP au niveau de IFDC (98) et PAFICOT (approximativement 50) entre les années 2011 et 2013 ce chiffre peut s'élever à environ 400 facilitateurs formés. Mais ce chiffre ne devrait pas être comptabilisé parce que PAFICOT et IFDC n'ont pas été financés par le projet CEP/ACC.

de Berela et Manako (Kita) et Togou (Ségou) où il n'y a pas encore de visites inter-CEP, les populations ont exprimé leur besoin et intérêt à visiter des CEP/ACC d'autres localités. L'équipe d'évaluation a pu aussi constater l'engagement et l'implication de certains maires pour accompagner le projet (Bendougouba (Kita), Cinzana et Somasso (Ségou), Koseguela (Koutiala). Les maires de ces localités nous ont accompagnés pendant la visite de leurs communes respectives. Dans ces localités, l'équipe a remarqué un grand engagement et un engouement populaire à l'égard des CEP/ACC.

79. Par contre, il y a d'autres bénéficiaires du projet, dans lesquelles le Maire n'était pas présent ou représenté (Dijian (Kita), Dancorola (Kolokani), Togou (Ségou)) et des cas où la mairie n'est pas impliquée et n'a même pas participé au processus de sélection du village pour l'installation du CEP (ex. Banamba (Koulikoro).

80. Considérant le rôle puissant des autorités élues (maires, conseil de cercles, etc.) dans l'actuel processus de décentralisation en cours à Mali, le projet doit donner la priorité aux actions qui favorisent l'engagement de celles-ci et même des autorités locales déconcentrées (gouverneurs, préfets et sous-préfets) dans le projet. Ceci, pourrait être facilité par l'organisation systématique des journées portes ouvertes et forums au niveau communal, cercle et régions, avec une forte implication de la société civile et des organes de presse locale.

81. Les évaluateurs ont trouvé des différences au niveau des engagements des DRA et des responsables de service d'agriculture (au niveau des cercles et arrondissements). Certains sont très engagés et disposent d'une connaissance approfondie du projet (Kita, Koutiala) tandis que pour d'autres, cette connaissance est plus faible (Ségou et Koulikoro). Cette situation pourrait s'expliquer par la faiblesse des moyens des DRA et des secteurs agricoles (manque de moyens de transport, pas d'essence, pas de matériels, etc.). Pour pallier cette lacune, la coordination du projet a prévu la réalisation de rencontres avec les responsables régionaux et départementaux des zones d'intervention du projet pour les informer sur le déroulement du projet. C'est un bon commencement envers la priorisation essentielle de ces actions.

82. Les évaluateurs ont constaté aussi l'importance des radios locales pour la diffusion des expériences et pratiques d'ACC. Pour le moment le projet n'a pas suffisamment priorisé des activités à l'égard de la communication. En général, l'approche, les atouts et les réalisations du projet restent au niveau du terrain et ne sont pas suffisamment connus. Un brouillon de stratégie de communication a été élaboré, mais il importe de l'affiner davantage et de l'appliquer urgemment pour mettre en valeur les acquis du projet.

5.2.5 Fonds d'Adaptation basé sur la demande mis en place pour appuyer d'avantage l'ACC et les CEP

83. L'atteinte de ce résultat est insatisfaisante. Les évaluateurs constatent que ce résultat est très pertinent, contrairement à ce qui a été écrit dans le dernier PIR sur la non-relevance de ce résultat. Une des doléances récurrentes au niveau des paysans participant dans les CEP est leur besoin criard de moyens (engrais, charriots, charrues, semences) et de mesures d'accompagnement pour l'adoption des pratiques ACC (ex. pompes pour les puits, siège pour les paysans organisés comme eux de Bla). Le projet a déjà proposé, d'une manière non articulée, la possibilité d'appuyer par un cofinancement (participation financière de l'organisation paysanne, de la commune du projet, etc.) la fourniture de moyens.

84. Cet appui pourrait être structuré à travers un mécanisme de fonds de roulement ou fond d'avance remboursable (*revolving fund*). D'ailleurs, à ce propos, la coordination a élaboré une note technique « Gestion des équipements et intrants mis à la disposition des Organisations Paysannes (OP) par le projet à travers le fonds d'adaptation basés sur la demande et soutenue par chaque commune bénéficiaire ». Cette note technique est un premier pas intéressant pour la création d'un mécanisme normalisé d'accès aux fonds du projet. Ce mécanisme ne devrait pas seulement contempler l'aspect crédit mais intégrer aussi la création de caisses locales pour améliorer la gestion financière des produits. Il devrait aussi prendre en compte les aspects d'optimisation des revenus paysans à travers le stockage et des mécanismes de warrantage pour améliorer la commercialisation agricole. La FAO peut appuyer la création de ces mécanismes basé sur l'expérience en autres paisses.

85. Le projet a fait d'énormes progrès dans le domaine de la formalisation et de l'accompagnement des organisations paysannes. A titre d'exemple, l'on peut citer la création de l'Union des Sociétés Coopératives pour la Formation et l'Application des Bonnes Pratiques dénommée (Union Niètaa) de Bla (Ségou), la Coopérative Sabali-Ton de Konséguela (Koutiala) et l'accompagnement de la création d'une coopérative entre les membres du CEP de Togou (Ségou).

86. Le projet est en train aussi d'informer les maires dans les communes d'interventions, les organisations paysannes et les participants aux CEP de l'existence du Fond Climat logé à l'AEDD et de son premier appel à proposition de projets (juillet 2014). Cependant, les conditions complexes d'accès à ce fonds excluent dans une certaine mesure les populations rurales et les communes qui ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour remplir les dossiers de financements. Les Organisations de la Société civile peuvent présenter leurs propositions mais la gestion des accords s'effectue à travers une Organisation des Nations Unies avec laquelle elle a établi un partenariat.

5.2.6 Outils d'appui de décision de prévisions du temps pour les paysans développés en coordination avec le PNUD et adoptés par les participants aux champs écoles

87. L'atteinte de ce résultat est insatisfaisante. Les groupes de discussion avec des facilitateurs montrent que la formation sur l'agro-meteorologie a été faible et les facilitateurs n'ont pas accès à l'information de prédiction météorologique et pourtant ne l'utilise pas pour appuyer la prise de décisions dans les CEP.

88. Les activités réalisées par le projet n'ont pas été suffisamment développées pour donner des résultats visibles Il y a eu trois ateliers qui ont été organisés avec le Projet PNUD/GEF, l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou (IPR/IFRA) et l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD). Quelques outils d'appui à la décision ont été identifiés et dans le cadre du protocole signé avec l'IER, une série d'outils sophistiqués appuyés sur des logiciels agro climatiques ont été mentionnés. Les évaluateurs n'ont pas constaté leur utilisation dans les CEP.

89. Pour bien encadrer ce résultat et pouvoir définir des actions pratiques et faisables jusqu'à la fin du projet, il importe de comprendre la nature et le degré de l'accès à l'information de prédiction météorologique des paysans pour pouvoir planifier la saison agricole.

90. D'un côté, l'information journalière est fournie par la Météo à travers la radio mais elle ne donne pas aux paysans la possibilité de planifier les campagnes et préparer leurs champs. D'un autre côté, la seule information de prédiction décadaire accessible au niveau

paysan dans quelques localités est le résultat du travail du GLAM (Group Local d'Assistance Météorologique) qui rassemble les responsables de la Météo avec les techniciens de divers domaines (agriculture, élevage, etc.). Il faut souligner que le GLAM a cessé de fonctionner dans beaucoup de localités.

91. Les rencontres des GLAM sont hebdomadaires au niveau des cercles et ses informations sont diffusées à travers les radios locales. Elles peuvent être utilisées par les facilitateurs et paysans pour la planification des CEP et champs paysans. C'est généralement l'AGRIMET qui donne des informations saisonnières mais qui sont très générales et imprécises aux échelles nationale, régionale, départementale et communale.

92. Actuellement, le projet n'a pas encore entamé une collaboration avec les GLAM. Il est fortement recommandé de renforcer le rôle des GLAM dans la génération des prédictions décennales et la diffusion de celles-ci à travers les radios rurales. En vue d'assurer la durabilité de ce groupe après le projet, il serait intéressant de connaître les raisons pour lesquelles ses activités à Koutiala continuent sans financement cependant qu'à Ségou, elles sont à l'arrêt. Compte tenu du temps imparti à la mission d'évaluation, cette question n'a pas pu être analysée en profondeur, raison pour laquelle, l'équipe recommande de l'étudier.

93. Le projet peut pareillement soutenir d'autres outils, techniques ou signes de prédiction pour appuyer la décision paysanne. Ces outils peuvent être l'exploitation des connaissances traditionnelles de prédiction empirique au niveau CEP. Il peut également promouvoir des outils simples à moindre coût, qui n'ont pas un caractère prédictif, mais qui peuvent aider les paysans à prendre des décisions par rapport aux cultures. Il pourrait aussi utiliser les acquis météorologiques (utilisation des pluviomètres) du projet PNUD/DNA. Tous ces outils et connaissances empiriques devraient être vulgarisés pendant les formations au niveau des CEP.

94. Il faut noter que les techniques modernes de prédiction décennale météo au niveau communal (*downscaling*) sont onéreuses et peu durables. Une fois, le projet fini les paysans ne pourront supporter les frais de prise en charge de cette prestation. Il faudra toujours se tenir au courant des caractéristiques du *downscaling* proposé et vérifier la robustesse scientifique de la prédiction.

Performance de la Composante 2

800 champs écoles intègrent parfaitement les stratégies et les pratiques d'ACC en appui au processus l'adaptation des paysans

Au moins 100 initiatives de champs écoles, fondées sur l'ACC appuyées par le fonds d'Adaptation, mobilisant du financement complémentaire finançant au moins 200,000 D US au terme de l'An 4

16,000 paysans adoptent les pratiques améliorées, résilientes au climat à travers la formation des champs écoles

95. L'atteinte de cette performance est marginalement satisfaisante. Les évaluateurs doivent essayer d'avoir une information harmonisée du nombre de CEP-ACC installés mais les chiffres obtenus des différentes sources ne sont pas clairs :

- A partir des rapports Bilan présentés au Comité de Pilotage (jusqu'à mai 2014) le nombre des CEP (an 1 et an 2) est de 289.
- A partir des rapports PIR présentés au FEM (jusqu'à juin 2014) le nombre des CEP (an 1 et an 2) est de 404 directement du projet (en incluant des prévisions), et 529

si l'on ajoute les CEP du PAFICOT de 2012¹⁶. Le projet a aussi planifié d'avoir installé 154 CEP en septembre 2014.

- A partir des données de la base de données apportées par le projet sur CEP Céréales Sèches, le nombre de CEP (an 1 et an 2) sont 388 (en incluant CEPs en dehors des sites du projet).

96. Avec ces informations, on peut considérer que le nombre de CEP installé par le projet dans les trois campagnes du projet (CEP de première ou de deuxième année) a été au moins de 450, un chiffre proche des 500 CEP prévus dans le cadre de résultats pour la troisième année du projet.

97. Le nombre de paysan/nes formés par le projet avancés dans les rapports bilan et le PIR coïncident avec les 6094 formés en 2012 et 2013, et le PIR 2014 évoque 5047 paysans producteurs/trices additionnels formés pour cette année dont 957 femmes soit 18%. A la vue de ces chiffres, on peut estimer que le projet a formé en ACC pour le moment au moins 11,000 personnes, un chiffre légèrement supérieur aux 10.000 producteurs/trices à former dans les trois premières années du projet.

5.3 Composante 3 : Intégration des considérations d'adaptation au changement climatique dans les politiques et programmes du secteur agricole

5.3.1 Evaluation des politiques agricoles et des capacités - gaps et opportunités – pour l'intégration de considération d'adaptation au changement climatique dans les politiques du secteur agricole, y compris la biodiversité agricole et le secteur pastoral.

98. L'atteinte de ce résultat est insatisfaisante. Les évaluateurs n'ont pas trouvé des évidences quant à leur incidence dans des politiques agricoles et des capacités - gaps et opportunités – pour une intégration de considérations d'adaptation au changement climatique. Les activités réalisées (rapportés dans le cadre de protocole d'accord AEDD/FAO) se limitent à une étude qui résume les principaux documents stratégiques sans une évaluation du niveau d'adoption des considérations ACC dans les politiques agricoles ou dans la promotion des capacités.

5.3.2 Groupe de travail Intersectoriel mis en place, définissant les agendas tout en les insérant dans la programmation sectorielle

99. L'atteinte de ce résultat est insatisfaisante. Le Groupe de travail intersectoriel n'a pas été mis en place. Les évaluateurs n'ont constaté aucune activité de travail intersectoriel d'intégration ou de prise en compte des ACC dans la programmation sectorielle et les agendas. L'AEDD considère, à juste raison que ce groupe n'est plus nécessaire dans le contexte institutionnel actuel car il existe déjà un groupe ayant les mêmes attributions.

¹⁶ De plus si on compte les paysans formés au niveau CEPs de IFDC, on estime que les années 2011 et 2012 les 98 facilitateurs formés ont établi au moins 180 CEP sésame. Mais ce chiffre ne devrait pas être comptabilisé à niveau de projet parce que l'IFDC n'a pas été financés par le projet CEP/ACC.

5.3.3 Collaboration institutionnelle renforcée entre (MA et MEA) dans l'application des outils clés comme le "Climate proofing" dans le secteur agricole

100. L'atteinte de ce résultat est marginalement satisfaisante. Pour le renforcement de la collaboration institutionnelle, l'AEDD a organisé deux ateliers d'information en février 2012 et janvier 2013 sur l'utilisation de l'outil *climate proofing* dans le secteur du développement rural pour le diagnostic des caractéristiques climatiques et la définition des options d'adaptation des différents sous-secteurs. Les ateliers regroupaient les représentants des services techniques centraux du secteur de développement rural, ainsi que des organisations paysannes et des ONG intervenant dans le secteur.

101. Le Climate proofing n'a été appliqué que durant deux missions en novembre 2012 et mai 2014 dans 16 communes :

- Kayes : Guidimé, Gory, Liberté-Dembaya, Samé-Diogoma, Hawa-Dembaya, Béma et Kita-Nord
- Koulikoro : Kolokani.
- Ségou : Korodougou et Touna
- Mopti: Koporo-Pen, Bondo, Pignari-Bana, Doucombo, Dandougou Fakala et Madiama

102. Dans ces communes le projet a aidé à identifier les effets des changements climatiques et à hiérarchiser les mesures d'adaptations. Selon les fonctionnaires de l'AEDD, l'intégration d'ACC dans les PDSEC et l'accompagnement pour la mise en œuvre des mesures d'ACC n'a pas été prévue dans le protocole de l'AEDD avec le projet. Le résultat du *climate proofing* a été utilisé pour les facilitateurs CEP-ACC dans les premiers pas du diagnostic dans les villages.

103. Les évaluateurs ont constaté que dans les communes où les maires sont bien engagés dans les CEP-ACC, il y a une intégration de l'ACC dans le PDSEC, telles que les communes de Djidian (Kita-Kayes), Cinzana et Somasso (Ségou), Konseguela (Koutiala-Sikasso).

5.3.4 Monitoring des processus d'ACC dans le secteur agricole initié conjointement par le Ministère de Agriculture / DNA et le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement

104. L'atteinte de ce résultat est très insatisfaisante. Les évaluateurs n'ont pas trouvé d'évidences des activités de monitoring conjoints. Aucun rapport ou compte rendu des réunions n'atteste leurs tenues.

5.3.5 Les bonnes pratiques opérationnelles et leçons acquises pour une adaptation aux risques climatiques renforcés du secteur agricole sont développées disséminées et reconduites, répliquées, au niveau national en appui à une solide élaboration de politique et de programmation d'ACC

105. L'atteinte de ce résultat est insatisfaisante. Pour le moment il n'y a pas une stratégie définie ou un rapport conjoint entre le projet PNUD/GEF et le projet FAO/GEF pour tirer et partager les leçons acquises provenant des deux projets et autres initiatives conjointes. Bien que les deux projets aient été formulés d'une manière complémentaire, ils n'ont développé aucune stratégie commune pour appuyer la prise en compte d'ACC au niveau des programmations nationales de développement. Au niveau du terrain, les approches utilisées par les deux projets sont différents (dans les mêmes communes/villages) et les évaluateurs n'ont pas détecté de synergie entre les deux projets. Il serait recommandé que les deux

projets, sous-couverts de la DNA, fassent plus d'efforts pour coordonner leurs actions au niveau local et national.

5.3.6 Projet, -Draft, de Plan d'Investissement disponible pour appuyer l'intégration d'ACC et d'accroissement du secteur agricole « Draft investment plan available in support to CCA mainstreaming and up-scaling in the agricultural sector »

106. L'atteinte de ce résultat est très insatisfaisante. Aucun draft de Plan d'Investissement Stratégique pour la création l'intégration de l'approche ACC dans les politiques n'a été élaboré et approuvé. L'AEDD considère avec raison que ce plan n'est plus nécessaire dans le contexte institutionnel actuel.

Performance de la Composante 3

Mécanismes institués pour la coordination cross-sectorielle et l'éveil de conscience sur la production à résilience climatique et la sécurité alimentaire.

Capacité Institutionnelle accrue au niveau national pour développer les politiques, les stratégies et les programmes d'ACC en rompant avec les pratiques réactives et en nouant avec des approches pratiques de prédispositions proactives.

Intégration de considérations ACC à hauteur dont 50% des politiques, des programmes et du planning du secteur agricole sur la base des "leçons acquises"

107. L'atteinte de cette performance est insatisfaisante. Le manque d'une étude de base (résultat 3.1) et l'inaction du projet dans le domaine du monitoring des processus d'ACC dans le secteur agricole rend difficile la possibilité de mesurer l'amélioration attendue (30 à 50%) au niveau des considérations de changement Climatique des politiques, des programmes et du planning du secteur agricole.

108. Le projet a développé deux activités au niveau national pour le plaidoyer en faveur de l'intégration des considérations ACC dans les politiques et programmes de développement (pas nécessairement orientés au secteur agricole) : La première le 4 février 2014 avec le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCC) et le deuxième le 05 mars 2014 avec le Conseil Economique, Social et Culturel (CESC). L'AEDD a fourni aux évaluateurs des informations relatives à l'atelier avec le HCC ainsi comme l'Avis n° 2014-06 du 30 mai du HCC dans laquelle cet organisme recommande, entre autres, de façon générale, la promotion des bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles, la mise en œuvre localement des mesures d'ACC (exécution des PANA) et renforcer le financement des mêmes. Ce sont des actions qui étaient prévues et exécutées dans le cadre des missions régaliennes de l'AEDD, et le projet a contribué avec ces ateliers a que l'HCC recommande la promotion de ces pratiques de gestion durable.

109. Bien que la PDA approuvée en 2013 intègre comme priorité l'adaptation au changement climatique et que les programmes agricoles contemplent de plus en plus l'ACC, il nous paraît difficile d'attribuer ces changements au projet, mais le projet y a contribué d'une manière claire. D'autre part, l'existence et l'opérationnalité d'un mécanisme de coordination intersectorielle comme le Comité National du Climat ne peut pas être attribué aux faibles actions développées dans cette composante.

110. Il s'avère nécessaire une révision de la composante 3 du projet, pour la mettre en adéquation avec les composantes 1 et 2, de façon que les résultats de ces dernières (pratiques d'adaptation et cadres formés en ACC) nourrissent les politiques et les programmes agricoles.

111. Cette composante pourrait intégrer des actions concrètes pour promouvoir la capitalisation des acquis des autres composantes (1 et 2) et les utiliser pour faire le plaidoyer au niveau politique/programmes plutôt que de se focaliser seulement sur l'intégration de l'approche ACC dans les politiques et programmes agricoles (un concept déjà difficilement mesurable et qui exige d'une ligne de base et un système de monitoring qui n'a pas pu être fait par le projet).

112. Pour le moment, les activités de la composante 3 n'ont été réalisées qu'au niveau communal (*Climate proofing*) et national. La composante 3 serait favorisée si on l'encadrerait dans le processus de décentralisation du Mali et si on l'intègre avec des actions à tous les niveaux territoriaux des villages (ECA) aux communes (PDSEC), secteurs, cercle, région et national (plaidoyers). Aussi, les actions sauraient prendre en compte les changements institutionnels intervenus durant l'exécution du projet comme la création d'un Comité Climat et d'un Groupe Thématique d'adaptation au Changement Climatique.

6 Analyse de l'efficacité et de l'efficacit  de la mise en  uvre

Le gestion du programme est en g n ral bien d velopp e. Au niveau des arrangements institutionnels, le Comit  de Pilotage est dynamique mais il lui manque une vision plus strat gique dans le projet.

La relation c t/efficacit  est tr s satisfaisante au niveau de l'installation des CEPs et la formation des facilitateurs, mais pas au niveau des actions de la composante 3

113. Pour r pondre aux questions relatives   l'efficacit  et   l'efficacit  de la mise en  uvre, les  valuateurs ont analys  les aspects de la gestion op rationnelle de la coordination du projet, les arrangements institutionnels  tablis et la gestion financi re des ressources.

114. La **gestion du programme est en g n ral bien d velopp e**. Il y a un processus de planification et pr sentation de r sultats annuels au niveau du Comit  de Pilotage, une bonne articulation au niveau du terrain pour l'ex cution et le suivi   travers les points focaux. Le syst me de suivi et d' valuation est robuste, mais les chiffres ne sont pas toujours clairs au niveau des rapports. Au niveau strat gique pour l'int gration de l'ACC dans la politique agricole, il y a des faiblesses. Du c t  administratif, le projet a eu des retards importants avec des effets n gatifs sur certains r sultats du projet.

115. Au niveau des arrangements institutionnels, le **Comit  de Pilotage est dynamique mais il lui manque une vision plus strat gique dans le projet**. A propos de l'engagement du gouvernement, bien que la DNA ai une volont  d'adoption de l'approche CEP/ACC, ils continuent   utiliser d'autres approches distinctes de la vulgarisation et l'appui avec des moyens pour les facilitateurs est tr s faible. L'IER et AEDD centrent leurs r les dans la prestation de services au projet sans une implication r elle au niveau politique et strat gique. L'appui de la FAO  t  important sur le plan op rationnel et m thodologique, mais il faudra un appui plus consistant au niveau technique et politique.

116. Dans le domaine financier, la relation c t/efficacit  est tr s satisfaisante au niveau de l'installation des CEPs et la formation des facilitateurs mais pas au niveau des actions de la composante 3. Le taux d'ex cution est bas (58%) mais il a  t  recommand  de prolonger le projet jusqu'  Octobre 2016.

6.1 Gestion du projet/programme

117. Le projet a su exploiter, de façon judicieuse, les partenariats déjà établis par le projet antérieur FAO/GIPD (à partir duquel, il se “greffe” et est souvent confondu aussi bien au niveau des producteurs que des partenaires). A cet égard, le leadership du coordinateur du projet (et ancien coordinateur GIPD) reconnu et respecté parmi les institutions nationales, contribue à garantir le contrôle de qualité des CEP. Par contre, la reconnaissance générale et la force du « logo GIPD » fait que souvent le travail du projet CEP/ACC n’est pas reconnu comme un projet différent. Ce qui fait que la stratégie FPAM/FEM d’intégrer l’ACC dans la politique et les programmes de développement rural, n’est pas tellement évidente pour tous les partenaires. Ainsi, les évaluateurs ont eu des difficultés à avoir des informations concrètes sur les activités développées avec l’approche CEP/ACC, souvent très confus avec le travail CEP-GIPD. Le projet devrait réussir à identifier les différences entre GIPD et ACC et les communiquer aux partenaires du projet.

118. En général, la gestion du projet d’un point de vue « action standard de développement » est bien développée. Le projet fait une planification annuelle qui est approuvée par le Comité de Pilotage et dont le rapport d’exécution est annuellement présenté, audit Comité. L’équipe du projet est complète et dynamique et a incorporé récemment l’appui en communication. L’articulation a niveau de terrain avec les DRA et les différents partenaires traditionnels de la GIPD (ORS, SSN, Réseau de Bla, CMDT) est fluide à travers des points focaux identifiés dans chaque institution. Le système d’incitation établi avec le point focal et les facilitateurs aide à garantir la mise en œuvre des plans de travail et le suivi de l’exécution. Ces institutions ont réussi à faire leurs activités malgré les difficultés des retards dans le paiement des incitations apportées par le projet.

119. L’articulation de la composante 3 du projet dans la mise en œuvre a été faible. La Coordination du projet s’est surtout concentrée dans l’exécution des composantes 1 et 2 ; alors que la composante 3 a été laissée exclusivement à l’AEDD.

120. En général, la planification et le système de suivi sont basés sur le cadre de résultats du projet. Le système S&E est complet et a essentiellement valorisé l’expérience de l’organisation et les fiches du projet FAO/GIPD. Les institutions impliquées dans l’exécution de terrain ont adopté ce système notamment à travers l’envoi mensuel (par le chef secteur agriculture) et hebdomadaire (par le vulgarisateur) des rapports d’activités CEP/ACC à la coordination du projet. Les Directions Régionales de l’Agriculture sont informées des avancées à travers les rapports. Les visites de suivi sur le terrain au niveau des régions et cercles sont faibles. Sur 7 chefs de Secteur entretenus, seuls 2 ont fait des visites de suivi aux CEP¹⁷. L’évaluation a constaté que leur participation dans le suivi du projet devrait être clarifiée.

121. Concernant le suivi, il faut remarquer que **l’information fournie par le projet sur l’état des CEP est très complète, mais** les évaluateurs ont eu **des difficultés pour trouver des chiffres clairs** par rapport aux résultats du projet (par exemple le nombre de facilitateurs, le nombre de CEP, le nombre de paysans formés). Le projet a commencé à travailler dans l’élaboration d’une base de données, très importante pour avoir des informations unifiées sur les réalisations du projet. Dans cette base de données, il serait fondamental d’intégrer

¹⁷ Ce le cas de Gaoussou Coulibaly (Bla) et Bagayoko Seydou (Kita). Les 5 autres attendaient les fonds pour pouvoir faire les visites : Oumar Traoré (ORS), Idrissa Serre (Segou), Gaoussou Sanogo (Segou), Diarra Flabou (Koulikoro) et Issa Traore (Koutiala).

l'information nécessaire pour suivre les changements dans des indicateurs du cadre de résultats. Le manque d'information de base peut empêcher de suivre le développement réel du projet. Le diagnostic du *climate proofing* peut être utilisé comme une information de base au niveau des 16 communes. Dans les communes restantes, le projet devrait partir toujours de la situation de base et intégrer ces informations dans la base de données et au niveau du système de suivi.

122. Il a été remarqué aussi que la gestion du projet d'un point de vue « action stratégique pour intégrer les mesures d'adaptation au niveau politique/programmes de développement » n'a pas été assez développée. Comme cela a été précédemment explicité, la coordination du projet ne maîtrise pas la philosophie du partenariat et les outils FPMA/FEM, raison pour laquelle, les estimations des cofinancements des partenaires ont été mal calculées (voir encadré 2). De même, elle ne maîtrise pas l'utilisation des outils comme le *Adaptation Monitoring and Assessment Tool* (AMAT).

Encadré 2 : Les concepts clés de l'approche stratégique du FPMA/FEM

L'approche stratégique du FPMA/FEM implique la mise en œuvre des projets pour renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique du processus de développement de base ou normal. Le FPMA/FEM prend en charge entièrement le « coût additionnel », terme utilisé pour expliquer comment les coûts de l'adaptation s'ajoutent aux coûts du scénario de développement normal.

Le cofinancement s'entend du coût qui serait encouru pour un scénario de développement normal. Ce montant est considéré comme le scénario de base du projet et il constitue le cofinancement ; au-delà de ce montant, le coût intégral de l'adaptation représente le coût additionnel, qui est pris en charge par les projets FPMA/FEM

L'idée derrière le concept de cofinancement est d'utiliser les ressources du projet FPMA/FEM pour faciliter l'adaptation au changement climatique dans le contexte d'une intervention plus importante en faveur du développement

Le fait d'utiliser les financements du Fonds pour les PMA pour intégrer systématiquement les mesures d'adaptation dans des projets d'investissement de grande envergure permet d'avoir un plus grand impact, en mettant à profit les synergies et en tirant parti des économies d'échelle.

Le FPMA peut également financer des projets autonomes, à condition que les activités financées soient exclusivement des interventions d'adaptation non liées au scénario de développement normal

Source : (FPMA/FEM, 2011:14)

123. Au niveau de l'efficacité et l'efficacités de la gestion des opérations, le projet a eu des **retards très significatifs** durant les deux premières années de son exécution à cause de la **permanente situation d'insécurité du Nord du pays** (pour le développement des activités au Nord), et de l'**instabilité politique** (coup d'état de mars 2012 et transition aux élections démocratiques). Malgré ces obstacles, il importe de noter que **le projet a tout de même fait des progrès très importants.**

124. Les évaluateurs ont aussi constaté des retards importants dans l'opérationnalisation des mécanismes administratifs de gestion. Cette situation a eu des effets négatifs qui subsistent encore aujourd'hui dans l'atteinte des résultats du projet. Un des aspects clés dans un projet d'adaptation au changement climatique consiste à profiter des moments et opportunités favorables à la production agricole qui est toujours liés aux conditions

climatiques dans le Sahel, d'une manière générale et en particulier au Mali. Il a été observé que le projet ne profite suffisamment de ces opportunités, étant donné que les intrants arrivent aux CEP/ACC quand l'hivernage est déjà établi (cultures céréalières) ou quand les paysannes ne peuvent pas faire le maraichage (tarissement des nappes phréatiques) ou parce que la formation sur les pratiques agricoles ne pouvait plus se faire aux moments clés (pré-hivernage).

125. Les mécanismes utilisés pour la gestion de ces opérations comprennent la réalisation des protocoles annuels avec les partenaires d'exécution : la DNA (responsable de la mise en œuvre des politiques agricoles du Mali), l'IER (organisme de recherche) et l'AEDD (responsable des politiques environnementales au Mali). La coordination du projet suit aussi l'exécution des contrats annuels du projet coton financés par l'Union Européenne avec quelques partenaires de cofinancement (notamment la CMDT, l'ORS, le réseau de Bla ou l'APCAM).

126. Pour le cas spécifique des protocoles avec les partenaires d'exécution (DNA, IER et AEDD), il a été remarqué un retard significatif dans l'élaboration et la signature de protocoles et dans le décaissement des fonds, dont les principales causes sont analysées dans les paragraphes suivants. Ces difficultés persistent et se reproduisent chaque année ou campagne agricole. Elles ont une incidence négative sur l'atteinte des résultats et produits du projet ainsi que la régularité de la tenue du comité de pilotage.

127. Au niveau de l'IER et de l'AEDD, on a remarqué en plus du retard au niveau de la signature des protocoles, un non respect des clauses de partenariats, des périodes et des exigences minimales de qualité nécessaires pour la remise des rapports d'exécution et des rapports financiers obligatoires pour la libération des successives tranches de leurs subventions. Ces deux aspects entraînent des retards et même parfois des abandons du paquet d'activités dévolues à ces institutions ou une exécution partielle de celles-ci.

128. Après une analyse approfondie, on a remarqué également qu'en plus des difficultés constatées au niveau du bureau de la FAO, liées à la lenteur de l'approbation des protocoles et des longues procédures administratives au niveau de la libération des subventions (de 3 à 10 semaines à partir de l'approbation des fonds par la FAO jusqu'au décaissement)¹⁸ ; les partenaires d'exécution ne maîtrisent pas les procédures de demande et justification de fonds de la FAO. En plus, les points focaux au niveau des structures ne se présentent pas comme étant le prolongement du projet et ne s'impliquent pas suffisamment. Malgré l'accompagnement de la coordination du projet on a remarqué un manque de dynamisme de leur part pour diligenter les démarches au sein de leurs structures respectives.

129. À l'AEDD, outre les difficultés signalées, il faut ajouter une instabilité au niveau de la désignation du point focal, il a été changé trois fois depuis le démarrage du projet jusqu'à maintenant. Pour l'information disponible des activités au niveau du dernier point focal on constate le faible relais d'information sur le projet dans le processus de substitution des points focaux.

¹⁸ Cette lenteur pourrait se justifier au démarrage du projet par les faibles capacités de gestion (FAO/Mali) et le manque de maîtrise du nouveau système de gestion administratif de la FAO.

6.2 Arrangements institutionnels y compris la participation de gouvernement

130. Comme prévu, le projet a mis en place un Comité de Pilotage (COPIL) qui se réunit de manière régulière une fois par an. Il y a eu trois réunions de ce comité (le 15 mars 2012, le 28 mars 2013 et le 8 mai 2014). Le COPIL est inter-institutionnel, dynamique et force de propositions. Ses prérogatives sont d'analyser les résultats, accomplis ou non, et approuver les plans de travail annuels ou plans d'action.

131. En analysant sa mission et ses attributions, l'équipe d'évaluation a constaté que :

- Il a plus un rôle d'orientation des activités plutôt qu'un rôle stratégique et décisionnel dans le projet. Le manque d'analyse des aspects clés du projet comme le rôle des institutions de cofinancement ou des résultats qui ne sont plus adaptés au cadre institutionnel malien dans la composante 3 montrent l'absence d'un rôle de direction stratégique du COPIL dans le projet. Il importe donc, d'appuyer le COPIL pour une meilleure compréhension de son rôle stratégique dans le cadre de l'approche des projets FPAM/FEM ;
- Il y a des institutions clés dans le processus de développement inclusif et de décentralisation du Mali qui ne sont pas représentées comme le Ministère des Femmes ou le Haut Conseil des collectivités Locales et l'Association des Municipalités du Mali (AMM) ;
- La participation des représentants des principaux partenaires n'a pas été suffisamment stable (seulement 4 institutions ont été représentés par les mêmes personnes dans les trois séances du COPIL, et institutions importants comme la DNPIA, l'IER ou l'AEDD ont été représentés par différentes personnes à chaque séance).
- La célébration des réunions du COPIL peut avoir une influence sur les résultats du projet : Ils devraient toujours se célébrer durant le mois de mars pour éviter les retards dans l'approbation des protocoles et contrats de nature à éviter les retards dans l'approvisionnement en intrants ou le déroulement d'activités de formation pré hivernales.

132. A niveau de l'engagement du gouvernement et son appui au projet/programme, il faut noter que les structures de l'agriculture de l'Etat Malien (MDR, DNA et DRA) ont bien perçu l'importance de l'approche CEP/ACC et ils considèrent qu'elle doit être appliquée d'une manière systématique dans la vulgarisation. La mission d'évaluation a, également, constaté que pour les cadres de l'agriculture la question d'adaptation au changement climatique est prioritaire.

133. Au plan institutionnel, en dépit de la volonté politique nationale exprimée à travers la DNA pour la généralisation de la prise en compte des CEP/ACC, comme méthodologie privilégiée ou unique de vulgarisation, certains projets nouveaux, anciens ou en cours (par exemple le projet PNUD/GEF ou le projet Anacarde), continuent d'utiliser d'autres approches distinctes de vulgarisation sur le terrain. Ceci démontre que la DNA peine pour le moment à traduire sa volonté en actes concrets. Cela demeure aussi valable pour les interventions du MDR par rapport aux subventions des intrants ou des actions de certains partenaires (y compris la FAO dans une certaine mesure - projets d'urgence-).

134. En général, le rôle des institutions étatiques dans l'exécution du projet s'est limité à celui fixé dans les protocoles d'accords avec la FAO. Analysé de façon simple, cette fonction s'apparente à des actions de prestataires de service. En effet, les activités exercées par la

DNA, l'IER et Mali Météo sont financées par le projet. Cependant, dans notre entendement, ses institutions, ayant des missions de service public, devraient renforcer l'Etat à assurer la consécration des droits économiques et sociaux (droit à l'alimentation) de base des populations vulnérables comme celles bénéficiaires du projet.

135. Au niveau de l'appui administratif et technique de la FAO, le projet est arrivé dans un moment de transition au sein de la FAO. La décentralisation de la FAO est en cours et il y a des projets aux niveaux national et local comme celui-ci qui sont encore gérés à partir du siège. Bien que l'opération de ce projet soit resté au siège, le *budget holder* a joué un rôle très important pour la dynamisation et l'opérationnalisation du projet. Compte tenu des difficultés rencontrées durant les premières années, l'appui à travers les missions de la FAO a été plutôt opérationnel (planification) que technique. L'appui technique de la FAO a été concentré surtout dans l'opérativité du projet et le renforcement de l'approche CEP.

136. La FAO Mali participe annuellement dans les visites de suivi des activités du projet. Par ailleurs, la FAO Mali a reconnu aux évaluateurs la nécessité d'une implication plus stratégique pour la dissémination de l'approche et des résultats au niveau des autorités nationales et des PTFs. Elle s'est même engagée à augmenter son rôle dans la sensibilisation au niveau politique. La Représentation de la FAO au Mali a manifesté aussi son engagement avec l'approche CEP et la question de l'ACC que doit être adopté par d'autres projets de développement de la FAO et aussi dans des projets d'urgence.

6.3 Gestion des ressources financières

137. Sur plan financière, l'organisation du budget de chaque composante sous forme de 4 sous-projets dans le système GRMS de la FAO, classiques des projets GEF, rend très difficile le déplacement des fonds entre composantes, ce qui occasionne des conséquences sur la flexibilité opérationnelle du projet et contrairement à l'objectif n'aide pas le suivi par composante. Il faudra résoudre ce problème en instaurant une certaine flexibilité dans les mouvements de fonds du projet.

138. Au niveau de la relation coût/efficacité, il a été constaté que le coût calculé (moyenne de nouveaux et anciens CEP) pour CEP-ACC (USD475/CEP) a été inférieur au coût estimé dans le document du projet et le coût de formation a été aussi plus bas que prévu (USD333/facilitateur)¹⁹. Les coûts de la composante 3 ont été très élevés par rapport aux activités réalisées. Compte tenu du temps imparti à la mission d'évaluation, cette question n'a pas pu être analysée en profondeur, raison pour laquelle, l'équipe recommande d'analyser les raisons pour lesquelles le coût/efficacité du projet a été aussi élevé dans la composante 3.

139. Une des tâches parmi les plus importantes de ce projet est l'appui aux grands projets de développement pour l'intégration du curriculum ACC dans la formation de leurs cadres et la multiplication des pratiques ACC à travers les CEP. Actuellement, le projet a une grande capacité (nombre de facilitateurs formés et méthodologie de formation) pour aller au-delà de

¹⁹ Le projet a investi dans les CEP-ACC - composante 1 : USD213.708 pour les 450 CEP estimés qui ont été installés, donc, un coût d'USD475/CEP. Le projet avait estimé un coût de USD800/CEP nouveau (pour un nombre de 250 CEP) et USD250/CEP ancien (pour un nombre de 250 CEP). Une moyenne d'USD525/CEP. Pour la formation des facilitateurs le projet a investi jusqu'à juillet 2014 USD73.850, pour les 222 facilitateurs formés, donc, un coût de US\$333/facilitateur. Le coût standard estime pour la formation d'un nouveau facilitateur de US\$1350/facilitateur (pour 67 nouveaux facilitateurs) et d'un ancien facilitateur de USD270/facilitateur (pour 233 anciens facilitateurs). Une moyenne d'USD511/facilitateur (voir la page 32 document de projet).

ce qui a été prévu par rapport au nombre de CEP et de paysans à former et même, a eu la capacité d'influencer les grands programmes de développement agricole comme le WAAP ou le PAPAM. Ceci étant, les évaluateurs considèrent que la composante 2 est sous budgétisé et qu'il faudra augmenter le budget à partir des composantes 1 et 3: la composante 1 peut rester avec suffisamment de ressources pour la systématisation et dissémination des pratiques et le renforcement du rôle stratégique du Groupe de Gestion de Savoirs, et la composante 3 aura besoin de ressources pour renforcer la communication/sensibilisation sur les acquis du projet.

140. En Octobre 2014 le taux d'exécution de Fonds FEM par le projet est de 58% et le solde budgétaire est de US\$874.863. **Les évaluateurs recommandent la prorogation de la date de clôture du projet jusqu'à Octobre 2016** à fin de pouvoir accompagner deux campagnes d'hivernage. Dans la prochaine campagne le projet étendra le nombre des CEPs d'hivernage en profitant des facilitateurs mis à sa disposition par la DNA et autres partenaires. Cette prorogation permettra aussi la consolidation des CEPs maraîchage et renforcera les aspects de communication/ sensibilisation. Dans la dernière campagne d'hivernage 2016, le projet consolidera les acquis au niveau des institutions partenaires et dédiera tous les efforts à disséminer les résultats du projet et la sensibilisation au niveau national en profitant de l'adoption visible des pratiques (CEPs maraîchage et hivernage) au niveau de terrain.

141. La mauvaise compréhension et les interprétations différentes du concept de cofinancement ainsi que l'absence d'un système de suivi de la mise en œuvre des partenaires dans le projet, rend impossible aux évaluateurs définir le taux d'exécution du cofinancement. Les chiffres de déboursement apportés dans les rapports du PIR ne sont pas représentatifs du cofinancement. Ils ne correspondent en effet qu'à ce que la coordination du projet estime être le montant que chaque institution/projet a déboursé pour des activités ACC. Ces chiffres peuvent être considérés comme des apports complémentaires au projet FPAM/FEM, mais non leurs apports dans le scénario de développement normal (cofinancement, voir encadré 2).

142. Il y a des institutions/projets dans lesquelles le projet a apporté un appui pour intégrer l'ACC à travers des CEP comme l'ORS ou la CMDT avec lesquelles la coordination du projet doit définir la quantité de cofinancement (budget/ressources déboursé pour l'implémentation de ces projets dans un scénario de base de développement). Il y en a d'autres comme la ON ou même des projets de la FAO, dans lesquelles les évaluateurs n'ont pas pu avoir des évidences de l'action du projet pour l'intégration de l'ACC. Nous en déduisons que le projet ne pourra pas considérer leur investissement ACC comme cofinancement. Une analyse spécifique avec chaque institution sur le cofinancement sera nécessaire pour bien dimensionner les quantités à rapporter.

7 Analyse de l'application des thèmes transversaux

Le projet a intégré une approche fondée sur les droits humains fondamentaux tels que le droit à l'alimentation et le droit à l'éducation, et a contribué au renforcement des capacités économiques et techniques des femmes. Cependant il a été aussi constaté des insuffisances qui ralentissent la pleine participation des femmes et des jeunes au niveau CEP /ACC.

143. Dans ce chapitre, les évaluateurs ont analysé l'intégration de la dimension de genre et des groupes plus marginalisés, la considération de la dimension du renforcement des

capacités, l'adoption de l'approche fondée sur les droits de l'homme (surtout focalisé sur le droit à l'alimentation), et les caractéristiques des partenariats développés par la coordination du projet.

144. Les actions de développement des capacités ont eu d'excellents résultats au niveau des producteurs/trices et facilitateurs/trices dans l'application des enseignements vulgarisés. Cependant il y a des insuffisances en matière de genre et de considération des aspects sociaux. Du côté des partenaires nationaux, des actions de renforcement des capacités administratives et de rapports demeurent nécessaires. Au niveau politique, il y a eu d'importantes avancées dans la prise de conscience sur le changement climatique surtout au niveau des autorités locales avec l'intégration de l'ACC dans les PDSEC.

7.1 Parité homme-femme et groupes marginalisés

145. Au niveau des villages, depuis le démarrage du projet jusqu'à présent, les principales actions spécifiques aux femmes ont, principalement, concerné le renforcement de leurs capacités économiques et techniques par le biais de l'introduction de nouvelles spéculations et variétés (légumes, sésame et céréales à cycle court) accompagnées par des technologies d'adaptation au changement climatique vulgarisées au niveau des CEP. En plus des ces actions, les facilitateurs du projet sont en train d'accompagner la formalisation des coopératives ou associations féminines créées autour des CEP/ACC.

146. Malgré ces avancées en faveur de "l'émancipation économique" des femmes et leur prise en compte au niveau des actions d'ACC, nous avons remarqué certaines insuffisances notoires, que le projet ne cible pas, et qui ralentissent leur pleine et pérenne participation au niveau des CEP/ACC et l'adoption individuelle des résultats du projet au niveau de leurs parcelles ou lopin de terre:

- Une participation faible des femmes au niveau des CEP/ACC et une orientation des CEP/ACC vers la reproduction de la division traditionnelle des rôles et attributions dédiées aux femmes et aux hommes (hommes/cultures céréalières et coton, femmes/maraichage et sésame) ;
- L'application des critères de sélection varie d'un village à l'autre et parfois ne permet pas la participation des femmes au CEP/ACC. C'est le cas du village Zanabougou dans la commune de Togou, où une des conditions établie par le Chef du village pour participer dans les CEP est d'être chef d'exploitation donc les femmes sont d'office exclues).
- Le manque de sécurisation foncière : les terres exploitées par les femmes appartiennent au chef de famille ou leur sont cédées sans aucun document officiel d'attribution: Elles sont souvent exposées au retrait des terres en cas de conflit ou de décision du chef de village ou de ménage;
- Les terres exploitées par les femmes sont parfois loin des villages, ce qui les expose à des risques (viols, vols, etc.) et peut à terme les décourager à poursuivre (exemple de Konséguéla où la parcelle CEP se trouve à 1 heure à pied du village) ;
- L'emploi du temps des CEP/ACC est fait sans tenir compte de l'avis des femmes et peut les exposer à des surcharges de travail (travaux domestiques, travaux champêtres au niveau du contexte familial, travaux communautaires, etc.). C'est le cas de Konséguéla et de Manako (Kita Nord) ;
- Le manque de moyens : Les femmes ne disposent pas d'outils et d'équipements pour faire les travaux sur leur terrain collectif ou lopin de terre individuel : Elles

doivent toujours attendre que les hommes terminent leurs travaux pour avoir accès aux outils et équipements ;

- L'envahissement grandissant des spéculations ou le projet de travail avec les femmes (maraichage et sésame) par les hommes : Ces deux spéculations étaient considérées comme étant des cultures exclusivement féminines au début du projet. Actuellement en raison des conditions favorables du marché et leur rentabilité économique grâce à l'introduction par le projet de nouvelles techniques agronomiques et variétés améliorées, elles sont de plus en plus envahies par les hommes qui disposent, en plus des terres, de plus de moyens matériels et économiques mais aussi de leur pouvoir ascendant traditionnel: Le projet ne prend pas suffisamment en compte comment les actions ACC qui peuvent aussi avoir des implications négatives sur les femmes.

147. A niveau institutionnelle et de gestion du projet, nous avons remarqué certaines limitations supplémentaires au niveau de l'équité des genres comme la sous-représentativité générale des femmes dans tout le projet (équipe de coordination, facilitateurs projets, facilitateurs-producteurs, points-focaux, structures mises en place par le projet tels que le Comité de pilotage ou le groupe des savoirs). A cela, il faut ajouter le manque d'orientation budgétaire sensible au genre dans l'exécution du projet et le manque de sensibilité genre au niveau des facilitateurs/trices.

148. Il faut par ailleurs signaler qu'il n'y a pas de considération particulière dans les actions du projet spécifiques aux jeunes. Il serait intéressant de développer des actions à l'intention des jeunes qui désertent de plus en plus les zones rurales pour les villes, les zones aurifères et l'émigration. Durant, la mission, nous avons observé que la présence des jeunes (18-30) est très réduite dans certains villages.

7.2 Développement des capacités

149. Le projet a intégré dans sa conception et son exécution des mesures de développement des capacités aussi bien au niveau individuel, organisationnel qu'institutionnel.

150. Pour ce qui est des capacités individuelles, des programmes de formation des facilitateurs/trices, producteurs-faciliteurs/trices et les paysans ont été organisés à leur intention en abordant des technologies d'adaptation au changement climatique.

151. Au niveau des producteurs/trices, les enseignements vulgarisés sont actuellement bien appliqués et même leur dissémination a commencé aussi bien dans les communes où sont implantés les CEP/ACC que dans celles voisines. Cependant, il a été remarqué que l'adoption des technologies ACC par les paysans, formés ou non, est très souvent partielle en raison du manque de moyens financiers et matériels. Le renforcement de leurs capacités financières pourrait faciliter l'adoption générale de l'ensemble du paquet technologique et par conséquent une grande capacité de réponse aux chocs climatiques.

152. Par rapport aux facilitateurs/trices, nous avons remarqué sur le terrain qu'ils maîtrisent bien des techniques d'enseignement des adultes et que leurs capacités en thèmes d'ACC se sont développées avec le projet. Ce qui, d'ailleurs a contribué l'augmentation du nombre des CEP/ACC et des communes bénéficiaires. Cependant, nous avons observé que leurs capacités sont insuffisamment renforcées en matière de genre et d'orientation stratégique des paysans/nes. Ils continuent à se considérer comme des « vulgarisateurs traditionnels » et non comme des facilitateurs ou des agents qui sont vecteurs de changements

sociaux. Ces facteurs ont une incidence sur la participation des femmes et des jeunes et, aussi sur le choix des spéculations en fonction de leurs chances de réussite.

153. Au niveau organisationnel et institutionnel, le renforcement des capacités techniques des agents des structures partenaires (DNA, Office Riz de Ségou, filiales de la CMDT) a permis de créer un noyau grandissant de facilitateurs/trices ACC qui sont en train de propager et d'enraciner les techniques sur le terrain. Toutefois, les résultats de cette formation se trouvent mitigés par la non-intégration des agents d'encadrement et des cadres desdites institutions qui ont en charge les décisions politiques et stratégiques en matière de vulgarisation.

154. Au niveau des institutions gouvernementales partenaires (IER, AEDD), le renforcement administratif et techniques (rapportage) des capacités se fait encore de façon « informelle » par la coordination du projet et n'a pas encore porté les résultats escomptés. En effet, ceux-ci ne maîtrisent pas encore les procédures de rédaction des rapports et de justification financières des subventions reçues ou à recevoir selon les procédures en vigueur à la FAO. Cette situation fait que certaines activités ne sont pas réalisées à temps ou ne le sont pas entièrement.

155. Au niveau politique, le renforcement des capacités a permis une prise de conscience locale de la réalité du changement climatiques et des mesures d'adaptation. Ce qui d'ailleurs se voit à travers la volonté de certaines communes d'intégrer l'ACC dans leur PDESC. Mais il faut remarquer que c'est au niveau des communes où il y a ces CEP/ACC que cet impact est le plus visible. Au niveau politique national, il est difficile d'attribuer les récents changements politiques aux efforts du projet et au renforcement des capacités de plaider de l'AEDD.

7.3 Approche fondée sur les droits de l'homme

156. Dans sa conception comme dans son exécution sur le terrain, le projet a intégré une approche fondée sur les droits humains fondamentaux tels que le droit à l'alimentation, le droit à avoir un emploi rural décent et le droit à l'éducation (formation des adultes). Ceci, se voit dans la volonté du projet de rendre accessible l'éducation, à travers une formation pratique (méthodologie de conduite des CEP/ACC), les pratiques agricoles résilientes pour améliorer les productions agricoles (céréales et maraichage), les conditions de vie des populations (santé, alimentation, nutrition) tout en respectant l'écologie. De plus, les effets induits des résultats du projet notamment l'augmentation des revenus agricoles, sont visibles sur les enfants (paiement des frais de scolarisation et accès aux soins sur financement familial).

157. Toutefois, le choix de sélection des sites CEP basés sur la potentialité d'augmentation de la production fondée sur l'idée de que l'action du projet profitera le plus à l'ensemble de la région²⁰ peut contribuer à laisser en dehors du projet des zones et populations plus marginalisées. Également, la manque d'harmonisation dans l'application des critères de sélection d'accès au CEP/ACC peut faire que certaines franges de la population paysanne notamment les femmes, les jeunes et les populations démunies, se trouvent exclus ou insuffisamment pris en compte dans les CEP. Finalement, la non-systématisation de la possibilité d'accès au fonds revolving fait que les paysan/nes participants dans les ECA sans

²⁰ Compte rendu de la réunion d'opérationnalisation des activités du projet en 2012. Page 9

moyens économiques disponibles ne peuvent pas accéder aux technologies leur permettant de développer une agriculture résiliente et faire face aux aléas du climat.

158. Il faut également relever qu'au niveau du projet, il n'y a pas de mécanisme formel prévu pour la résolution des conflits nés de l'application de certaines mesures d'adaptation au changement climatique (introduction de nouvelles spéculations, abandon ou utilisation faible des engrais et pesticides chimiques au profit des bio-pesticides et de la fumure organique ou de la micro dose, etc.). Ces pratiques ont occasionné certaines « mésententes » entre les producteurs et la CMDT en zone cotonnière où cette société parapublique conditionne le financement d'engrais des cultures céréalières avec le crédit campagne (semences, engrais et pesticides) pour le coton.

159. Les conflits en relation avec le maraichage et le sésame qui étaient exclusivement du ressort des femmes et qui sont entrain d'être envahies par les hommes, ou le conflit de concurrence hommes / femmes sur la fumure organique, ne sont pas prise en compte par le projet. Ils pourraient générer l'exclusion des femmes de ces deux spéculations et leur cantonnement au rôle strict de main d'œuvre agricole non rémunérée. Ce qui, serait une violation flagrante de leurs droits économiques.

Partenariats et alliances

160. Le projet a développé une série des partenariats de caractéristiques très différentes mais qui ont contribué à intégrer l'ACC.

161. D'un coté le projet a établi des partenariats de cofinancement (selon le concept développé par le FEM – voir encadré n° 2 –) avec la DNA, l'IER, l'ORS, l'APCAM et la CMDT. Avec ces derniers, le projet a signé des accords de financement pour intégrer/renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique dans leurs actions de vulgarisation. L'adoption au niveau des DRA fait que les organisations qui commencent à travailler au niveau régional/local avec les DRAs adoptent aussi l'approche (par exemple CRS - DRA Koutiala). Bien qu'avec l'AEDD, il n'y ait pas eu des apports du projet via protocoles, ce partenariat ne peut pas être considéré de cofinancement parce que cette institution a déjà l'adaptation au changement climatique comme partie intégrante de sa stratégie et de son activité.

162. De l'autre coté les efforts conjoints Projet CEP-ACC et DNA ont rendu possibles des collaborations avec d'autres partenaires (sans protocoles spécifiques ou apports additionnels de ressources) pour promouvoir l'adoption de l'approche CEP-ACC. C'est le cas de l'IFDC-SNV ou la PAFICOT-BAD. Ces institutions/projets ont joint leurs ressources complémentaires au projet CEP-ACC pour l'implémentation de l'approche CEP-ACC.

163. Au niveau des sociétés civiles, il a été constaté des progrès dans le domaine de la formalisation et de l'accompagnement des organisations paysannes. L'approche a été aussi adoptée par d'autres intervenants sur le terrain comme ACCORD-Kita²¹.

164. Aussi les projets de la FAO (par exemple l'APRAO et IESA implémentés jusqu'à 2012/2103) ont pris en compte l'approche CEP en étroite collaboration avec le projet GIPD (APRAO, 2010 :16 ; APRAO, 2013 :35), mais l'intégration de l'adaptation au changement

²¹ Entretien avec Seydu Bagakoyo Chef Secteur agriculture cercle Kita

climatique a été faible²². Par contre, on constate une tendance à intégrer la question d'ACC dans les projets de la FAO actuellement en formulation comme c'est le cas du projet IESA II²³ (IESA II, 2014 :35). Le projet a contribué activement avec son expérience dans l'approche CEP-ACC dans des missions de renforcement organisées par la FAO dans d'autres pays et au niveau sous régional (Niger, Burkina, Sénégal). Ainsi, par exemple, l'alliance avec les actions de la FAO au niveau régional pour le développement des Club d'Écoute contribuerait à renforcer l'approche CEP-ACC pour lui donner une vision plus ample et stratégique au niveau village.

165. Les évaluateurs n'ont pas trouvé des évidences de travail dans la question ACC avec des partenaires comme l'Office du Niger²⁴ ou avec la CNP.

166. Par rapport au projet jumeau PNUD/FEM, on a remarqué que des contacts ont été établis au début du projet et quelques actions initiées (formation en ACC des facilitateurs PNUD/FEM) mais il n'y a pas une réelle synergie entre les deux actions, qui pourtant, ont le même objectif, la même structure d'ancrage (la DNA) et partagent 4 communes d'exécution.

8 Impact

Le projet a généré un impact significatif dans sa zone d'intervention (augmentation de la production, amélioration des conditions de vie des populations) et même au niveau national (adoption de la méthode CEP/ACC par d'autres intervenants CRS et ACCORD par exemple) et sous régional (missions d'appui de la coordination du projet au Sénégal, au Niger). Cependant pour sa consolidation, son développement futur et sa durabilité, il serait condition *sine qua non* de tenir compte des recommandations opérationnelles et stratégiques.

167. Dans ce chapitre les évaluateurs analysent l'impact global du projet, actuel ou potentiel, produit directement ou indirectement, intentionnellement ou non.

168. Au moment de l'évaluation à mi-parcours, l'impact sur le terrain de ce projet se constate aussi bien dans les zones d'exécution prévues que celles non prévues (avec des CEP/ACC dans plus de 80 communes). Quelques mesures d'adaptation au changement climatique vulgarisées à travers les CEP-ACC se trouvent pratiquement adoptées, de façon simultanée, par nombre d'intervenants publiques ou de la société civile agissant dans le secteur du développement agricole au Mali. Cette adoption fait suite aux résultats encourageants, obtenus par le projet, avec les producteurs/trices à travers des actions innovatrices d'ACC et aussi l'étendue de la formation et du recyclage des facilitateurs disposés à appliquer les compétences reçues en cas de besoin.

169. Les impacts les plus saillants recensés, sur le terrain, durant la période d'évaluation à mi-parcours sont, entre autres :

²² Par exemple le document de projet de l'APRAO (GCP/RAF/453/SPA), le plus important dans le cofinancement du projet, ne intègre pas la question d'adaptation au changement climatique

²³ Le projet IESA II (GCP/RAF/464/SPA) en processus d'exécution du 4/2014 au 4/2015 considère l'approche CEP pour la formation et intègre une nouvelle vision stratégique de l'IESA avec la prise en compte de la dimension du changement climatique.

²⁴ Voir rapports office du Niger de 2010 à 2012.

- Une conscientisation des paysans sur la réalité et les causes du changement climatique ainsi que les mesures à apprendre pour l'adaptation ;
- Une adoption simultanée de mesures d'ACC par les paysans formés et aussi par d'autres acteurs non considérés par le projet (paysans voisins ou paysans de communes voisines) ;
- Une augmentation de la production céréalière et maraichère à partir des pratiques d'ACC impulsés ;
- L'extension du projet au niveau de zones non prévues initialement dans la formulation du projet (80 communes) en raison de son succès dans les communes ciblées par le projet (30) ;
- L'existence de diverses institutions qui travaillent sur le thème CEP/ACC afin d'augmenter la production et les capacités de résiliences des communautés rurales ;
- Une amélioration des conditions de vie des populations à travers l'augmentation de leurs revenus par l'introduction et le renforcement de nouvelles spéculations telles que le sésame (variétés hâtives et à haut rendement), de nouvelles activités agricoles (production semencière et fourragère) et la diversification de leur alimentation à travers le maraichage qui est aussi une nouvelle source de revenu financier pour les femmes et même certains hommes.

170. Sur le plan institutionnel, l'impact est moins visible. Il se voit principalement à travers la volonté de la DNA de généraliser l'approche CEP/ACC et l'intérêt des institutions comme la CMDT, l'ORS ou l'APCAM à vulgariser cette méthode.

9 Durabilité

Le projet s'est basé dès le départ sur certains facteurs institutionnels, technologiques et économiques qui garantissent sa durabilité mais aussi et surtout sur les acquis du projet FAO/GIPD qui a balisé le terrain et facilité l'adoption du projet aussi bien par les producteurs que par les différents partenaires avec des importants éléments qui puissent assurer sa durabilité.

Pour le moment la coordination du projet n'a pas développé une stratégie de sortie pour les actions en cours

171. Les perspectives de maintien et d'amplification des résultats du projet par les bénéficiaires et les institutions après la fin du projet, sont examinées ci-après. Notamment la durabilité des technologies, innovations et/ou processus proposés et les perspectives d'une utilisation institutionnelle des capacités acquises, ou diffusion au-delà des bénéficiaires ou du projet.

172. Par rapport à la question de la durabilité, il est à constater que le projet s'est basé dès le départ sur certains facteurs institutionnels, technologiques et économiques qui garantissent sa durabilité mais aussi et surtout sur les acquis du projet FAO/GIPD qui a balisé le terrain et facilité l'adoption du projet aussi bien par les producteurs que les différents partenaires. Au fur et à mesure de son développement au sein des communautés rurales et de sa tutelle, le projet se renforce. Comme éléments de base qui contribuent à cette durabilité, il est à remarquer :

- La DNA, structure d’ancrage du projet, s’en est appropriée pour en faire sa stratégie de vulgarisation au niveau nationale ;
- Certaines communes ont commencé à prendre en compte les ACC dans leur PDESC ;
- Les producteurs formateurs sont en train de disséminer les CEP-ACC au sein de leurs communes respectives (exemple des producteurs formateurs du cercle de Bla dans la région de Ségou),
- Les paysans adoptent de façon systématique certaines pratiques ACC qu’ils considèrent plus résilientes et rentables que les anciennes pratiques agricoles ;
- Une grande implication des autorités municipales rurales surtout au niveau des communes dirigées par des paysans au niveau des cercles de Bla, de Kita et de Markala (Cinzana) entre autres ;
- Une adoption en nette croissance de l’approche par d’autres intervenants dans le secteur de la résilience agricole.

173. Toutefois, il importe de noter d’une part, que sur le terrain, nous avons relevé que certains paysans veulent bien adopter tout ou partie du paquet technologique des pratiques ACC proposées par le projet mais n’ont pas les ressources économiques et matérielles nécessaires pour le faire. Cette situation pourrait, également, s’expliquer en partie par la non-systématisation et généralisation de l’accès aux deux fonds revolving et Climat destinés à renforcer les moyens des paysans/nes.

174. D’autre part, bien que la DNA soit très intéressée par l’approche CEP/ACC, c’est le projet qui est en train d’assurer les paiements des indemnités des facilitateurs. Sans une implication réelle de l’Etat Malien avec la prise en charge (paiements des indemnités, dotation en carburants et moyens de transport, etc.) de la vulgarisation, la durabilité des acquis du projet pourrait être compromise. Pour le moment la dissémination des pratiques ACC dépend des intervenants autres que l’Etat et pour lesquels, les agents travaillent comme prestataires de service.

175. Pour le moment la coordination du projet n’a pas développé une stratégie de sortie pour les actions en cours. Bien qu’il y a des institutions et bailleur des fonds engagés avec l’approche CEP (liés au projet GIPD) jusqu’à 2018, la question du rôle de la coordination du projet dans l’adoption systématique des stratégies et pratiques d’ACC au niveau des politiques et programmes d’agriculture au Mali est un aspect qui devrait être urgemment abordé.

10 Conclusions et recommandations

10.1 Conclusions

176. Au niveau conceptuel, le projet est très relevant et innovateur. Il répond, d’une part, aussi bien aux objectifs de la FAO que du Gouvernement malien et à une approche solide de travail à partir de projets de développement déjà existants pour les compléter en intégrant des activités de changements climatiques.

177. Il y a une certaine logique dans le design du projet, mais aussi des faiblesses qui ont notamment influencé sa mise en œuvre et qui sont spécialement relatives aux aspects suivants : l’insuffisante clarté des résultats et indicateurs clés, un manque d’intégration de la troisième composante et la faible intégration de l’approche FPAM/FEM. A cet égard, on peut

signaler que ces faiblesses ont été en partie responsables du fait que les acteurs intervenants dans l'implémentation n'aient pas encore réussi à avoir une compréhension intégrale du projet.

178. Le projet est toujours pertinent et peut s'adapter à l'évolution politico-institutionnelle du Mali, surtout pour ce qui est des composantes 1 et 2 qui répondent à des priorités et approches stratégiques de la politique de développement agricole (PDA): le développement de mécanismes et pratiques d'ACC et la vulgarisation à travers du CEP. Cependant, il y a des objectifs et résultats qui doivent être mis à jour comme le résultat 2.6 du « Fond d'appui à l'ACC » pour intégrer l'accès au Fond Climat. Tandis que d'autres ne cadrent plus avec le contexte institutionnel actuel du pays, surtout dans la composante 3.

179. Il faudra donc réajuster la composante 3, en prenant en compte les récents développements dans la structure institutionnelle du changement climatique au Mali, l'encadrement dans le processus de décentralisation du pays et la priorité à utiliser des acquis des composantes 1 et 2 pour faire le plaidoyer au niveau politique/programmes agricoles. Au niveau des partenaires institutionnels, il est important de considérer les rôles que peuvent jouer le Ministère des Femmes, l'Association des municipalités du Mali (AMM) et le Haut Conseil des Collectivités Locales et donner un rôle plus stratégique aux réunions annuelles du Comité de Pilotage.

180. En ce qui concerne l'efficacité, le projet a atteint des résultats encourageants et pourrait même dépasser certains résultats attendus comme par exemple le nombre de CEP/ACC et le nombre de facilitateurs formés.

181. Les principales insuffisances remarquées dans la composante 1 et 2 se rapportent à la faible systématisation du menu et du curriculum des pratiques ACC, à la maigre disponibilité et utilisation de l'information de prédiction météo, et au niveau limité de l'accès au fond revolving, pour doter ou renforcer les producteurs/trices de moyens. Ces insuffisances ont un impact sur les adoptions des pratiques d'ACC. Quant à la composante 3, les résultats sont insatisfaisants à cause du manque d'intégration/coordination dans la formulation/mise en œuvre, de l'absence de synergies entre les différents acteurs (notamment DNA, AEDD, Projet PNUD/FEM) et des retards dans l'opérationnalisation des protocoles. Cette situation fait que certains résultats ne sont plus opportuns ou ne sont pas atteints.

182. En plus, actuellement l'approche, les atouts et les réalisations du projet restent au niveau du terrain et ne sont pas suffisamment connus. Il importe de développer et appliquer urgemment une stratégie de sensibilisation-plaidoyer et communication qui mette en valeur les acquis du projet au niveau politique et technique. Cet aspect pourrait désormais être la priorité de la composante 3, et être placé sous la responsabilité de la coordination du projet.

183. Au niveau de la mise en œuvre, il faut remarquer l'acceptation du projet et son ancrage au sein de la DNA qui le considère comme une suite logique du projet FAO/GIPD. D'ailleurs, la DNA a prévu de faire de la méthodologie CEP/ACC son principal outil de vulgarisation agricole. Toutefois cette volonté politique au niveau gouvernemental n'a pas été concrétisée sur le terrain (faiblesses des moyens des facilitateurs dans les régions, utilisation d'autres types de vulgarisation dans certains projets de la DNA, etc.), ce qui pourrait affecter la durabilité du projet..

184. Le projet a connu des contraintes politiques et administratives qui ralentissent l'atteinte des objectifs et résultats du projet. En plus, du contexte politico-sécuritaire qui a prévalu au moment de son démarrage (instabilité politique, crise du nord, etc.), il a été

constaté des contraintes récurrentes au niveau de la gestion administrative dont la responsabilité est partagée entre la FAO et les partenaires institutionnels (surtout du côté de l’IER et AEDD). Ces contraintes ont induit des retards très significatifs dans la signature des protocoles, la justification technique et financière des fonds reçus ou à recevoir et dans les procédures d’octroi des fonds (à cause de la lenteur des procédures, une méconnaissance des procédures de la FAO par les différents partenaires gouvernementaux du projet et des rapports de justifications incomplètes). Ces retards ont eu des effets négatifs sur la date de célébration du Comité de Pilotage, le respect du chronogramme des activités à réaliser, souvent calées sur l’hivernage (cas de l’IER, de l’ORS et de la coordination DNA).

185. Comme conséquence des divers aspects politiques et opérationnels qui ont contribué aux retards, le taux d’exécution actuel de Fonds FEM dans le projet est bas (58%). Pour cette raison, il est recommandé une extension de deux ans sans coûts additionnels de la durée du projet. Cette option permettra de couvrir la prochaine campagne d’hivernage pour étendre la formation ACC, le nombre de CEP et la consolidation des acquis au niveau des institutions partenaires. Durant les deux années additionnelles proposées, le projet dédiera tous ses efforts à disséminer les résultats du projet et la sensibilisation au niveau national en profitant de l’adoption visible des pratiques (CEPs maraîchage et hivernage) au niveau de terrain.

186. Au niveau du développement des capacités le projet a créé un système de formation efficace et bien structuré, avec des maîtres formateurs expérimentés et un système de suivi et d’évaluation qui donne des garanties de qualité à la formation. Les faiblesses se résument principalement en une formation plutôt technique-agronomique des facilitateurs dans laquelle les aspects sociaux (droits humains, genre, jeunesse, et conflits potentiels) et économiques (moyens existants, coûts des pratiques proposées, gestion financière des résultats de récolte) n’ont été suffisamment pris en compte. À cet égard les rôles des facilitateurs s’encadrent surtout dans les aspects agronomiques dirigés par la demande paysan/ne et non à l’orientation des actions en fonction des implications socio-économiques des pratiques proposées (aspects genre, moyens disponibles au niveau village, coûts et disponibilité des intrants, mécanismes de stockage ou warrantage de la commercialisation agricole, etc.).

187. En général, l’aspect d’inclusion des groupes marginalisés en particulier jeunes et femmes et la question genre ont été faiblement pris en compte. Les critères d’accès aux CEP/ACC n’ont pas toujours été respectés et cela avec des conséquences sur la participation des femmes et jeunes. La participation des femmes dans tout le projet a été très réduite et il n’y a pas une budgétisation sensible au genre au niveau du plan d’action. Au niveau des CEPs/ACC, la situation des parcelles, le déroulement des séances d’animation et l’organisation de travaux champêtres, tout comme l’introduction des nouvelles spéculations et l’attribution de terrain aux femmes, n’ont pas pris en compte les besoins spécifiques des femmes et leurs conséquences sur ces dernières.

188. Pour atteindre les résultats dans la période qui reste, il est capital de donner une priorité, dans la mise en œuvre, à la levée des faiblesses constatées au niveau opérationnel et qui influent sur l’atteinte de ses résultats et produits intermédiaires. À cet effet, le projet devrait se mettre urgemment à l’exécution des résultats 2.5 (prédiction météo) et 2.6 (Fonds climat) mais aussi renforcer le curriculum d’ACC, la formation et le rôle des facilitateurs dans les questions sociales, la sensibilité genre, la participation des femmes et jeunes. Il doit aussi adopter une vision plus stratégique par rapport à l’appui aux paysans/nes (organisation paysan/ne, achat d’intrants, stockage des excédents, commercialisation, warrantage) pour impulser un développement au niveau des terroirs.

189. Actuellement, le projet a acquis une grande capacité (nombre de facilitateurs formés et méthodologie de formation) qui permet d'aller au-delà des résultats prévus concernant le nombre de paysans à former et de CEP/ACC à créer. Il y a également des capacités qui permettent d'influencer la politique de vulgarisation agricole ou d'accompagner les grands projets/programmes pour l'intégration du curriculum ACC dans la formation de leurs cadres et la mise en place CEP/ACC. C'est dans ce cadre que la composante 2 aura un rôle clé dans l'implantation et le renforcement des résultats 2.5 et 2.6. Il faudra, donc, une réallocation budgétaire pour augmenter les ressources de cette composante à partir des autres composantes du projet. Pour une telle action, il faudra aussi résoudre le problème d'organisation et de gestion du budget du projet dans le système GRMS de la FAO et faciliter le déplacement des fonds entre composantes.

190. Les activités développées avec les partenaires sont diversement perçues et n'ont pas le même degré d'intensité en termes de résultats et d'impact.. A cela, il convient d'ajouter une faible vision stratégique pour impulser des synergies, avoir une articulation réelle de l'approche CEP/ACC dans la vulgarisation et chercher des complémentarités avec d'autres programmes de développement rural.

191. L'accompagnement de la FAO-siège a été significatif surtout au niveau opérationnel avec des missions de soutien de la part du *budget holder*. Au niveau technique, l'appui a été concentré sur l'accompagnement de la mise en œuvre des CEPs (niveau formation et méthodologie), en suivant les traces du projet GIPD. Le support de la FAO sur des questions clés comme la connaissance de l'approche FPAM/GEF, le rôle du groupe de gestion de savoirs, le renforcement des pratiques et du curriculum d'ACC, la communication, la création de systèmes de fonds de roulement et la liaison entre le processus formatif et le développement villageoise/rural (organisation paysan/ne, gestion des achats, des résultats de la récolte – stockage, warrantage-) a été faible et il est suggéré désormais de renforcer ces aspects. Ainsi, la FAO Mali pourrait avoir un rôle très significatif dans la diffusion des acquis au niveau politique avec une participation active dans des actions de plaidoyer et sensibilisation au plus haut niveau.

192. Sur la durabilité, les paysans adoptent de façon systématique certaines pratiques ACC qu'ils considèrent plus résilientes et rentables que les anciennes pratiques agricoles ou variétés locales très performantes par rapport aux variétés recommandées. De plus, il y a des groupes de producteurs qui ont développé de grandes capacités pour la production de semences plus adaptées au changement climatique. Le projet est en train de générer un impact non négligeable dans sa zone d'intervention (augmentation de la production, amélioration des conditions de vie des populations) et même au niveau national (adoption de la méthode CEP/ACC par d'autres intervenants) et sous régional (missions d'appui de la coordination du projet au Sénégal et au Niger). Cependant pour sa consolidation, son développement futur et sa durabilité, il serait sine qua non de tenir compte des recommandations opérationnelles et stratégiques.

193. Afin de faciliter la comparaison avec les rapports de routine du FEM, l'évaluation a noté la réussite du projet sur le système d'échelle de six points du FEM: Très satisfaisant (TS), satisfaisant (S), marginalement satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MI), Insatisfaisant (I) et très insatisfaisant (TI), évalués dans le cadre suivant avec des commentaires.

Critères de valorisation	Rating	Commentaires
--------------------------	--------	--------------

Réalisation des objectifs	MS	Le nombre d'agriculteurs formés et l'adoption des pratiques d'ACC répond aux indicateurs de performance. Le renforcement d'ACC dans la politique / programmes agricoles ne peut pas être mesuré ou être attribuable au projet
Réalisation des résultats et activités	MS	La réalisation des résultats des composantes 1 et 2 est satisfaisante, mais non dans la composante 3
Progrès vers l'atteinte de FEM-4 domaines d'intervention priorités/objectifs	S	L'objectif stratégique du FEM-4 dans le domaine d'intervention «changement climatique» est d'accompagner les projets pilotes et témoins d'adaptation au changement climatique
Coût-efficacité	MS	Le coût par CEP/ACC et pour la formation des facilitateurs a été inférieur au coût estimé dans le document du projet. Le coût de la composante 3 a été très élevé par rapport aux activités réalisées.
Risques et gestion de risques	MS	Le projet n'a pas prévu suffisamment les risques aux déficits de rapportage des institutions nationales
Durabilité	MS	On a constaté des éléments qui contribuent à cette durabilité mais d'autres qui la relativisent.
Participation des parties prenantes	MS	On a constaté qu'il y a des partenaires qui ont activement participé mais d'autres non. Les points focaux au niveau IER et AEDD n'ont pas été très actifs comme en témoignent les problèmes dans l'exécution des protocoles.
Approche de mise en œuvre	MS	L'approche basée sur le projet GIPD est solide ainsi que la relation avec les partenaires, mais l'approche de cofinancement n'a pas été suffisamment considérée.
Appropriation par le pays	MS	La DNA a manifesté la volonté politique d'adopter l'approche CEP-ACC mais il y a un manque de traduction de celle-ci sur le terrain.
Planification financière	MS	Le projet présente les plans au comité de Pilotage mais il n'a pas de planification financière par résultats et il est difficile de gérer ce type de projet divisé en quatre sous-projets
Reproductibilité	S	On a constaté l'adoption autonome des pratiques ACC et l'intérêt des autres institutions dans l'approche CEP
Suivi et évaluation	MS	Le système est robuste et inspiré du système de S&E de la GIPD, mais il faut plus de clarté dans la transcription des données et garantir la disponibilité d'information pour suivre sur les avancées du projet. .

10.2 Recommandations

A la FAO- Responsables techniques et financiers

Recommandation 1

Faciliter l'exécution du projet et la durabilité des résultats à travers une implication opérationnelle et stratégique plus active et une adoption de l'approche CEP/ACC au niveau politique-institutionnel

194. Mesures suggérées :

- f. Sur le réajustement des composantes. Adapter le résultat 2.56. pour intégrer l'accès au Fond Climat et réajuster la composante 3, en prenant compte les récents développements dans la structure institutionnelle du changement climatique au Mali, le processus de décentralisation (rôle et compétences des communes et conseils de cercle, etc.) en cours ; et la priorité à utiliser des acquis des composantes 1 et 2 pour faire le plaidoyer au niveau politique/programmes agricoles. Nous suggérons les actions suivantes :
 - Éviter que les résultats du projet soient la création des Groupes ou comités ou la création des Plans d'investissement qui peuvent dupliquer les rôles du cadre

institutionnel existant (Comité Climat et Groupe Thématique d'Adaptation au Changement Climatique). A cet égard, il faudra abandonner l'intention du projet d'établir un Groupe de travail interinstitutionnel (résultat 3.2) et l'élaboration d'un plan d'investissement pour appuyer l'ACC dans le secteur agricole (résultat 3.6)

- Revoir ou abandonner l'intention du projet de jouer un rôle dans la définition d'une ligne de base (résultat 3.1) et le monitoring de l'intégration de l'ACC dans les politiques agricoles (résultat 3.4) car les trois premières années du projet se sont maintenant écoulées et il y a déjà eu d'importantes avancées dans la politique agricole sans action de la part du projet sur ces deux résultats.
 - Modifier le résultat 3.3 en donnant la priorité à l'incorporation des autorités locales aux activités CEP-ACC, ce qu'a été un des facteurs clés de l'inclusion des mesures concrètes d'ACC dans les PDSEC.
 - Reconvertir le résultat 3.5, qui est très pertinent, en une série de résultats pour la capitalisation des acquis des composantes 1 et 2 à différents niveaux.
- g. Sur le rôle de la composante 3: Centrer le rôle du projet dans la composante 3 dans la capitalisation et la diffusion des acquis à différents niveaux avec des cas concrets de bonnes pratiques à utiliser dans les campagnes de plaidoyer. Les résultats donc proposés pour la composante 3 sont :
- Au niveau communal intégrer des actions pratiques concrètes dans le PDSEC basées sur les acquis au niveau CEP-villages à travers la coordination entre l'AEDD (rôle plaidoyer) et DNA (rôle technique) avec les maires.
 - Au niveau cercle/région développer un programme de sensibilisation pour promouvoir la connaissance de l'approche CEP et les pratiques ACC. Activités prévues : Visites Chefs secteur agriculture, visites de préfets et gouverneurs ; visites d'échange entre maires, activités d'échange avec des ONG.
 - Au niveau national : Développer des actions stratégiques de sensibilisation/communication sur les acquis du projet avec les institutions/programmes clés et bailleurs de fonds dans le secteur agriculture et environnement : Comité Climat, MDR, PTFs, CSA, AMM, APCAM, grands programmes de développement rural (PAPAM, WAPP, etc.) et inciter à l'inclusion de l'ACC dans la budgétisation annuelle du secteur agricole (budgétisation sensible à l'ACC).
- h. Sur la révision partielle du cadre de résultats : Les changements recommandés dans la composante 3 et les faiblesses détectés dans des autres résultats et indicateurs suggèrent que le cadre de résultats soit partiellement révisé.
- i. Sur la réallocation budgétaire entre composantes : Augmenter le budget de la composante 2 à partir des composantes 1 et 3 de façon qu'au moins de 50% du budget qui reste soit dédié à la 2. La composante 1 doit rester avec suffisamment de ressources pour la systématisation et la dissémination des pratiques ainsi que le renforcement du rôle stratégique du Groupe de Gestion de Savoirs. Le budget de la composante 3 doit être redimensionné pour répondre au rôle décrit dans les recommandations antérieures.
- j. Sur la prorogation sans coûts du projet : Reporter la date de clôture du projet à octobre 2016 afin de pouvoir accompagner deux campagnes d'hivernage pour l'adoption générale de l'approche CEP/ACC à travers la DNA et autres partenaires, pour exercer une influence plus soutenue sur les grands programmes de développement agricole et en même temps, consolider une stratégie de sortie et renforcer les aspects de

communication/sensibilisation en profitant de l'adoption visible des pratiques (CEP maraîchage et hivernage) au niveau du terrain.

Recommandation 2

Délimiter clairement le rôle du COPIL et du GTGS, priorisant sa composante stratégique, en révisant leurs termes de référence et leurs modes de fonctionnement

195. Mesures suggérées :

- c. Sur l'appui opérationnel/administratif au projet : Accélérer les processus d'approbation de protocoles et contrats tout comme les démarches d'octroi et décaissement des fonds et donner plus de flexibilité opérationnelle en facilitant le déplacement des fonds du budget entre composantes. Analyser les raisons pour lesquelles le coût/efficacité du projet a été aussi haut dans la composante 3 par rapport aux activités développées.
- d. Sur le renforcement de l'appui technique de la FAO : Renforcer l'appui technique de la FAO dans les domaines de la mise en œuvre de l'approche FPAM/GEF et du rôle des partenaires, du rôle du groupe de gestion de savoirs dans le projet (rôle jusque-là trop académique et ne prenant pas en compte les savoirs traditionnels paysans), une retro-alimentation continue sur des pratiques de l'ACC proposées par le projet pour l'affinement du curriculum, du recyclage technique du personnel du projet sur l'aspect ACC (et leur implication économique et social) et aussi sur les CEP (par exemple avec l'introduction complémentaire de l'expérience des Club d'Écoutes) et l'aspect genre (par exemple à travers des outils de gestion des conflits du projet DIMITRA du ESW-FAO), des systèmes de fonds de roulement, et la complémentarité avec des actions de développement rural (organisation paysan/ne, gestion des achats, des résultats de la récolte –stockage, warrantage–), la stratégie de communication du projet pour les deux années à venir et la stratégie de sortie.

A la FAO- Mali :

Recommandation 3

Réajuster le projet pour l'adapter à la réalité malienne actuelle et mieux exploiter les capacités réelles du projet avec l'objectif d'atteindre les meilleurs résultats possible d'une

196. Mesures suggérées :

- d. Sur l'incorporation systématique de l'approche CEP/ACC dans les projets FAO : Coordonner une réunion interne et/ou une mission conjointe des projets de développement et urgence pour faciliter la connaissance pratique de l'approche CEP-ACC au niveau des projets de la FAO en cours et assurer la considération de l'approche dans la formulation des nouveaux projets FAO au niveau national.
- e. Sur l'appui politique/stratégique du projet : Participer aux missions de terrain de haut niveau pour connaître de façon pratique l'approche CEP/ACC et appuyer la diffusion des acquis, organiser des actions de plaidoyer et sensibilisation au niveau politique/stratégique avec le MDR, le MES, le CSA et les PTF.
- f. Sur l'appui opérationnel/administratif au projet : Organiser au moins une session d'information pour les partenaires sur la procédure de montage des protocoles et de

justification de fonds alloués et à allouer, et accélérer le processus de recrutement du chargé de programmes comme personne d'appui et de liaison avec le projet afin de contribuer à accélérer les processus administratifs.

A la coordination du projet :

Recommandation 4

Renforcer et améliorer l'appui autant administratif que technique pour exploiter les potentialités encore peu développées du projet

197. Mesures suggérées :

- d. Pour une gestion plus stratégique du projet : (i) Maîtriser l'approche FPAM/FEM ; (ii) promouvoir une vision du projet différenciée du projet FAO/GIPD, en identifiant les différences et en ressortant l'aspect ACC (iii) étudier les raisons par lesquelles la méthodologie CEP (avant avec le GIPD et maintenant avec l'ACC) n'est pas encore été articulée et adoptée d'une manière généralisée au niveau de la vulgarisation (iv) focaliser les efforts dans la DNA pour la coordination des 3 composantes (La coordination du projet doit assumer à parts égales la responsabilité de l'exécution des trois composantes) et l'intégration de l'ACC dans des grands programmes de développement agricole du Mali (et continuer les efforts de coordination avec le projet PNUD/FEM) ; (v) promouvoir la complémentarité des actions d'ACC avec les activités de développement rural en cours par autres projets pour augmenter l'impact durable au niveau terrain (organisation paysan/ne et coopérative), et (vi) proposer un agenda plus stratégique aux réunions annuelles du comité de pilotage et une stratégie de sortie du projet.
- e. Sur le système de Suivi : Améliorer le système de suivi et la base de données de façon que la coordination du projet soit capable de : (i) donner des chiffres clairs des résultats obtenus (par exemple nombre de facilitateurs, nombre de CEP, nombre de paysans formés, etc.), (ii) orienter la base de données à garantir l'information nécessaire pour suivre les avancés du projet (ii) collecter et suivre des informations sur le cofinancement des partenaires, et (iii) informer/analyser le coût/efficacité des actions du projet.
- f. Sur les processus administratifs : Continuer à impliquer, informer et responsabiliser les points focaux dans les questions relatives à leurs institutions (procédures de protocoles et contrats) et dans les questions générales du déroulement du projet et convoquer la réunion du Comité de Pilotage au plus tard dans le mois de mars.

Recommandation 5

Renforcer le rôle de la FAO Mali pour un meilleur accompagnement opérationnel du projet et l'adoption/diffusion de ses acquis

198. Mesures suggérées :

- f. Sur le renforcement de la formation CEP/ACC : Renforcer la formation des facilitateurs à travers l'incorporation de la sensibilité genre, et des aspects de droits humains/alimentation, participation/inclusion de groupes plus vulnérables (femmes et jeunes), l'utilisation des prédictions météorologiques (niveau empirique et scientifique) et avec des aspects socio-économiques (non seulement

- agronomiques/environnementaux) des pratiques ACC (coûts des activités, choix d'espèces agro forestières, conflits potentiels).
- g. Sur l'analyse du rôle facilitateur dans les CEP/ACC : Analyser d'une façon critique :
 - le rôle du facilitateur dans l'orientation à la prise de décision au niveau communautaire (actuellement agronomique et exclusivement guidé par la demande paysanne)
 - le rôle du facilitateur dans la gestion des intrants et l'introduction de leurs coûts d'achat dès les premiers pas de la formation.
 - le processus de diagnostic et de décision des pratiques ACC considérées dans le curriculum CEP par rapport aux moyens existants et leurs implications sociales à niveau village.
 - h. Sur les Fond revolving et l'accès au Fond Climat : Mettre en place un mécanisme pour la gestion et l'accès au fonds revolving lié à la création des caisses locales pour améliorer la gestion financière des résultats de récolte et l'optimisation de revenus à travers le stockage et promouvoir des mécanismes de warrantage. Au niveau du Fond Climat renforcer le rôle de la coordination pour faciliter et négocier l'accès aux bénéficiaires du projet.
 - i. Sur l'accès à la prédiction climat du paysan : Faciliter l'accès des facilitateurs et des paysans aux informations relatives à la prédiction météorologique à travers un appui durable à l'opérationnalisation des GLAM, à l'utilisation/diffusion de la prédiction empirique traditionnelle par le biais des CEP, et promouvoir les contacts avec la Météo Mali pour la mise à disposition généralisée de l'information de prédiction décadaire et stationnaire. Il est important que les activités à développer au niveau des GLAM ou de la Météo Mali soient soutenables.
 - j. Sur le rôle de la recherche : Prévoir la recherche d'accompagnement aux bonnes performances des variétés locales pour produire et disséminer semences certifiées dans autres régions de Mali.

Recommandation 6

Renforcer la gestion stratégique et opérationnelle pour assurer l'atteinte des résultats prévus afin d'avoir un impact durable conformément aux objectifs du FEM

199. Mesures suggérés :

- b. Sur la question genre et groupes marginalisés :
 - Appliquer de façon stricte des critères d'accès aux CEP au niveau communautaire de nature à favoriser l'accès des femmes et des jeunes au projet ;
 - Appliquer une budgétisation sensible au genre au niveau de la prévision des activités (plan d'action) ;
 - Favoriser avec des mesures incitatives la participation des femmes dans tout le projet (dotation des moyens/équipements, prime supplémentaire pour les facilitatrices, prix au village dans lequel la participation des femmes a été plus remarquable, etc.) ;
 - Intégrer des actions de sécurisation foncière, en intégrant le Ministère des Femmes, au profit des femmes et systématiser l'organisation formelle des groupes de femmes (généraliser l'exemple de Konséguéla) ;
 - Prévoir une étude concernant les conséquences du projet sur les femmes (introduction des nouvelles spéculations, attribution de terrain aux femmes, organisation de travaux champêtre) ;

Recommandation 7

Renforcer les capacités et outils développés par le projet pour assurer l'appropriation et la durabilité des pratiques ACC au niveau des paysan/nes et facilitateurs/trices

200. Mesures suggérées :

- c. Sur la documentation et diffusion : Prioriser la systématisation, documentation et diffusion (en qualité et quantité suffisante) du curriculum des pratiques ACC (en processus d'affinement) à travers un dossier des fiches (résultat 1.1) et d'un Manuel de facilitateur pour les CEP-ACC (résultat 2.1) qui soient clairs, accessibles, adaptés (langues locales), visuellement attractifs et bien structurés.
- d. Sur la stratégie de sensibilisation et communication : Mettre en place une stratégie de sensibilisation et communication dans laquelle le projet spécifie des actions concrètes, priorisant :
 - La sensibilisation (composante 3) aux différents niveaux (local, régional et national) – en renforçant dès le début une connaissance approfondie du projet de la part des acteurs stratégiques plus impliqués (missions de terrain avec la Représentante de la FAO, le Groupe de Gestion de savoirs, le MDR, l'APCAM, le Comité Climat, l'AMM, le Haut Conseil des Collectivités (HCC), le MES, le Ministère des Femmes, etc.).
 - L'appui à la communication sur les acquis du projet (vidéo, radio, dépliants, etc.)
 - La communication du projet aux paysans bénéficiaires, par exemple : les résultats des réunions du groupe de gestion de savoirs, l'information de prédiction météorologique ou les procédures d'accès aux fonds revolving et au fond climat pour mieux garantir la durabilité des actions au niveau paysan.

Aux partenaires de l'exécution (DNA, AEDD et IER) :

Recommandation 8

Intégrer de façon systématique la considération de genre et groupes marginalisés dans tout le projet

201. Mesures suggérées :

- g. Sur le plaidoyer des acquis du projet : Renforcer le plaidoyer en utilisant les cas de bonnes pratiques du projet dans les différentes tribunes de coordination : Au niveau politique (rôle de coordination de la DNA comme structure d'ancrage des projets agricoles, rôle de l'AEDD au niveau Comité Climat, rôle de l'IER au niveau des comités de recherche) et donc faciliter la mise en pratique des changements au niveau de la composante 3.
- h. Sur les processus administratifs : Exécuter les activités en conformité avec les procédures en vigueur à la FAO et selon le timing indiqué et la qualité requise (rapports techniques et financiers) de nature à ne pas retarder la tenue du comité de pilotage.
- i. (DNA) Sur la coordination et la création des synergies : Renforcer la coordination et créer des synergies entre les différents projets ACC et partenaires qui travaillent sous le chapeau de la DNA (notamment entre le projet FAO/FEM et PNUD/FEM) et exiger l'intégration de l'approche CEP et les pratiques ACC dans les programmes d'agriculture.

- j. (DNA) Sur les apports pour la vulgarisation à travers les CEP/ACC : Analyser les raisons de la manque d'articulation et non généralisation de l'approche CEP a niveau de la vulgarisation et accompagner la volonté politique d'appui au CEP-ACC avec des apports réels et budgétisés pour permettre aux facilitateurs de faire leur travail (essence, transport, matériel) et aux chefs de cercle agriculture de faire le suivi (transport) sur le terrain et intégrer les activités d'accompagnement au projet dans la programmation annuelle des DRA. Ces actions peuvent assurer la durabilité des actions du projet.
- k. (AEDD) Sur l'accès au Fond Climat : Diffuser l'information par rapport à l'existence du Fond Climat et faciliter l'accès aux bénéficiaires du projet (réfléchir sur la possibilité de formuler des critères moins strictes dans les prochains appels d'offres). Accompagner les communes bénéficiaires du projet dans la constitution de leur requête pour le Fond Climat.
- l. (AEDD et IER) Sur leur implication dans le projet : S'impliquer d'avantage dans l'exécution du projet à travers des points focaux actifs et représentatifs, tout en leur assurant un support institutionnel adéquat. Pour l'AEDD, favoriser l'archivage de l'historique du projet et assurer la transmission des informations en cas d'affectation du point focal : prévoir une remise à niveau du nouveau point focal. Intégrer les points focaux dans les activités de suivi sur le terrain.

Au Comité de pilotage (COPIL) et au GTGS

Recommandation 9

Renforcer la sensibilisation et communication du projet à travers la mise en place d'une stratégie claire et adaptée au contexte local et national.

202. Mesures suggérées :

- d. Sur le rôle stratégique du CPP et GTGS : Attribuer un rôle plus stratégique au Comité de Pilotage en prenant compte l'approche FPAM/FEM et au GTGS en relation avec la mise en valeur des savoirs locaux d'ACC, la communication de l'information aux paysans et les actions de sensibilisation/communication pour l'adoption de savoirs dans les programmes et politiques nationaux.
- e. Sur la composition et les dates de réunion du COPIL : Assurer une présence plus stable des organisations et personnes participants et élargir sa composition en intégrant : le Ministère des Femmes et l'Association des Municipalités du Mali (AMM) comme institutions clés pour la question genre et l'appui au travail prévu au niveau local et territorial (composante 3). Avancer aux mois de mars la tenue du comité de pilotage qui permet d'avoir les protocoles signés à temps pour l'hivernage.
- f. Sur la pérennité du GTGS Proposer des actions pour assurer la pérennité du GTGS, soit au niveau de la DNA ou dans d'autres institutions impliquées

11 Leçons apprises

Les évaluateurs veulent aussi attirer l'attention sur les leçons spécifiques pouvant intéresser des activités similaires :

203. **Première leçon apprise** : L'importance de savoir valoriser l'existant en « greffant » le projet FPAM/FEM sur une initiative bien « enracinée » pour intégrer et propager les pratiques et stratégies d'adaptation au changement climatique. Effectivement, le projet CEP/ACC du Mali a profité d'un terrain déjà rendu fertile par la GIPD pour l'adoption de

l'ACC. Cependant, il faudrait faire attention au « risque d'amalgame » entre les deux projets et mettre en évidence la valeur ajoutée de l'ACC par le biais d'une forte communication sur les fruits atteints avec ce greffage.

204. **Deuxième leçon apprise :** L'importance du briefing sur la stratégie FPAM/FEM au moment de la formulation du projet à l'intention de tous les projets et programmes potentiellement partenaires. Ces derniers qui doivent être « toujours conscients de leur engagement » et de leur rôle dans l'intégration d'ACC. Les sessions d'information doivent se faire périodiquement, et plus particulièrement dans les moments clés (démarrage et implantation du projet).

205. **Troisième leçon apprise :** La langue des documents du projet est effectivement un facteur important. Il est très important que le document du projet soit toujours dans la langue officielle du pays dans lequel le projet va se réaliser, ou bien que la traduction du document du projet soit officielle et validée. L'inexistence d'un tel document ou la mauvaise traduction peut provoquer des problèmes de compréhension et contribuer à la non-appropriation du projet.

206. **Quatrième leçon apprise :** Au niveau des CEP/ACC, il a été remarqué que les femmes malgré leur faible présence, sont plus disposées à partager leurs connaissances et expériences. Elles ont un rôle fondamental à jouer dans la communication/sensibilisation des acquis et pratiques du projet. Les femmes doivent donc être davantage incluses dans les CEP/ACC en raison de leurs rôles socio-culturels dans la transmission et la dissémination des savoirs entre elles et auprès des enfants et jeunes.

207. **Cinquième leçon apprise :** En général, les actions d'ACC peuvent provoquer des conflits de divers degrés selon le contexte. Ils peuvent se passer entre paysan/nes et institutions publiques ou privées, entre paysan/nes et pasteurs nomades, entre paysans hommes et femmes. Le projet a été témoin de conflits ou frictions entre des producteurs de coton/céréales et la CMDT dérivés de l'adoption de technologies d'ACC agro-écologiques en faveur des paysans. Il y a aussi des conflits apparents ou latents entre hommes et femmes à cause de l'introduction de nouvelles spéculations (sésame et maraîchage) et la fumure organique (disputes entre hommes et femmes pour le ramassage des détritiques organiques). Il faudrait donc que les projets FPAM/FEM s'impliquent dans la résolution de ces conflits à travers des mécanismes durables, formels et consensuels tout en pensant au respect des droits humains fondamentaux.

208. **Sixième leçon apprise :** Un projet d'adaptation au changement climatique doit donner toute la priorité à la fourniture des intrants au moment opportun et en tenant compte du cycle des semences proposés et de l'hivernage. L'arrivée tardive des intrants peut compromettre l'acceptation du projet au niveau des paysans. Il est clair pour les paysans : « La précocité des variétés n'est plus un aspect important si le projet peut ne pas fournir les semences à temps ».

209. **Septième leçon apprise :** Les critères de sélection des participants doivent être inclusifs, harmonisés et respectés par tous les participants/tes au projet. Il faut donc éviter de conditionner la participation à la propriété de la terre, au fait d'être chef d'exploitation ou tout autre critère exclusif. Ces aspects vont forcément laisser une partie de la population paysanne en rade. Les projets doivent appliquer toujours des mesures qui incitent la participation des femmes et des jeunes.

210. **Huitième leçon apprise :** L'accès à une prédiction météorologique décadaire et saisonnière de qualité et localisée (*downscaling*) est fondamentale pour le paysan/ne qui dépend de l'agriculture pluviale. Les projets FPAM/FEM doivent prendre en charge des études complémentaires pour analyser et améliorer la robustesse des informations météo et surtout faire un effort supplémentaire avec les autorités gouvernementales pour faciliter l'accès à la prédiction sans coûts additionnels pour les paysan/nes. Les prédictions météorologiques doivent être gratuites et accessibles aux paysans car elles sont un outil non négligeable pour aider à garantir le droit à l'alimentation de la population la plus marginalisée dans le milieu rural.

Annexes du rapport de l'évaluation

- Annexe 1.** Termes de référence de l'évaluation
- Annexe 2.** Bref profile des membres de l'équipe
- Annexe 3.** Liste de documents examinés
- Annexe 4.** Liste des institutions et parties prenantes rencontrées au cours de l'évaluation
- Annexe 5.** Liste des produits du projet
- Annexe 6.** Outils d'évaluation



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et
l'agriculture

Bureau de l'Évaluation

**Termes de Référence pour l'évaluation mi-parcours du projet
GCP/MLI/033/LDF, Intégration de la résilience climatique dans la
production agricole pour la sécurité alimentaire en milieu rural
au Mali**

Mars 2014

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Bureau de l'Evaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: <http://www.fao.org/evaluation>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Pour plus ample information sur ce rapport, contacter:

Directeur, OED
Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153
Rome, Italie
Courriel: evaluation@fao.org

Table des matières

1	Antécédents du projet	3
2	Objectif de l'évaluation	5
3	Cadre de l'évaluation	5
3.1	Portée	5
3.1.1	<i>Période Analysée</i>	6
3.1.2	<i>Phase de mise en œuvre</i>	6
3.1.3	<i>Zone Géographique et dimensions de la participation (Engagement) des parties prenantes</i> 6	
3.2	Critères de l'évaluation	7
3.3	Domaines de l'évaluation.....	7
4	Méthodologie de l'évaluation	3
4.1	Approche et outils.....	3
4.2	Parties prenantes et processus de consultation	4
5	Rôles et responsabilités	5
6	Équipe d'évaluation	6
7	Produits de l'évaluation	6
8	Calendrier de l'évaluation	7
	Annexes	3
Annexe 1.	Structure du rapport de l'évaluation	Error! Bookmark not defined.
Annexe 2.	Objectifs et résultats stratégiques et fonctions essentielles de la FAO, 2010-2019	3
Annexe 3.	Questionnaire de OED sur la performance des projets	3

Termes de Référence pour l'évaluation mi-parcours du projet GCP/MLI/033/LDF,
Intégration de la résilience climatique dans la production agricole pour la sécurité
alimentaire en milieu rural au Mali

1 Antécédents du projet

Le projet FAO / FEM (GCP/MLI/033/LDF) intitulé « *Intégration de la résilience climatique dans la production agricole pour la sécurité alimentaire en milieu rural au Mali* », avec un budget de 2,106,818 \$ US a pour objectif général de « renforcer les capacités du secteur agricole pour faire face, avec succès, au changement climatique (CC), par l'intégration des préoccupations et des stratégies dans les initiatives agricoles en cours, ainsi que des questions d'adaptations (ACC) dans les programmes et politiques agricoles ». Afin d'atteindre cet objectif, les activités ont été organisées en trois composantes principales :

- Composante 1 – Conduire les pratiques agricole climatiquement résilientes et améliorées
- Composante 2 – Renforcer les capacités et vulgariser les pratiques agricoles améliorées par l'approche Champ École Paysan (CEP)
- Composante 3 – Intégrer les aspects ou problèmes du changement climatique dans les programmes et les politiques du secteur agricole.

Le Projet dont la FAO est l'agence de mise en œuvre, est financé par le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (LDCF en anglais)¹ (voir annexe 4) géré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM, GEF par son acronyme en anglais). Le Fonds sert à financer les projets qui répondent aux besoins urgents et immédiats des PMA en matière d'adaptation, en mettant l'accent sur la réduction de la vulnérabilité des secteurs et des ressources indispensables au progrès social et au développement national comme l'eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, la gestion et la prévention des risques de catastrophes et l'infrastructure, tels qu'ils ont été définis et hiérarchisés dans les PANA (Programme d'action nationale pour l'adaptation au changement climatique).

Le projet a été conçu afin de capitaliser les expériences et les leçons apprises grâce à l'assistance technique qui avait été assurée par la FAO, au Mali, dans plusieurs initiatives qui se fondent sur l'approche CEP tel que :

- Le Programme tout ACP Produits de Base Agricole (AAACP), lancé en Septembre 2007 qui est une initiative de la Commission Européenne et du Secrétariat ACP où la FAO a donné son support au Gouvernement malien et au secteur privé en particulier les compagnies de Coton avec un focus clair pour la promotion des meilleurs pratiques agricoles.
- Le GCP/RAF/009/NET ou "Programme sous-régional de Formation Participative en Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures a travers les champs-écoles des producteurs (GIPD/CEP) pour le Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal". Le programme se concentre sur la promotion et l'adoption à grande échelle, ainsi que l'institutionnalisation des meilleures pratiques agricoles par l'approche des CEPs dans les différents systèmes de production.

¹ Le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (Fonds pour les PMA) a été créé à la suite d'une directive donnée à la septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Marrakech en 2001, afin de répondre aux besoins particuliers des PMA dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques. La priorité absolue allant à l'adaptation, et plus particulièrement au financement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA).

- Le EP/INT/606/GEF ou Programme sous-régional financé par le FEM pour « la réduction de la dépendance en POP et autres produits agrochimiques dans les bassins des fleuve Sénégal et Niger à travers la gestion intégrée de la production des déprédateurs et des polluants » dans lequel la FAO gère les activités par différentes composantes ainsi que la promotion des meilleures pratiques agricoles.

Le démarrage effectif a été finalement accepté que le 17 Aout 2011. Ainsi le projet va donc se dérouler du 01 Juillet 2011 au 30 Juin 2015. Toutefois, les activités ont démarré en 2012. La première année du projet a eu un début régulier, tandis que pour sa seconde campagne le démarrage régulier des activités n'a pas été possible avant le mois de juillet 2013. Le retard est dû à la lenteur de la mobilisation des fonds qui était de nature à fausser dès la première année l'atteinte des objectifs assignés de même que la crise socio politique survenue en mars 2012. Le même risque persiste en 2014. Les éventuels défis majeurs adressés pour l'atteinte des résultats, ont été :

- L'implication des communautés locales (prise en compte d'ACC dans les plans communaux),
- Le sous-équipement des producteurs pour certaines pratiques,
- L'engagement des décideurs politiques et techniques à travers une déclaration de politique
- Les inondations et les sécheresses prolongées

Les trois principaux résultats attendus du projet sont :

- **Résultat 1** : Mise en place de partenariats avec au moins 4 projets des communes ou programmes gouvernementaux activement impliqués dans le pilotage des pratiques d'amélioration des sols, et de gestion des cultures, dans trois différents écosystèmes déjà identifiées dans le PANA et pour au moins trois systèmes de production (céréales sèches, coton, riz, et maraichage).
- **Résultat 2** : 800 champs écoles paysans (CEPs) ont pleinement intégré les stratégies et les pratiques d'ACC en appui aux processus d'adaptation des agriculteurs.
- **Résultat 3** : Des mécanismes nécessaires pour la coordination intersectorielle et la sensibilisation sur la production résiliente au changement climatique et la sécurité alimentaire sont mis en place.

Les principaux résultats obtenus par le projet sont :

- Mise en œuvre de **289** CEP (56 en 2012 et 233 en 2013) visant à renforcer les capacités des agriculteurs en ACC. A cet effet, **135** agents des services de soutien technique et **41** producteurs relais des OP, chargés d'animer les CEPs ont été formés *sur les bonnes pratiques agricoles* visant à l'introduction de variétés améliorées dans les systèmes agricoles résilients cibles, et l'introduction des pratiques de lutte contre l'érosion des sols, la promotion des pratiques de gestion durable des terres, et plus généralement l'amélioration de la fertilité des sols;
- Environ 210.000 habitants vivent dans les 11 municipalités (communes rurales) dans lesquelles le projet a été actif en 2012. Dans ces zones, 7329 personnes (24 % de la population) vivant dans 1047 fermes, ont été formés sur les pratiques et les mesures nécessaires pour réduire les risques dus au changement climatique au cours de la période considérée. Les femmes représentent 52 % des populations formées.
- La capacité d'adaptation nécessaire pour réduire les risques des pertes économiques causées par les aléas du climat a été renforcée par l'implication des acteurs de la communauté dans la détermination de leurs besoins d'adaptation. Des visites d'échange

entre agriculteurs ont été organisées à travers les CEPs afin d'échanger les expériences, et les expériences du projet sur les défis et les solutions d'ACC ont été diffusées par la voie des médias, y compris les radios rurales locales. Les documents de planification communautaire (PDSEC) de certaines prennent désormais en compte les questions liées à l'ACC parmi les quelles les quatre communes déjà ciblées par le projet PNUD/DNA.

- Le projet a exploité les partenariats déjà établis par le projet FAO/GEF/GIPD avec les projets APRAO, PAFICOT, BCI, IFDC, ainsi que le projet coton de l'UE, et le projet PNUD/DNA.
- En ce qui concerne les institutions nationales des partenariats ont été établis avec : DNA (responsable de la mise en œuvre des politiques agricoles du Mali), IER (organisme de recherche), AEDD (responsable des politiques Environnementale au Mali), l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN), les filiales CMDT (Compagnie Malienne de Textile).
- L'introduction des nouvelles technologies a été réalisée par des essais sur le terrain des variétés de semences, des études spéciales, des visites d'échanges d'expériences et des visites guidées dans les CEPs. Pour améliorer l'environnement favorable nécessaire et soutenir le transfert des technologies liées à l'adaptation (technologies d'adaptation), 176 personnels (135 agents techniques dont 10 femmes et 41 producteurs relais dont 3 femmes) et 6094 agriculteurs dont 1007 femmes, sont formés en 2012 et 2013

La mise en place du Fonds d'Adaptation au Changement Climatique (FACC) n'a pas encore débuté par le projet, cependant un processus d'engagement a été lancé avec les diverses autorités locales et les partenaires techniques et financiers qui appuient les collectivités locales de Konséguéla et Bla. Toutefois, il faut signaler l'existence d'un Fonds Climat domicilié au niveau de l'AEDD pour la prise en charge des projets d'ACC. Dans le cadre du partenariat entre le projet GCP/MLI/033/LDF et l'AEDD, des actions d'information et de sensibilisation ont été menées auprès des communes, afin que les acteurs de l'ACC connaissent l'existence de ce fonds et ses mécanismes de mobilisation.

-

2 Objectif de l'évaluation

Conformément au Document de projet, une évaluation à mi-parcours sera réalisée à la fin de la troisième année du projet. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès accomplis en matière de réalisation des résultats attendus et identifiera les actions correctives, si nécessaire. Elle permettra, notamment de :

- examiner l'efficacité, l'efficience et la rapidité de mise en œuvre du projet ;
- analyser l'efficacité de la mise en œuvre et des accords de partenariat ;
- identifier les questions nécessitant des décisions et des actions correctives ;
- identifier les leçons apprises à propos de la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet ;
- souligner les réalisations techniques et les leçons apprises ;
- proposer des corrections et/ou des ajustements à mi-parcours au Plan de travail, si nécessaire.

3 Cadre de l'évaluation

3.1 Portée

L'évaluation examinera le projet depuis sa phase conceptuelle jusqu'aux résultats actuels et potentiels. Cette section devra indiquer de manière explicite, la couverture de l'évaluation :

période analysé, phase de mise en œuvre, zone géographique et dimensions de la participation des parties prenantes.

3.1.1 Période Analyisée

L'évaluation de moyen terme analysera les activités du projet pour la période du 01 juin 2012 au 30 Juin 2014.

3.1.2 Phase de mise en œuvre

A. Phase de revue documentaire, compréhension des problématiques abordées par le projet, et définition de la méthodologie (15 jours)

Au cours de cette étape de démarrage, les documents pertinents concernant le projet seront examinés. Il s'agit notamment :

- *La consultation des documents du projet, (PIF, PRODOC...etc.)*
- *La consultation des rapports d'activités,*
- *La consultation des documents relatifs à la GIPD/CEP,*
- *La consultation du PANA/Mali et des textes de politiques relatifs au changement climatique au Mali (au niveau de l'AEDD).*

A cette phase, il sera produit et soumis à la validation du Bureau de l'Évaluation/FAO, une note méthodologique de 10 pages maximum précisant la problématique abordée par le projet, la méthodologie de l'évaluation y compris les outils, la liste des structures à rencontrer ainsi qu'un calendrier indicatif.

B. Phase d'entretiens et de visite terrain (20 jours)

Une consultation sera effectuée avec les parties prenantes et bénéficiaires du projet à travers des entretiens individuels et collectifs semi-structurés au niveau de Bamako, ainsi que dans des échantillons de régions et communes d'intervention du projet. Dans la mesure du possible, d'autres partenaires (projets et institutions nationales) accompagnant la mise en œuvre du projet (identifiés dans la note méthodologique) seront consultés.

C. Phase de rédaction du rapport, présentation et validation (10 jours)

Un premier draft de rapport provisoire sera produit et soumis au commanditaire (Bureau de l'Évaluation/FAO). Sur la base des observations formulées, les consultants réviseront le rapport et soumettront un second draft de rapport provisoire au Bureau de l'Évaluation/FAO.

Le rapport final définitif tenant compte des observations reçues des parties concernées sera présenté dans les 10 jours suivant les observations reçues.

En plus de répondre aux questions d'évaluation soulignées au "point 2" du présent TDR "objectifs de l'évaluation", le rapport final devra synthétiser toutes les constatations et conclusions en une appréciation globale de l'état d'exécution du projet.

3.1.3 Zone Géographique et dimensions de la participation (Engagement) des parties prenantes

• Niveau Bamako :

Rencontres et échanges avec :

- la Représentation FAO : *pertinence du projet, difficultés de la mise en œuvre et leçons apprises sur la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet ;*
- Le Département du Développement Rural : *pertinence du projet, perspectives ouvertes par la mise en œuvre du projet ;*

- la Coordination Technique du projet : *Résultats techniques, difficultés de la mise en œuvre, leçons apprises sur la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet ;*
- les Services partenaires de la mise en œuvre (DNA, AEDD, IER) : *les résultats techniques, les arrangements de partenariat pour la mise en œuvre, difficultés et améliorations possibles ;*
- les Maîtres Formateurs : *résultats techniques et leçons apprises.*

- **Niveau Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou** (*Mopti reste sous réserve du climat sécuritaire*) :

Rencontre et échanges avec :

- les Directeurs Régionaux d'Agriculture : *pertinence du projet et leçons apprises ;*
- les Points Focaux : (*nombre de CEP, Thèmes animés, Producteurs formés*) *et les leçons apprises*

- **Niveau Communes** (échantillonnage des communes à faire)

Rencontre et échanges avec :

- les Auditeurs CEP : *les leçons apprises, les attentes*
- les Maires des communes : *les leçons apprises, les attentes.*

3.2 Critères de l'évaluation

Le projet sera évalué de manière critique par le biais de critères internationalement acceptés, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité. En accord avec le nouveau cycle de projet de la FAO, l'évaluation portera sur le respect des principes suivants communs de programmation par pays des Nations Unies : Approches fondées sur les droits de l'homme (HRBA)/Droit à l'alimentation/Droit à un travail décent ; intégration de la dimension de genre, Durabilité environnementale, Renforcement des capacités et Gestion axée sur les résultats.

3.3 Domaines de l'évaluation

Globalement l'évaluation regardera si le projet dans sa conception et implémentation a contribué aux aspects suivants :

- à la Promotion de la compréhension d'une large gamme de connaissances sur le changement climatique ainsi que ses effets sur l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire des paysans et les paysannes du Mali.
- à la démonstration des alternatives de production viables sur le plan économique et écologique. Le projet contribue à l'accroissement de la capacité d'adaptation pour répondre aux impacts du changement climatique grâce au soutien qu'il apporte au renforcement des capacités des acteurs à la base, à savoir les agents des services d'encadrement technique et aussi des producteurs sur les pratiques résilientes, et en appuyant les initiatives locales d'ACC.
- au renforcement des capacités des concepteurs de politiques nationales pour l'amélioration des documents nationaux par l'intégration des approches et pratiques d'ACC dans les politiques et les programmes stratégiques nationaux.
- à la promotion des CEPs d'adaptation. En effet, le CEP est l'outil efficace utilisé pour le transfert de technologies auprès des principaux usagers qui sont les producteurs et les productrices en milieu rural. Il appuie également les institutions et les ONG impliquées dans le transfert de technologies.

En particulier l'évaluation regardera les critères et les questions suivantes :

I. Pertinence du concept et de l'approche

Pertinence du projet vis-à-vis de : priorités au niveau national et régional en matière de développement, programmes, besoins de la population ; PNUAD; Cadre de programmation par pays de la FAO; Objectifs mondiaux et Objectifs stratégiques/Fonctions essentielles de la FAO;

Solidité et réalisme de la théorie du changement étayant le projet ;

Clarté, cohérence et réalisme du cadre logique² du projet et de sa conception, notamment :

- Relation de cause à effet entre les apports, les activités, les produits, les résultats attendus (objectifs immédiats) et l'impact (objectifs de développement) ;
- Validité des indicateurs, des hypothèses et des risques ;
- Approche et méthodologie ;
- Ressources (humaines et financières) et durée ;
- Identification et analyse des parties prenantes et des bénéficiaires ;
- Arrangements en matière de structure institutionnelle et de gestion.

II. Efficacité des produits et des résultats

Efficacité globale du projet, actuelle ou potentielle, à atteindre ses objectifs intermédiaires/spécifiques (voir annexe 2 du TdR) :

- Description et analyse des résultats produits, en termes de quantité, qualité et rapidité ;
- Description et analyse des résultats obtenus, attendus et non attendus, leur solidité et leur assimilation et diffusion escomptés ;
- Utilisation faite par le projet des produits normatifs et informatifs de la FAO et contribution actuelle et potentielle du projet à la fonction normative et de diffusion de connaissances de l'Organisation.

III. Efficience et efficacité des processus de mise en œuvre du projet

Évaluation de la gestion du projet :

- Qualité, réalisme et orientation des plans de travail ; cohérence de plans de travail par rapport au document du projet (Cadre Logique) et au budget disponible.
- Analyse de l'exécution, des causes et des conséquences des retards et de toute mesure corrective prise, le cas échéant ;
- Suivi et boucle de rétroaction pour améliorer la gestion et les opérations ;
- Gestion du personnel ;
- Développement et mise en œuvre d'une stratégie de sortie.

Cadre institutionnel :

- Soutien administratif et technique de la part des bureaux de la FAO, au niveau du siège et de la part du bureau national
- Cadre institutionnel, processus de revue interne, coordination et organes de direction ;
- Apports et soutien du gouvernement/s et des partenaires fournisseurs de ressources.

Évaluation de la gestion des ressources financières, notamment :

- Pertinence et réalisme des allocations budgétaires pour atteindre les résultats escomptés ;
- Adéquation et réalisme des révisions budgétaires par rapport aux besoins de mise en œuvre et objectifs du projet ;

² Le cadre logique adopte l'approche de gestion axée sur les résultats dans un projet.

- Taux d'exécution et solde budgétaire au moment de l'évaluation et par rapport aux plans de travail.

IV. Analyse de l'application des principes communs de l'ONU de programmation par pays, thèmes transversaux, et Principes humanitaires et Standards minimums dans le cas des projets de secours d'urgence

Analyse de l'intégration des considérations de l'intégration de la dimension de genre pour l'égalité entre hommes et femmes.³ Ceci couvrira :

- La mesure dans laquelle les questions d'intégration de la dimension de genre étaient reflétées dans les objectifs et la conception du projet pour prendre en compte les besoins, les priorités et les contraintes à la fois pour les femmes et les hommes, et dans l'identification des bénéficiaires ;
- La mesure dans laquelle les considérations d'intégration de la dimension de genre ont été prises en compte dans la gestion du projet ;
- La mesure dans laquelle les considérations de relations et de parité hommes-femmes ont été, ou seront probablement, affectées par le projet.

Analyse de la dimension 'Renforcement des capacités' dans la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet, au niveau individuel, organisationnel et de l'environnement porteur.⁴ Il s'agira notamment de renforcement des capacités au niveau technique et en matière de planification, budgétisation, partenariat et négociation.

Analyse de l'adoption de l'Approche fondée sur les droits de l'homme, à savoir :

- L'intégration de la dimension et des principes du droit à l'alimentation, dans la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet ;
- L'intégration des préoccupations d'emploi rural décent dans la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet.

Analyse des partenariats et les alliances, notamment :⁵

- leur planification dans la conception du projet et leur mise en œuvre ;
- leur domaine et solidité ;
- Leur appropriation et participation dans la mise en œuvre du projet ;
- leur effet sur les résultats et la durabilité du projet.

Analyse de la façon dont les impacts environnementaux ont été pris en considération et traités, suivant les étapes et les critères énoncés dans les directives de l'Étude de l'Impact Environnemental (EIE) de la FAO.

V. Impact

Impact global du projet, actuel ou potentiel, positif et négatif, produit directement ou indirectement, intentionnellement ou non.

Contribution globale du projet aux cadres de programmation par pays, résultat/s organisationnels et objectifs stratégiques, ainsi que mise en œuvre des fonctions essentielles de la FAO.

³ Voir: http://typo3.fao.org/fileadmin/templates/gender/docs/FAO_FinalGender_Policy_2012.pdf

⁴ Voir: <http://www.fao.org/capacitydevelopment/en/>

⁵ Voir: <http://www.fao.org/partnerships/partners-home/en/>

VI. Durabilité

Les perspectives de maintien et d'ampliation des résultats du projet par les bénéficiaires et les institutions hôtes, après la fin du projet. L'évaluation de la durabilité comprendra, selon le cas:

- durabilité institutionnelle, technique, sociale et économique des technologies, innovations et/ou processus proposés ;
- perspectives d'une utilisation institutionnelle et intégration des capacités récemment acquises, ou diffusion au-delà des bénéficiaires ou du projet ;
- durabilité environnementale : contribution du projet à la gestion durable des ressources naturelles en termes de maintien et/ou régénération de la base de ressources naturelles.

Sur la base de cette analyse, l'évaluation tirera des conclusions spécifiques et formulera des recommandations en vue d'une action ultérieure de la part du gouvernement, de la FAO et/ou des autres parties afin d'assurer un développement durable, y compris des activités de suivi ou d'ampliation si nécessaire. L'évaluation attirera l'attention sur les bonnes pratiques et les leçons spécifiques pouvant intéresser des activités similaires. Toute proposition d'aide ultérieure devra spécifier les objectifs et produits majeurs ainsi que les apports indicatifs requis.

4 Méthodologie de l'évaluation

4.1 Approche et outils

L'évaluation adhèrera aux normes et standards de l'UNEG.⁶

L'évaluation adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes tout au long du processus d'évaluation. La triangulation des données et des informations rassemblées étayera la validation de celles-ci ainsi que leur analyse, et appuiera les conclusions et recommandations.

L'évaluation utilisera les outils suivants : examen des documents existants, entretiens semi-structurés avec les informateurs clés, parties prenantes et participants, appuyés par des listes de contrôle et/ou des protocoles d'entretien ; observation directe lors des visites de terrain; enquêtes et questionnaires.

Une attention particulière sera portée aux femmes et autres groupes sous-privilegiés afin de s'assurer qu'ils sont consultés de manière adéquate. Dans la mesure où cela est possible et approprié, des non-participants seront également consultés afin de sonder leurs opinions. Le Cadre des moyens d'existence durable⁷ et le cadre des atouts, points faibles, opportunités et menaces (AFOM)⁸ peuvent être utilisés pour l'évaluation des résultats du projet.

Afin de faciliter la comparaison avec les rapports de routine pour le FEM (GEF an anglais) et le contribuer au programme d'apprentissage du FEM (portefeuille PMA), l'évaluation notera la réussite du projet sur le système d'échelle de six points du FEM: Très satisfaisant (TS), satisfaisant (S), marginalement satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MI),

⁶ United Nations Evaluation Group: Groupe de l'Évaluation de Nations Unies ; <http://www.uneval.org/>

⁷ Le Cadre des moyens d'existence durable identifie cinq aspects capitaux distincts (humain, social, naturel, financier et physique), chacun incluant différents éléments. Il aide à améliorer la compréhension des moyens d'existence, en particulier des pauvres. Pour plus d'informations, consulter entre autre: http://www.livelihoods.org/info/guidance_sheets_pdfs/section2.pdf

⁸ AFOM est un outil de planification stratégique d'usage très répandu, également utile dans l'évaluation des interventions en matière de développement, afin d'examiner en profondeur leurs atouts et leurs points faibles, ainsi que les perspectives pour le futur. Il est particulièrement utilisé dans les groupes de réflexion, mais il peut aussi être adapté aux entretiens individuels.

insatisfaisant (I) et très insatisfaisant (TI). Chacun des éléments énumérés ci-dessous doit être évalué séparément, avec des commentaires et une note globale donnée :

Critères de valoration	Rating	Commentaires
Réalisation des objectifs		
Réalisation des résultats et des activités		
Progrès vers l'atteinte de FEM-4 domaines d'intervention priorités / objectifs		
Coût-efficacité		
Risques et gestion des risques		
Durabilité		
Participation des parties prenantes		
Appropriation par les pays		
Approche de mise en œuvre		
planification financière		
reproductibilité		
Suivi et évaluation		

4.2 Parties prenantes et processus de consultation

L'équipe d'évaluation discutera en détail avec les principales parties prenantes du projet et prendra en considération leurs perspectives et opinions. Celles-ci sont les suivantes :

- Les membres du groupe de travail du projet ;
- Les représentants du gouvernement des organisations partenaires ;
- Les partenaires fournisseurs de ressources ;
- Les représentants de la FAO dans les pays participants ;
- Les participants dans les communautés, y compris les agriculteurs, les transformateurs, les exportateurs, les organisations et les coopératives, les prestataires de services, etc.

L'équipe d'évaluation se tiendra en liaison étroite avec : le Bureau de l'évaluation de la FAO, les membres du Groupe de travail du projet et le personnel de projet au niveau du siège (en particulier la LTU, AGPM), le bureau de la FAO au Mali. Bien que la mission soit libre de discuter avec les autorités concernées tout objet utile à sa mission, elle n'est pas autorisée à prendre un engagement au nom du gouvernement, du donateur ou de la FAO.

L'équipe présentera ses conclusions préliminaires, ses conclusions et recommandations aux parties prenantes du projet dans le pays visité/s et dans la mesure du possible, dans le bureau décentralisé de la FAO pertinent et au siège, afin d'obtenir leurs commentaires à la fin de la phase de collecte des données.

La version préliminaire des termes de référence sera distribuée entre les principales parties prenantes pour commentaires avant sa finalisation ; les suggestions seront intégrées si elles sont jugées appropriées par OED. Le rapport d'évaluation préliminaire du projet sera également distribué aux principales parties prenantes pour commentaires avant sa finalisation ; les suggestions seront intégrées si elles sont jugées appropriées par l'équipe d'évaluation.

5 Rôles et responsabilités

AGPM, autant que responsable du budget de la FAO (BH) et Unité Technique chef de file (LTU par son acronyme en anglais) et le Groupe de travail du projet à évaluer (PTF), sont chargés d'initier le processus d'évaluation, de rédiger la première version des Termes de référence, et de soutenir le travail de l'équipe d'évaluation. Ils sont tenus de participer à des réunions avec l'équipe, de fournir l'information et la documentation nécessaires, et de commenter les termes de référence et le rapport préliminaires. L'implication des différents membres du groupe de travail du projet dépendra des rôles respectifs et de leur participation dans le projet.

AGPM est également chargé de diriger et de coordonner la préparation de la réponse de la direction de la FAO et le rapport de suivi de l'évaluation ; il sera pleinement soutenu dans cette tâche par le LTU et le PTF. Les directives d'OED pour la Réponse de la direction et le rapport de suivi fourniront les détails nécessaires sur ce processus.

Le Bureau de l'évaluation de la FAO assistera AGPM à rédiger les termes de référence, identifier les consultants, et organiser le travail de l'équipe; il est responsable de la finalisation des termes de référence et de la composition de l'équipe;⁹ il doit informer l'équipe d'évaluation sur la méthodologie et le processus d'évaluation et examinera le rapport préliminaire afin de s'assurer de sa qualité au niveau de : la présentation, le respect des termes de référence et des délais de la rédaction, de la qualité, la clarté et la solidité des preuves fournies et de l'analyse à l'appui des conclusions et des recommandations.

Le Bureau de l'évaluation est également responsable du suivi avec le AGPM de la préparation en temps opportun de la réponse et du suivi des recommandations par la Direction.

L'équipe d'évaluation est chargée de conduire l'évaluation et d'appliquer la méthodologie appropriée, ainsi que de produire le rapport d'évaluation. Tous les membres de l'équipe, y compris le chef d'équipe, participeront aux réunions d'information et de débriefing, aux discussions, aux visites sur le terrain, et contribueront à l'évaluation par leurs apports par écrit aux rapports préliminaire et final.

Le chef d'équipe guidera et coordonnera les membres de l'équipe dans leurs tâches spécifiques, discutera de leurs observations, conclusions et recommandations et préparera le projet de rapport final et le rapport final, regroupant les contributions des membres de l'équipe et les complétant par ses observations.

L'équipe d'évaluation sera libre d'étendre la portée, les critères, les questions et les domaines énumérés ci-dessus, ainsi que de développer ses propres outils et cadre d'analyse, dans le temps imparti et selon les ressources disponibles.

L'équipe d'évaluation est entièrement responsable de son rapport, qui ne reflètera pas nécessairement les points de vue du gouvernement ou de la FAO. Un rapport d'évaluation n'est pas tenu d'être approuvé techniquement par la FAO mais OED sera chargé de veiller à ce qu'il soit conforme aux normes établies concernant les rapports d'évaluation.

En tant que contribution au Système de gestion de connaissances de OED,:

- Le chef d'équipe complètera, au même temps de la finalisation du rapport, le questionnaire quantitatif de OED sur la performance du projet ;

⁹ La responsabilité de procédures administratives pour le recrutement des consultants sera décidé sur une base de cas-par-cas

- OED demandera à tous les membres de l'équipe de compléter un questionnaire, anonyme et confidentielle, afin d'obtenir leur retro-alimentation sur le processus de l'évaluation.

Plus de détails sur les tâches du chef d'équipe et des membres de l'équipe, veuillez-vous référer aux termes de référence individuels pour les membres d'équipe.

6 Équipe d'évaluation

Les membres de l'équipe de l'évaluation ne devront pas avoir été impliqués, dans le passé, directement dans la formulation, la mise en œuvre ou l'appui technique de l'initiative. Ils devront tous signer le formulaire de «Déclaration d'intérêt» demandé par le Bureau de l'évaluation de la FAO.

L'équipe devra constituer le meilleur éventail possible et disponible, de compétences requises pour évaluer le projet et aura, dans son ensemble, expertise dans tous les domaines mentionnés ci-dessous :

- Conduite d'évaluations.
- Développement rural et agricole
- Connaissance approfondie des systèmes de vulgarisation agricole (CEP)
- Connaissance approfondie des systèmes/approches à l'ACC
- Développement et renforcement institutionnel
- Dimension de genre et HRBA;
- Connaissance du pays et de la région

Tous les membres de l'équipe auront un diplôme universitaire et un minimum de 10 années d'expérience professionnelle, ou niveau de compétence équivalent, dans leurs domaines de spécialisation respectifs. Ils parleront et écriront couramment le français. Les termes de référence individuels seront développés en conséquence des termes de référence globaux, au moment du recrutement de chaque membre de l'équipe.

En outre, et dans la mesure du possible, l'équipe d'évaluation sera équilibrée en termes de représentation géographique et d'intégration de la dimension de genre pour assurer la diversité et la complémentarité des points de vue.

7 Produits de l'évaluation

Le rapport d'évaluation présentera les informations relevées répondant aux questions et critères énumérés dans les termes de référence. Il inclura un résumé d'orientation. Les données et les analyses sur lesquelles il s'appuiera seront placées en annexe du rapport si elles sont considérées comme importantes pour compléter le rapport principal.

Les recommandations seront adressées aux différentes parties prenantes et seront hiérarchisées : elles se baseront sur des preuves concrètes, seront pertinentes, ciblées, clairement formulées et réalisables.

Dès le début du processus d'évaluation, l'équipe d'évaluation se mettra d'accord sur la structure du rapport, qui se basera sur le modèle fourni en Annexe 1 de ces termes de référence. Le rapport sera préparé en anglais/français/espagnol avec des paragraphes numérotés, selon le modèle standard d'OED. Si nécessaire, la traduction dans d'autres langues de l'Organisation relèvera de la responsabilité de la FAO.

Le chef d'équipe sera responsable de la soumission du rapport final à la FAO dans un délai deux semaines à partir de la conclusion de la mission. Dans un délai de (*à décider sur une base de cas-par-cas*) semaines supplémentaires, la FAO soumettra ses commentaires et suggestions à l'équipe qui les inclura dans le rapport final dans un délai maximum de deux semaines.

Les annexes du rapport d'évaluation comprendront notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants, selon le cas :

- Termes de référence de l'évaluation ;
- Profil des membres de l'équipe ;
- Liste de la documentation analysée ;
- Liste des institutions et des parties prenantes interviewés par l'équipe d'évaluation ;
- Liste des produits du projet ;
- Outils de l'évaluation.

8 Calendrier de l'évaluation

L'évaluation aura lieu au cours de la période du 15 au 30 septembre 2014). La/les visite/s aux pays durera/dureront environ (*indiquer durée*) semaines. Le plan dans le schéma ci-dessous présente un programme indicatif de voyage et travail pour l'équipe d'évaluation. Il sera finalisé une fois que l'équipe d'évaluation sera recrutée.

Plan de travail indicatif pour l'évaluation

Tâche	Calendrier	Durée	Responsabilités
Finalisation des TdR	23 mai 2014	1 Mois	AGPMC/OEDD
Identification et recrutement des consultants	Fin juin 2014	1 Mois	OEDD
Organisation des missions	juillet 2014	15 Jours	OEDD/ FAOMLI
Lecture de la documentation	mi-juillet fin-juillet 2014	15 jours	Équipe d'évaluation (EE)
Briefing	août 2014	4 Jours	OEDD/ EE
Mission d'évaluation sur Mali	15 – 30 septembre	15 Jours	EE
Brouillon du rapport d'Évaluation	22 octobre	Jours	EE
Révision et circulation du brouillon	5 novembre		EE/OED/AGPM/FAOMLI
Circulation de la version finale	12 novembre		OED
Réponse de l'administration	25 novembre		AGMP

Annexes

- Annexe 1.** TDR individuels
- Annexe 2.** Progrès du projet à Décembre 2013
- Annexe 3.** *Accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés. FEM*
- Annexe 4.** Structure du rapport de l'évaluation
- Annexe 5.** Objectifs et résultats stratégiques et fonctions essentielles de la FAO, 2010-2019
- Annexe 6.** Questionnaire d'OED sur la performance des projets

Annex. 2. Bref profile des membres de l'équipe

Enrique de Loma-Ossorio Friend (Espagne). Il est Co-directeur de l'Institut d'Etudes de la Faim (IEH) et Coordinateur du Bureau IEH en Afrique de l'Ouest (résident en Mali). Il est aussi consultant international pour la FAO, l'Union européenne et le PNUD. Il est de formation ingénieur agronome et titulaire d'un Master de Science, Société et Développement de l'Institut d'Etudes du Développement de l'Université de Sussex (Royaume-Uni). Il a été fonctionnaire de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA) à Costa Rica et aussi fonctionnaire de la FAO à Honduras, Chargé du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire au niveau régional en Amérique Centrale. Il a été le Coordinateur de la Stratégie de lutte contre la Faim de la Coopération Espagnole. Il est auteur de nombreuses publications sur la thématique de la sécurité alimentaire, le changement climatique et l'agriculture.

Oumar SY (Mauritanie) Il est titulaire d'un diplôme du Programme de Doctorat en Planification Territoriale et Développement Local de l'Université de Barcelone, d'un Diplôme de Troisième Cycle en Genre et Développement de l'Université de la Complutense de Madrid et d'une Maîtrise en Relations Internationales de l'Université de Nouakchott. Il a travaillé pour l'Agence Espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) en Mauritanie et au Mali et a été consultant à la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a aussi collaboré avec ONGD comme l'Association Française des Volontaires du Progrès en Mauritanie (AFVP), Action contre la Faim-Espagne et pour la compagnie TTSV Consulting.

Annexe 3. Liste de documents examinés

Documents générales et du Mali

- Cadre Stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté CSCR 2012-2017
- Politique Nationale sur les Changements Climatiques du Mali, juillet 2011
- Stratégie Nationale Changements Climatiques du Mali, juillet 2011
- Loi n° 06-40/AN-RM portant loi d'orientation agricole, aout 2006
- Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA), dec 2009
- Politique de Développement Agricole du Mali (PDA), mai 2013
- Document du Programme *Fostering Agricultural Productivity*, mai 2010
- Communication _Conseil_Ministres_Mali_9_Octobre 2014
- FPMA/FEM, rapport du FEM d'accès a ressources sur le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA), 2011
- UNEG, *Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluations*, aout 2014
- FAO Dépliant *Dimitra Community listeners' clubs*
- Cadre de Programmation Pays (CPP) 2013-2017 FAO Mali, décembre 2013

Documents du projet et formulation

- *GCPMLI033 GFF Mali Project Document English*
- *GCPMLI033GFF Mali Project Document Français*
- *PRS - For GCP/MLI/033/GFF - Project Review sheet dated 25 February 2011*
- *Funding Agreement - CEO Endorsement from GEF SEC dated 19 April 2011*
- *Designation Memo - Email Designating BH for Mali FSP dated 10 June 2011 from ADG-AG*
- *Signed GCP Agreement between Mali and FAO dated August 2011*
- *GCP/MLI/033/LDF - Memorandum for change of Budget Holder dated 16 October 2013*

Rapports du Projet

- *Final Report - PIR for the period 1 July 2012 through 30 June 2013*
- *Final Report - PIR for the period 2 July 2013 through 30 June 2014*
- *Signed GCP agreement between Mali and FAO (aug 2011)*
- Rapport Démarrage GCP/MLI/033/LDF, mars 2011
- Programme d'exécution technique et financière 2013_Fevrier_2013
- Rapport bilan_2012_2013_Fevrier_2013
- Rapport Annuel d'activités 2013/2014
-

Rapports ateliers :

- Rapport Identification CC DNA FAO nov 2012

- Rapport Synthèse ateliers locaux validation
- Formation : Rapport de recyclage des facilitateurs CEP/ACC 2012
- Formation : Projet GCP_Appréciation des facilitateurs 2014
- Formation : Programme de formation Bla 2014
- Curriculum ACC : Compte rendu atelier curricula ACC/GIPD Sélingué, mai2012
- Curriculum ACC : Rapport atelier capitalisation des connaissances ACC, decembre2012
- Curriculum ACC : Rapport atelier d'élaboration de curricula ACC, Ouéléssébougou, janvier2013
- Comite de Pilotage : Compte rendu du premier Comite Pilotage (CP), mars 2012
- Comite de Pilotage : Compte rendu 2eme session CP version finale, mars 2013
- Comite de Pilotage : Rapport de la 3eme session CP, mai 2014
- Gestion de Savoirs : Compte rendu réunion du 25 aout 2014 Groupe de travail ACC
- Gestion de Savoirs : Synthèse réunion du 25 mars 2014 du Groupe de Travail ACC
- Gestion de Savoirs : Synthèse des travaux des deux groupes de travail sur la gestion de l'information et des savoirs d'ACC 17, décembre 2013
- Gestion de Savoirs : Rapport atelier sur la gestion du avoir 8 mai 2013
- Situation Référence Projet CC_DNA : Compte Rendu Atelier Restitution Validation_2013
- Compte rendu Réunion de Concertation Points focaux ACC, 2012
- Prédiction météorologique: Rapport Outils aide à la décision, 2012

Rapports missions suivi :

- Rapport Mission, Caterina Batello (21 jan-03 feb 2010)
- Rapport Mission, Settle et Garba Mali mission (20-31 oct 2011)
- Rapport Mission, Settle et Garba Mali & Benin (10 Feb-01 mar 2012)
- Rapport Mission, Settle et Elasmir mission (6-9 May 2014)
- Missions Suivi : Compte rendu de mission conjointe Coordination-FAO suivi , 2012
- Missions Suivi : Rapport mission supervision CTN-APRAO, 2012
- Missions Suivi: Rapport de Mission de suivi des activités ACC, aout 2012
- Mission suivi : Rapport Supervision 3ème Etape, avril2013
- Missions Suivi: Rapport supervision maraichage.3 doc Kayes_Avril_2014
- Projet ACC, Situation des points focaux, 2014
- Situation générale des CEP céréales ,2014

Documents partenaires :

- Proposition de Protocole de partenariat GIPD 2012
- PAFICOT, Rapport Project GIPD PAFICOT
- PAFICOT, Montant engagé PAFICOT dans le cadre lutte contre le changement climatique

- IFDC, Project Sésame, Amélioration de la Production et de la Transformation du Sésame orientées vers l'Exportation 2014
- Rapports techniques - LOA avec IER AEDD & DNA 2012
- DNA, Rapport protocole démarrage activités CEP/ACC, aout 2014
- DNA, Factures protocole 1ère et 2ème tranche 2014
- DNA, Rapport des paiements du Protocole d'Accord FAO-DNA 2013 et 2014
- AEDD, Rapport Haut Conseil des Collectivités HCC sur la politique nationale de changements climatiques et la Stratégie Nationale assortie d'un Plan d'Actions National Climat_mai 2014
- AEDD, Présentations Atelier 2014 Plaidoyer
- AEDD, Rapport *Climate Proofing*, nov 2012
- AEDD, Rapport *Climate Proofing* mai 2014
- AEDD, Programme atelier de renforcement de la collaboration institutionnelle entre les structures du secteur rural dans l'application des outils clés tel que "le *Climate Proofing*". Février 2012
- AEDD, Protocole d'Accord entre la FAO et l'AEDD, 2013
- AEDD, Rapport Annuel Protocole AEDD FAO, 2013
- AEDD, Rapport Protocole AEDD FAO Etape I, 2014
- AEDD : Manuel d'utilisation du *Climate Proofing*, décembre 2009
- IER, Rapport d'étape des activités du projet GCP/MLI/033/LDF, mars 2014
- Dépliant Projet PNUD/FEM « Améliorer la capacité d'adaptation et la résilience face aux changements climatiques dans le secteur agricole du Mali
- Documents évaluation (OED et évaluations FAO Mali)
- Evaluation FAO, Standard OED Template Français 2013
- Evaluation FAO, OED *Project evaluation report outline* Français_2013
- Rapport Evaluation Project l'Initiative Eau et Sécurité Alimentaire en Afrique (IESA): GCP /RAF/428/SPA, GCP /BKF/049/SPA, GCP /GUI/018/SPA, GCP /MLI/030/SPA, GCPS/MLI/029/SPA, GCP /NER/048/SPA, GCP /SEN/059/SPA2013
- Rapport Evaluation Programme Italien pour la Sécurité Alimentaire (PISA)FSCA-PISA programme - GTFS/RAF/426/ITA,GTFS/SEN/060/ITA, GTFS/MLI/030/ITA, GTFS/GAM/025/ITA, GTFS/GBS/028/ITA,GTFS/GUI/019/ITA, GTFS/SIL/028/ITA, GTFS/LIR/010/ITA2012
- Rapport Evaluation Programmes Spéciaux de Sécurité Alimentaire au Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et Soudan 2009
- Rapport Evaluation Programme sous-régional de Formation Participative en Gestion intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures à travers les Champs-Ecoles des Producteurs (GIPD/CEP) pour Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal (GCP/RAF/009/NET) aout 2010

Communication :

- Stratégie et plan de communication du projet GCP_MLI_033_LDF last revu 2 novembre 2014

- Manuel de formation des facilitateurs CEP : 20 fiches, 2014
- Dépliant GCP/ACC

Météorologie, climat et fonds revolving :

- 17 Forum régional des prévisions climatiques saisonnières en Afrique de l'Ouest, au Tchad et au Cameroun, 2014-12-15
- GLAM, Group Local d'assistance météorologique Koutiala, Bulletin d'information agro-météorologique décadaire 1-10 septembre 2014
- Appel Proposition-Fonds Climat Mali-20 mars 2014
- Modèle Proposition-Fonds Climat-20 mars 2014
- Budget Proposition - Fonds Climat Mali -20 mars 2014
- Mali *Climate Fund Factsheet* French
- Fonds revolving: Note Technique Gestion Equipment ACC

Annexe 4. Listes des personnes et institutions rencontrées

Niveau Central et Bamako :

Prénom et nom	Institution	Fonction
Daniel Simeón kelema	Ministère de l'Agriculture	Secrétaire Général
Jean Diassana	CPS/ Min. de l'Agriculture	Chef Service Suivi-Evaluation
Moussa Camara	DNA	Directeur National de l'agriculture
Jean Parfait Dako	DNA	Chef Division Conseil et Vulgarisation
Sissoko Alima Coulibaly	DNA	Chargée Suivi/Évaluation
Birama Tangara	DNA	Maître formateur
Traoré Mamadou	Ministère de la Pêche	Agronome membre Equipe MENOR
Abdoulaye Hamadoun	IER	Directeur Général Adjoint
Dr. Dauda Dembele	IER	Coordinateur Scientifique
Amadou Gakou	AEDD	Directeur Général
Mohamed Adideye	AEDD	Chef Partenariat/ Action International
Hamidou Traoré	AEDD	Chef Dép. Environnement, Point focal
Abderahmane Témé	AEDD	Département Planification
Daouda Diallo	AEDD/ASAP	Responsable ASAP/PAPAM
Fily Niang	AEDD	Cadre
Sékou Koné	AEDD	Point focal FEM
Fatouma Seid	FAO/Mali	Representant FAOR
Daouda Zan Diarra	Météo Mali	Chef Service Agro météo
Cheikh Oumar Keita	Météo Mali	Chef bureau alerte précoce/point focal
Jean Pierre Rensen	FAO/Mali	FAOR Mali Adjoint
Joaquin Schez	FAO/Mali	Assistance technique International
Modibo Touré	FAO/Mali	Assistance technique National
Doumbia Seyan	FAO/Mali	Administrateur
Mme Diop Aissa Maiga	FAO/Mali	Point focal projet
Mariko Diallo	FAO-Projet PISA	Coordinatrice
Yacouba Diarra	FAO-Projet IESA	Assistant Technique
Stefano Mondoví	FAO/Nutrition Division	Consultant mission technique appui
Ibrahim a. Hama	FAO Communication Sénégal	Expert Communication
Luisa Belli	FAO OED	Officielle Évaluation
William Settle	FAO AGPM	Official AGPM et Budget Holder
Toufic Elasmr	FAO AGPM	Official Technique AGPM
Michela Paganini	FAO AGPM	Officielle Communication
Caterina Batello	FAO AGPM	Officielle AGPD (ex-budget holder)
Jean Marie Loraine	Consultant indépendant	Consultant Chargé Formulation Projet
Fritjof Broestler	FAO TCID	Officiel TCID-FEM
Genevieve Braun	FAO TCID	Officielle TCID-FEM
Kuena Morebotsane	FAO TCID	Officielle TCID-FEM
Mohamed Soumare	FAO DNA- Projet CEP/ACC	Coordination Projet CEP/ACC
Aly Gado	FAO DNA- Projet CEP/ACC	Responsable suivi-évaluation
Sulaiman Coulibaly	FAO DNA- Projet CEP/ACC	Chargé renforcement capacités
Mustafa Sissoko	FAO DNA- Projet CEP/ACC	Chargé Communication
Niambélé Aminata Diarra	PNUD/DNA/FEM	Coordinatrice Nationale
Oumar Becaye Dembélé	PAFICOT	Directeur
Malick Tessougué	PAFICOT	Expert environnemental
Hamadi Djouara	PAFICOT	Responsable suivi-évaluation
Amadou Gakou	IFDC	Ingénieur Projet DEB-PEA
Karim Sanogo	IFDC	Ingénieur Coordinateur projet Sésame

Bakayoko Bah	APCAM	Dép. d'Information et modernisation
Yahya Kane	APCAM	Dép.de l'Information et modernisation

Niveau décentralisé et de terrain :

Prénom et nom	Institution	Fonction
Yacouba Keita	APCAM/ Kita	Point focal
Seydou Bagayoko	Secteur Agriculture/Kita- Kayes	Chef Secteur Agricole- Kita
Yacouba Diarra	Secteur Agriculture/Kita Agent	Responsable Suivi-évaluation Kita
Dian Diallo	Secteur Agriculture/Kita	Responsable Point focal
Madi Dembélé	Secteur Agriculture/Kita	Stagiaire pris du projet CEP/ACC
Aliou Diarra	Secteur Agriculture/Kita Djidian	Chef agricole secteur de Djidian
Hamidou Bah	Secteur Agriculture/Kita	Maître formateur
Fadel Diarra	Commune de Bendegou/Kita	Maire
Abdoulaye Aliou Djieba	Secteur Agriculture/Kita	Facilitateur
Modibo Tangara	CMDT-Kita	Administrateur Général
Diarra Souleymane	CMDT-Kita	Maître Formateur
Niana Mady Keita	Commune de Djidian/Kontolina	Adjoint au Maire
Aliu Diarra	Commune de Djidian/Kontolina	Facilitateur
Flabou Diarra	DRA Koulikoro	Chef Division Conseil et Vulgarisation
Paul Dembélé	Secteur Agricole de Banamba	Chef secteur Agricole de Banamba
Samba Diallo	Secteur Agricole de Banamba	Facilitateur
Abdoul Karim Sako	Secteur Agricole de Banamba	Facilitateur
Mohamed Sempara	Banamba	Chef Chambre Agriculture
Thiory Kané	Secteur Agri Kolokani/ Dancorola	facilitateur
Dramane Sanogo	DRA Ségou	DR de Ségou
Idrissa Serré	DRA Ségou	Point focal du projet
Dramane Noumouko	DRA Ségou	Comptable
Gaoussou Sanogo	DRA Ségou	Chef secteur agricole de Ségou
Anara Cissé	DRA Ségou	Maître Formateur
Moussa Kassougué	Office Riz	Chef service ressources naturelles
Oumar Traoré	Office Riz	Chef secteur res naturelles point focal
Zan Traoré	Office Riz	Chef Division Vulgarisation Agricole
Issa Diarra	Service Semencier National	Formateur
Adama Dembele	DRA Segou/ Commune Togou	Facilitateur
Musa Sissoko	DRA Segou/ Commune Togou	Stagiaire facilitateur
Madi Djnago	DRA Segou/ Commune Togou	Stagiaire facilitateur
Tene Djiabaté	Commune de Cinzana	Facilitatrice
Gaoussou Coulibaly	Groupement des producteurs- formateurs de Bla	Président
Dramane Coulibaly	Commune de Soumasso	Maire
Issa Traoré	Secteur Agricole de Koutiala	Chef Secteur
Youssef Mariko	Secteur Elevage de Koutiala	Chef Secteur Vétérinaire et Coordinateur GLAM Koutiala
Facoro Sogoba	Commune MPessoba/Koutiala	Facilitateur PNUD/FEM

Annexe 5. Produits du projet

Intitulé	Quantité	Périodes
1. Séances de formation CEP/ACC aux facilitateurs	5 sessions séquentielles de Formation des Formateurs (FdF) sur cultures sèches et cultures maraichères 4 sessions de recyclage	- 30/07/ au 28/10/ 012 : Sessions de Formation des Facilitateurs (FDF) cultures sèches ; - 11 au 14/08/012 : session de recyclage des Facilitateurs CEP/ACC cultures sèches ; - 6 et 7/07/013 : session de recyclage des Facilitateurs CEP/GIPD/ACC cultures sèches ; - 05/11/ 012 au 28/01/013 : Sessions de Formation des Facilitateurs (FDF) cultures maraichères ; - 14/08/ au 05/11/013 : sessions de formation des facilitateurs en GIPD/CEP/ACC cultures sèches ; - 27 au 28/12/013 : session de recyclage des Facilitateurs CEP/ACC cultures maraichères ; - 04 au 12/08/014 : sessions de recyclage des facilitateurs CEP/GIPD/ACC cultures sèches ; - 28/08/ au 27/11/014 : sessions de Formation des Facilitateurs (FDF) cultures sèches ; - 30/10/ au 01/11/014 : session de formation des Chefs Secteurs d'Agriculture sur l'approche CEP/GIPD et les pratiques agricoles résilientes.
2. Comptes rendus des réunions : ○ <i>Comite de Pilotage</i>	3 comités tenus, 3 comptes rendus disponibles	- 1 ^{er} comité : 15/03/2012 - 2 ^{ème} comité : 28/03/2013 - 3 ^{ème} comité : 8/05/2014
○ <i>Groupe de gestion de savoirs</i>	5 réunions tenues	- 08/05/013 : atelier de mise en place du Groupe de Gestion de Savoirs ACC - 1 ^{ère} réunion : 17/12/2013 - 2 ^{ème} réunion : 25/03/2014 - 3 ^{ème} réunion : 25/08/2014 - 4 ^{ème} réunion : 08/10/2014
○ <i>Réunions de plaidoyer organisé par l'AEDD</i>	2 plaidoyers réalisés	- 1 ^{er} plaidoyer : 4/02/2014 au Haut conseil des Collectivités - 2 ^{ème} plaidoyer : 5 mars 2014 au Conseil Économique Social et Culturel
○ <i>Réunions pour l'élaboration du curriculum CEP/ACC</i>	2 réunions tenues	- 1 ^{ère} réunion : 11 et 12/05/012 - 2 ^{ème} réunion : 22 au 24 /01/013
3. Rapports de mission de la FAO	04 missions de suivi et d'appui	- 20 au 31/10/2011 mission de suivi/appui FAO/Rome; - 10 au 28/02/2012 mission de suivi/appui FAO/Rome - 07 au 09/05/014 : mission de suivi/appui FAO/Rome - 15 au 22/10/014 : mission de suivi/appui FAO/Rome
4. Rapports de mission du projet à niveau international	4 mission internationale par le Coordinateur	- 17 au 19/04/012 : rapport atelier PR_PICA_Lomé - 1 au 2/12/012 : rapport Atelier "journée des Praticiens de l'Adaptation" à Doha ; - 9 au 14/12/2013 Participation à l'atelier de validation de la Phase Préparatoire du projet GCP/NER/055/LDF-Niamey –Niger. - 04 au 08/6/2014: Rapport Atelier Préparatoire du PPG du Projet GCP/SEN/066/LDF : Adaptation aux changements climatiques – Saly Dakar;
5. Rapports de mission de S&E	7 missions de S/E des activités des CEP 1 mission de S/E nationale	- 27/08/ au 01/09/2012 : Suivi des activités des CEP ; - 9 au 14/10/2012 : Mission conjointe CTN/FAOR, suivi des activités des CEP; - 04 au 10/11/2012 : Suivi/supervision des sessions de formation des facilitateurs (FdF) ; - 09 au 15/12/2012 : Suivi/supervision des activités CEP ;

	1 mission d'évaluation à mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> - 25/09/ au 04/10/2013 : 2 missions conjointes DNA/Coordination de suivi/supervision des CEP ; - 6 au 07/07/2013 : rapport atelier de recyclage des facilitateurs cultures sèches ; - 14 au 22/05/2014 : 2 missions de Suivi/Évaluation des CEP cultures sèches et maraichages de 2013 ; - 15/09 au 05/10/014 : Rapport mission MENOR (évaluation nationale) - 15/09 au 01/10/014 : Rapport Évaluation mi-parcours
6. Protocoles et contrats signé par la FAO avec autres intervenants	4 protocoles en deux ans	<p><u>Saison 2012/2013 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Protocole IER : 13 382 502 FCFA - Protocole AEDD : 7 613 050 FCFA <p><u>Saison 2013/2014:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Protocole IER : 8 003 250 FCFA - Protocole AEDD : 20 709 850 FCFA
7. Draft d'autres documents d'intérêt élaborés pour le projet mais non publiés	6 rapports non publiés	<ul style="list-style-type: none"> - 27/09/011 : rapport atelier de lancement du projet GCP/MLI/033/LDF ; - 23 au 27/04/012 : rapport des ateliers locaux d'identification et validation des sites d'intervention; - 04 et 05/12/ 2012 : rapport d'atelier d'élaboration des outils d'aide à la décision des producteurs ; - 10 au 17/11/013 : rapport de mission sous-régionale de Suivi des activités du projet GCP/RAF/482/EC au Mali ; - 29 au 30/01/014 : rapport de réunion du comite régional de pilotage du projet EP/INT/606/GEF "<i>Réduction de la dépendance en POP et autres produits agrochimiques dans les bassins des fleuves Sénégal et Niger à travers la gestion intégrée de la production</i>".
8. Publications réalisés pour le projet	1 publication sur les mesures d'ACC	Saison 2014 : production et diffusion de 3 fiches signalétiques sur les mesures d'ACC (sur 3 sites web et en versions dures).
9. Matériels de communication élaborés par le projet		<ul style="list-style-type: none"> - saison 2012 : <ul style="list-style-type: none"> o un dépliant sur le projet ; o 3 émissions radiophoniques ; o 3 émissions TV ; o 200 calendriers sur le projet ; o 1 magazine TV. - saison 2013 : <ul style="list-style-type: none"> o 3 magazines Radio/TV ; o une affiche ; o un kakémono. - saison 2014 : <ul style="list-style-type: none"> o Draft de stratégie et plan de communication; o Une fiche aide-mémoire sur la synthèse des recommandations de la journée de visite guidée; o Huit vidéos-témoignages sur les réalisations ACC; o Deux articles sur les actions ACC ; o Magazine Mali : Résilience de l'agriculture au changement climatique : la solution des intrants organiques (ESSOR 30 octobre 2014)

Annexe 6. Outils d'évaluation : Matrice préliminaire d'évaluation du projet GCP/MLI/033/LDF

Questions clés	Indicateurs	Fonts d'Information / Méthodes
1	Pertinence du concept et de l'approche du projet	
A	L'objectif du projet, répond-il aux priorités du Stat Malien et aux besoins de la population malien? Nombre et types de réunions réalisées pour la formulation du projet Nombre et types de participants dans la formulation du projet Réunions de retro-alimentation des résultats au GdM et flexibilité au changement du projet (changements proposée par le GdM) Grade de satisfaction avec le projet formulée en relation à : Le procès de dialogue sur des priorités du projet Le caractère inclusif des consultations La facilité des ajustes du projet	Document de projet Documents stratégiques pour le développement agricole dans le moment de la formulation Objectives stratégiques de la FAO et CPP Questionnaire sur le grade de satisfaction du procès de formulation de projet et sur le document de projet approuvé (dirigée au personnel du projet, institutions involuqués, personnel de soutien opérative et technique de la FAO)
B	L'objectif du projet, répond-il aux objectives stratégiques de la FAO et au Cadre de Programmation Pays (à présent 2013-2017 et antérieure 2008-2012)? % des résultats du projet encadré dans les objectives de la FAO et dans le CPP	le document de projet approuvé (dirigée au personnel du projet, institutions involuqués, personnel de soutien opérative et technique de la FAO)
C	Le cadre logique du projet, est-il claire, cohérent et réaliste? Il-y-a une relation claire cause-effet entre activités, résultats attendus et l'impact (objective du développement) ? ✓ Les indicateurs, des hypothèses et des risques sont valides ? ✓ L'approche méthodologique (participative CEP-CCA) est réaliste dans le contexte institutionnel malien? ✓ Les ressources et la durée du projet sont réalistes ? ✓ Les partenaires et bénéficiaires sont identifiés et analysés ? ✓ Les arrangements institutionnels et de gestion sont clairs ?	Grade de satisfaction avec le projet formulée en relation à: Relation cause-effet du cadre logique Clarté des indicateurs, hypothèses et réalisme des risques o Capacité d'adoption des approches méthodologiques participatives par les vulgarisateurs (capacités et temps disponible) o L'identification des partenaires dans le projet o L'identification des areas d'actuation (géographique) et des bénéficiaires o La clarté des arrangements institutionnelles par la gestion (institutions responsables de l'exécution, contenus des LoAs, rôle du cofinancement) La facilité des ajustes et capacité d'adaptation Nombre des bénéficiaires: Ratio ressources/personne réaliste Existence d'un system de suivi et évaluation du projet dans lequel les indicateurs formulés sont utilisés
D	Orientations du changement général du projet formulé et du cadre logique	Résultat de l'analyse des questions clé
2	Efficacité des produits et des résultats	
	(1) Pilotage des pratiques agricoles améliorées au résilient climatique	
E	1.1. A le projet un menu des stratégies d'ACC et des pratiques mises à jour pour le pilotage à	Existence d'un banque de données et documentation des pratiques d'ACC pour le pilotage dans les champs écoles Banque de donnés et documentation de pratiques ACC

Questions clés	Indicateurs	Sources d'Information / Méthodes	
	<p>travers les champs-écoles ?</p> <p>1.2 A été formulée et appliquée une stratégie de gestion du savoir des groupes d'intérêts multiples sur ACC?</p> <p>1.3 Est-ce que le projet a piloté des pratiques de gestion de récoltes et terres améliorées dans 2 Ecosystèmes / 2 systèmes agricoles ?</p> <p>1.4 Est-ce que le projet a choisi et piloté des variétés de récoltes à résilience climatique à partir d'espèces et de semences de céréales et de légumes existantes ? Est-ce que la production de semences / espèces couvre les besoins des champs écoles ?</p>	<p>Document de stratégie de gestion de savoirs disponible. Comptes rendus de réunions du group de gestion de savoirs</p> <p>Vérification sur le terrain des pratiques améliorées pilotées para le projet</p> <p>Vérification sur le terrain sur la production des variétés et espèces a resilience climatique</p> <p>Questionnaire d'entretien avec les producteurs sur les pratiques pilotés, les semences et espèces apportés dans les champs écoles</p> <p>Rapports de rendements des cultures aux CEP</p>	
F	<p>Est-ce qu'il y a au moins 2 projets partenaires principaux et/ou programmes gouvernementaux <u>activement impliqués dans le pilotage</u> des pratiques de gestions de terres et de récoltes améliorées dans 2 différents écosystèmes et au moins dans 2 systèmes de production (céréales sèches, coton/riz, et maraîchage) ?</p> <p>Est-ce que à la fin du projet, il y a potentiel d'arriver aux 4 partenaires dans 3 écosystèmes et 3 systèmes de production ?</p> <p>Est-ce que les programmes partenaires ont incorporé des pratiques ACC au moins au 20% des surfaces de récoltes assistées ? Est-ce qu'il y a le potentiel d'arriver jusqu'au 30% ?</p> <p>Les surfaces et productions des céréales sèches, se sont maintenues dans les sites d'intervention en 2 écosystèmes ?</p>	<p>Le projet a des critères pour connaitre la mesure dans la quelle les partenaires ou programmes sont <u>activement impliqués dans le pilotage</u> des pratiques de gestions de terres et de récoltes améliorées ?</p> <p>Analyse du contenu des accords formels établis avec des partenaires (balançant écosystèmes et systèmes de production)</p> <p>Grade de connaissance de l'approche CEP- ACC et des pratiques de gestions de terres et de récoltes améliorées entre les partenaires / programmes gouvernementales</p> <p>Ressources humaines et économiques dédiés directement au pilotage des pratiques de gestions de terres et de récoltes améliorées</p> <p>Nouveaux partenariats prévues</p> <p>Grade de satisfaction des responsables des programmes partenaires et des producteurs avec l'incorporation des pratiques CEP-ACC</p> <p>% de surfaces dédié aux pratiques ACC</p> <p>Surfaces et production de céréales en 2009/2010 (augmenter le période de référence ?) et en 2013/2014 dans les sites d'intervention du projet en 2 écosystèmes. Consultations avec les producteurs</p>	<p>Accords établis avec des partenaires</p> <p>Vérification sur le terrain des CEP pilotés par des projets partenaires et programmes gouvernementaux</p> <p>Questionnaire d'entretien avec des responsables des programmes partenaires</p> <p>Rapports des programmes partenaires.</p> <p>Vérification des surfaces sur terrain</p> <p>Information statistique du MA et rapports du projet. Questionnaire aux producteurs sur changement en surface et rendement</p>
	(2) Renforcement des capacités et vulgarisation des pratiques agricoles améliorées à travers Champs-écoles		
G	<p>2.1 A le projet développé, mis à jour et distribué matériel de formation pour les techniciens sur les pratiques ACC ?</p>	<p>Analyse des matérielles de formation pour les techniciens sur les pratiques ACC développé par le projet</p> <p>Grade de satisfaction des vulgarisateurs sur le matériel de formation ACC</p> <p>Matériel de formation disponible pour la formation des vulgarisateurs</p> <p>Paquet de curricula CEP et CEP-ACC pour 2 écosystèmes et 2 systèmes de</p>	

Questions clés	Indicateurs	Fonctions d'Information / Méthodes
<p>2.2 Est-ce que les pratiques ACC ont été intégrés dans le curriculum CEP (au moins pour 2 écosystèmes et 2 systèmes de production) ?</p> <p>2.3 Est-ce que le projet a formé au moins 300 vulgarisateurs sur les stratégies et pratiques ACC (entre les nouveaux 67-sur céréales sèches- et les déjà formes au CEP 233 –sur autres systèmes de production) ?</p> <p>2.4 Est-ce que le projet a fait des échanges entre paysannes (au moins 2 visites et 40 leaders CEP) sur les pratiques ACC ?</p> <p>2.5 Est-ce que le projet a mis en place une fond d'adaptation base sur la demande pour appuyer les CEP-ACC ? Ce fond, a t-il déjà contribué au moins avec US\$100.000 de 2 partenaires ?</p> <p>2.6 Quels outils d'appui de décision de prévision météorologique pour les paysans ont été développés et adopté par les participants des (au moins 40) CEP-ACC?</p>	<p>Analyse des curricula de CEP pour 2 écosystèmes et 2 systèmes de production (comparassions entre curricula standard CEP et curricula CEP-ACC). Grade de connaissance entre les vulgarisateurs sur les différences entre curricula CEP standard et curricula CEP-ACC</p> <p>Nombre de facilitateurs (quantité formation vulgarisateurs) : Révision des rapports sur la formation des vulgarisateurs existants et nouveaux sur CEP-ACC</p> <p>Qualité formation vulgarisateurs : Consultation des évaluations aux stagiaires réalisés par le projet et entretiens aléatoires aux vulgarisateurs formés sur le pratiques ACC.</p> <p>Analyse des rapports des échanges paysans et des évaluations du projet sur leur performance. Entretiens aléatoires aux leaders CEP-ACC</p> <p>Analyse du règlement et manuel d'opération du fond. Révision du statut d'opération et de la liste de transaction du fond.</p> <p>Entretien avec AEDD sur les caractéristiques du fond climatique existant, l'accès des CEP-ACC au fond et la stratégie de durabilité des fonds</p> <p>Connaissance des actions faites par le projet sur des outils existants, les actions pour les développer, testé (6 CEP-ACC) et appliqué (40 CEP-ACC).</p>	<p>production</p> <p>Questionnaire d'entretien aux vulgarisateurs de CEP-ACC</p> <p>Listes des vulgarisateurs qui ont participé dans la formation sur des pratiques ACC</p> <p>Evaluation des stagiaires réalisés par le projet</p> <p>Listes des participants aux visites (2) et révision des questionnaires du projet évaluant leur performance</p> <p>Questionnaire aux leaders CEP-ACC</p> <p>Règlement d'opération et liste de transaction du fond</p> <p>Questionnaire d'entretien a l'AEDD</p> <p>Questionnaires des entretiens avec le PNUD et avec la Direction nationale de météorologie</p>
<p>H</p> <p>Est-ce que le projet a <u>intégré parfaitement</u> les stratégies et pratiques ACC dans 500 CEP (250 existants et 250 nouveaux) ?</p> <p>Est-ce que le projet a mobilisé financement complémentaire (au moins US\$ 100.000) pour 50 CEP-ACC a travers du fond d'adaptation ?</p> <p>Est-ce que le projet a implique activement au moins 10.000 paysans et agro pasteurs dans l'adoption des pratiques ACC a travers des CEP ?</p>	<p>Le projet a des critères pour connaitre la mesure dans la quelle les CEP-ACC ont <u>intégré parfaitement</u> les stratégies et pratiques ACC ?</p> <p>Nombre de CEP qui intègrent ACC et curriculum ACC utilisé (balance écosystèmes et systèmes de production). Nombre des vulgarisateurs CEP-ACC et qualité de la formation reçue. Entretiens aléatoires aux vulgarisateurs et leaders CEP-ACC sur l'intégration de pratiques ACC dans le CEP.</p> <p>Progression de l'implantation du fond adaptation : Financement complémentaire mobilisé et CEP-ACC bénéficiés</p> <p>Nombre des paysannes impliqués dans les CEP-ACC</p> <p>Entretiens aléatoires sur l'utilisation de pratiques ACC dans les champs des paysannes qui ont participé aux CEP-ACC</p>	<p>Liste de CEP-ACC. Curricula développés.</p> <p>Liste de vulgarisateurs formés. Liste de leaders paysans CEP qui ont été formés.</p> <p>Questionnaire d'entretien aux vulgarisateurs de CEP-ACC et aux leaders CEP-ACC</p> <p>Règlement, liste de transaction du fond</p> <p>Questionnaire d'entretien a l'AEDD</p> <p>Vérification dan le terrain</p> <p>Liste des participants dans les CEP-ACC</p> <p>Questionnaires sur l'utilisation de pratiques ACC dans les champs des paysannes qui ont participé aux CEP-ACC</p>

Questions clés	Indicateurs	Sources d'Information / Méthodes	
I	<p>(3) La création d'un courant fort des considérations du changement climatique en des programmes et politiques agricoles du secteur</p> <p>3.1 Est-ce que le projet a évalué les gaps et opportunités des politiques agricoles pour la création d'un courant fort d'ACC ?</p> <p>3.2 Est-ce que le projet a mis en place un Groupe de Travail Intersectoriel pour « mainstreaming » l'ACC ?</p> <p>3.3 Est-ce que le projet a renforcée la collaboration entre MA et MEA dans l'application des utiles clés comme le « climate proofing » (CP) ?</p> <p>3.4 Est-ce que le projet a créé un Comité Technique du Monitoring conjoint (MA et MEA) sur l'ACC dans l'agriculture ?</p> <p>3.5 Est-ce que le projet a développé, disséminé, répliqué au niveau national des leçons acquises et les pratiques ACC en appui à l'élaboration de politique/programme d'ACC ?</p> <p>3.6 Est-ce que le projet a élaboré un plan d'investissement stratégique pour « mainstreaming » l'ACC ?</p>	<p>Analyse du progrès de l'évaluation des politiques agricoles et des capacités pour l'ACC</p> <p>Analyse des règlements et comptes rendus du Group de Travail Intersectoriel</p> <p>Analyse des documents résultat d'application du CP dans 1 écosystème et 2 systèmes agricoles pour le monitoring du progrès en ACC</p> <p>Analyse des rapports et comptes rendus du Comité Technique de Monitoring d'ACC sur l'agriculture</p> <p>Analyse du document de stratégie conjointe PNUD/GEF et FAO/GEF pour partager les pratiques ACC et du Premier rapport des leçons acquissent. Incorporation des leçons à la programmation du projet.</p> <p>Analyse du paquet de matérielles déjà élaboré ou prévu pour la dissémination d'ACC (vidéo, feuilles d'enquêtes)</p> <p>Analyse du Plan d'Investissement Stratégique pour l'ACC. Consultation avec des institutions nationales (Comite du pilotage ?) sur les actions pour « mainstreaming » l'ACC et la possibilité des allocations budgétaires pour l'ACC</p>	<p>Documents d'évaluation élaboré par le projet</p> <p>Règlements du fonctionnement du Group de Travail Intersectoriel Comptes rendus des réunions du Groupe de Travail Intersectorielle</p> <p>Document outil du CP et rapports d'application du CP</p> <p>Comptes rendus des réunions du Comité du Monitoring sur l'ACC. Etude spécifique sur les liens adaptation atténuation du CC dans l'agriculture</p> <p>Document de stratégie conjointe PNUD/GEF et FAO/GEF pour partager les leçons acquises de ces projets.</p> <p>Premier rapport des leçons acquissent.</p> <p>Paquet des matérielles pour la dissémination</p> <p>Document du Plan d'Investissement Stratégique pour l'ACC</p> <p>Questionnaire sur des actions pour « mainstreaming » l'ACC</p>
J	<p>Est-ce que le projet a institué des mécanismes pour la coordination cross-sectorielle et l'éveil de conscience sur la production à résilience climatique ?</p> <p>Est-ce que le projet a accru la capacité institutionnelle à niveau national pour développer les politiques, stratégies et programmes d'ACC avec des approches pratiques ?</p> <p>Est-ce que 20% des politiques du secteur agricole intègrent l'ACC et dans 10% de projets incorporent les composants ACC budgétisés ?</p>	<p>Analyse de comptes rendus des réunions pour la coordination cross-sectorielle et l'éveil de conscience sur la production à résilience climatique.</p> <p>Consultations avec des institutions nationales et territoriales sur la perpétuation d'une mécanisme permanente de coordination sur l'ACC</p> <p>% de changement des indicateurs basiques de la capacité institutionnelle sélectionnés par le projet</p> <p>Relation des Politiques du secteur agricole qu'intègrent l'ACC en relation a l'ensemble de politiques du secteur. Relation de projets qu'intègrent composantes d'ACC en relation aux projets opérationnels</p>	<p>Comptes rendus des réunions de coordination cross-sectorielle et avec l'administration décentralisé. Ensemble des indicateurs basiques de la capacité institutionnelle sélectionnés par le projet et mécanismes de suivi</p> <p>Liste de politiques du secteur agricole et des projets opérationnelles. Liste de politiques et projets vinculé avec le projet CEP-ACC</p>
3	Efficience et efficacité des processus de mise en œuvre du projet		
	Évaluation de la gestion du projet		

Questions clés		Indicateurs	Fonts d'Information / Méthodes
K	<p>Les plans de travail du projet, sont-ils claires et réalistes? répondent-ils au cadre logique et au budget ?</p> <p>Est-ce que le projet a subi des retards dans l'exécution ? Quelles ont été les causes des retards de l'exécution ? et les conséquences ? Quelles mesures correctives ont été mises en place ?</p> <p>La gestion de personnel a-t-il affecté l'exécution du projet ? Comment ?</p> <p>Le projet, a-t-il une stratégie de sortie ?</p>	<p>Analyse des plans de travail en relation au cadre logique et au budget. Grade de satisfaction des responsables de l'implémentation du projet a niveau territorial sur les plans de travail.</p> <p>Comparaison entre le calendrier de planification et l'exécution réelle du projet. Consultations aux responsables du projet et institutions exécutants sur les causes et conséquences et sur les mesures correctives mis en place</p> <p>Confirmation que le personnel prévu dans le projet a été sélectionné en son temps et avec des capacités exigées. Connaissance et dialogue sur le système d'incitation au personnel assigné par les institutions du gouvernement Malien. Analyse de fréquence du changement de personnel du projet</p> <p>Analyse de document du document de projet et consultation avec la coordination du projet</p>	<p>Plans de travail du projet Questionnaire sur le grade de satisfaction du plan de travail</p> <p>Calendrier d'exécution initiale et PIR Questionnaire dirigé aux responsables de l'exécution PIR et BTORs</p> <p>Liste de personnel du projet et du personnel des institutions du gouvernement assigné au projet. Système d'incitation utilisé.</p> <p>Document du projet</p>
Cadre Institutionnelle			
L	<p>Comment a été l'appui technique et administratif des bureaux de la FAO (siège et national)?</p> <p>Le projet, a-t-il créé des organes de décision et coordination ? sont-ils effectives ?</p> <p>Ont été signé des accords prévus avec des institutions partenaires ?</p>	<p>Nombre et contenu des missions d'appui technique et opérationnel.</p> <p>Nombre et contenus des réunions de coordination et du Comité de Pilotage</p> <p>Accords signé avec des institutions partenaires</p> <p>Grade de satisfaction avec des missions d'appui, des organes de coordination et des accords établis pour l'exécution</p>	<p>BTORs</p> <p>Comptes rendus du Comité de Pilotage</p> <p>Questionnaires/entretiens aux partenaires nationaux et locaux</p>
Évaluation de la gestion des ressources financières			
M	<p>Est-ce que les allocations budgétaires par résultat attendu sont-ils pertinentes/réalistes ?</p> <p>Le Project, a-t-il été affecté par des révisions budgétaires ? Étaient-ils réalistes ?</p> <p>Quel est le taux d'exécution budgétaire dans le moment de l'évaluation par rapport aux plans de travail ?</p>	<p>Ratios : Allocation budgétaire/CEP-ACC ; allocation budgétaire/producteur : allocation budgétaire/formation ; Opération du projet/ressources du projet</p> <p>Changement budgétaire en relation aux résultats prévus</p> <p>Analyse des dépenses dans le période du projet et perspectives des dépenses jusqu'au fin du projet</p>	<p>Budget employé par activité</p> <p>Budget initial / révision faite du budget</p> <p>Solde budgétaire (selon FPMIS)</p>
4	Analyse de l'application des principes communs de l'ONU et thèmes transversaux		
Dimension genre			
N	<p>Este- ce que la dimension genre a été prise en compte dans l'identification, la formulation et l'exécution du projet ? Les objectifs spécifiques,</p>	<p>Ratios : participation des femmes, hommes et jeunes aux sessions de</p>	<p>Analyse des documents du projet (critères de sélection, analyse</p>

Questions clés	Indicateurs	Fonds d'Information / Méthodes	
	<p>activités, résultats, reflètent-ils la promotion de l'égalité genre et l'appui aux groupes vulnérables (jeunes, femmes, etc.) ?</p> <p>Est-ce que les besoins des femmes, des hommes et des jeunes ont été abordés différemment et selon leurs spécificités?</p> <p>Est-ce qu'il y a eu des actions visant la parité homme/femme au niveau des différentes activités du projet ?</p> <p>Est-ce qu'il y a une budgétisation sensible au genre au niveau des activités du projet?</p>	<p>formation/vulgarisation des champs écoles.</p> <p>Budgétisation genre des activités</p> <p>% et prise en compte des spéculations faites par les femmes</p> <p>%Présence des femmes dans les équipes de vulgarisation</p>	<p>sexospécifique du budget exécuté, des activités, des bénéficiaires etc.)</p> <p>Listes des bénéficiaires</p> <p>Entretiens avec l'équipe projet</p> <p>Entretiens avec les bénéficiaires</p>
	Renforcement des capacités		
O	<p>Est-ce que le projet a pris en compte tous les aspects du renforcement des capacités des bénéficiaires et à tous les niveaux (conception, exécution) ? Cela se reflète-t-il au niveau des résultats prévus et obtenus ? les formations et appuis répondent-ils aux besoins des différents bénéficiaires ?</p>	<p>Nombre de formations prévus ?</p> <p>Aspects abordés et public visé</p>	<p>Formulation</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Entretiens</p>
	Approche Fondée sur les droits de l'homme		
P	<p>Est-ce que le projet intègre les dimensions / principes du droit à la alimentation ? et-ce que la question de nutrition a été considérée ?</p> <p>Est-ce qu'il y a eu une étude préalable d'évaluation de l'impact social du projet pour éviter d'éventuels conflits (fonciers, ethniques, entre producteurs, agriculteurs/éleveurs, etc.) ?</p>	<p>Les principes de participation, obligation redditionnelle, non discrimination, transparence, dignité sont considérés (information transparente sur le projet, critères de sélection des participants, etc). La question de nutrition est aussi analysé dans les pratiques proposées d'ACC. Pourcentage de conflits résolus entre bénéficiaires (paysans/nes et secteur privé) au niveau de l'exécution du projet</p>	<p>Approche du projet aux communes et aux participants, transparence d'information, critères de sélection des participants. Attention à questionnaires nutritionnelles.</p> <p>Etude d'impact social</p>
	Analyse des partenariats et des alliances		
Q	<p>Le projet a-t-il prévu, introduit et promu des mécanismes de mise en place de partenariats et d'alliance ?</p> <p>Ces partenariats et alliances ont-ils influencé les résultats du projet?</p>	<p>Partenariats et alliances prévus et dans quel domaine</p> <p>Nombre d'alliances et partenariats noués ?</p>	<p>Analyse de la documentation du projet</p> <p>Analyse des accords de partenariat</p> <p>Entretiens avec les différents partenaires</p>
5	Impact		
R	<p>Est-ce que la capacité du secteur agricole du Mali est renforcée pour faire face au CC ?</p>	<p>Le système public de vulgarisation agricole et organisations des agriculteurs comptent avec des connaissances pour adresser la question d'ACC ainsi que avec des matérielles pour la dissémination des pratiques</p>	<p>Nombre des vulgarisateurs capacités et matérielles de diffusion sur des pratiques ACC</p>

Questions clés	Indicateurs	Sources d'Information / Méthodes	
<p>Est-ce que les initiatives de développement agricole en cours au Mali considèrent de manière pratique la question d'ACC ?</p> <p>Est-ce que il y a un courant fort aux questions de l'ACC en politiques et programmation agricole ?</p>	<p>d'ACC dans toutes les régions du Mali</p> <p>Les documents des 3 initiatives de développement agricole plus importants de point de vue budgétaire sont analysés pour voir s'il y a des références à la question d'adaptation au changement climatique d'une point de vue pratique. (en particulier les initiatives lie aux intrants facilité par les programmes du gouvernement). Des consultations sont faites aux 3 plus importants bailleur de fonds agriculture (PTFs) pour connaitre le rôle qui joue l'ACC et l'information qu'ils disposent sur l'expérience CEP-ACC</p> <p>Référence faite aux questions d'ACC dans les documents de stratégie et politique agricole élaborés pendant la dernière année</p>	<p>Documents stratégiques des 3 initiatives plus importantes pour le développement agricole</p> <p>Enquête aux principales bailleurs de fonds agriculture</p> <p>Documents de stratégie et politique agricole formulé dans la dernière année</p>	
6	Durabilité		
S	<p>Le projet a-t-il pris en compte des dispositions adaptées à chacun de ses bénéficiaires et partenaires institutionnels ou techniques ou écologiques de nature à assurer sa perpétuation après la fin du financement ?</p>	<p>Nombre de formations dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles, techniques, économiques et en termes d'utilisation et d'appropriation des innovations introduites</p> <p>Nombre d'activités réalisées pour la prise en compte de la dimension environnementale :% techniques pour la protection de l'environnement ou la régénération de l'écosystème.</p> <p>Degré d'appropriation des activités du projet ?</p>	<p>Documents stratégiques du projet</p> <p>Rapports d'exécution</p> <p>Entretiens avec les différents acteurs et bénéficiaires.</p>